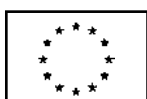




Méthodologie des statistiques animales

Étude de la méthodologie appliquée dans les États membres de l'Union européenne ainsi que dans les pays candidats en ce qui concerne les enquêtes sur le cheptel, les statistiques des abattages, les prévisions de production (production indigène brute), les statistiques du commerce extérieur et l'état actuel des statistiques des volailles

Partie A: Les États membres de l'Union européenne



COMMISSION
EUROPÉENNE



THÈME 5
Agriculture
et
pêche

5

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

**Un nouveau numéro unique gratuit:
00 800 6 7 8 9 10 11**

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2003

ISBN 92-894-4955-1

ISSN 1725-0137

© Communautés européennes, 2003

Index

1. Généralités	2
2 Textes législatifs de référence	3
3. Structure de l'étude	4
Partie A: Les Etats Membres de l'Union Européenne	4
1. Belgique.....	4
1.1. Enquêtes sur les cheptels.....	4
1.1.1. Enquêtes porcines	4
1.1.2. Enquêtes bovines	8
1.1.3. Enquêtes ovines et caprines.....	9
1.2. Statistiques des abattages.....	9
1.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	10
1.4. Prévisions de production (production indigène brute).....	10
1.5. Statistiques sur les volailles	11
2. Danemark.....	11
2.1. Enquêtes sur les cheptels.....	12
2.1.1. Enquêtes porcines	12
2.1.2. Enquêtes bovines	12
2.1.3. Enquêtes ovines et caprines.....	13
2.2. Statistiques des abattages.....	15
2.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	15
2.4. Prévisions de production (production indigène brute).....	16
2.5. Statistiques sur les volailles	16
3. Allemagne.....	16
3.1. Enquêtes sur les cheptels.....	16
3.1.1. Enquêtes porcines	16
3.1.2. Enquêtes bovines	18
3.1.3. Enquêtes ovines et caprines.....	19
3.2. Statistiques des abattages.....	20

3.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	21
3.4. Prévisions de production (production indigène brute).....	24
3.5. Statistiques sur les volailles	26
4. Grèce.....	26
4.1. Enquêtes sur les cheptels.....	26
4.1.1. Enquêtes porcines	26
4.1.2. Enquêtes bovines	26
4.1.3. Enquêtes ovines et caprines.....	27
4.2. Statistiques des abattages.....	27
4.3. Prévisions de production (production indigène brute).....	28
4.4. Statistiques sur les volailles	29
5. Espagne	29
5.1. Enquêtes sur les cheptels.....	29
5.1.1. Enquêtes porcines	29
5.1.2. Enquêtes bovines	30
5.1.3. Enquêtes ovines et caprines.....	31
5.1.4. Remarque concernant les enquêtes sur les cheptels.....	32
5.2. Statistiques des abattages.....	33
5.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	33
5.4. Prévisions de production (production indigène brute).....	33
5.5. Statistiques sur les volailles	34
6. France.....	34
6.1. Enquêtes sur les cheptels.....	34
6.1.1. Enquêtes porcines	34
6.1.2. Enquêtes bovines	35
6.1.3. Enquêtes ovines et caprines.....	36
6.2. Statistiques des abattages.....	36
6.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	37
6.4. Prévisions de production (production indigène brute).....	38
6.5. Statistiques sur les volailles	38
7. Irlande	39
7.1. Enquêtes sur les cheptels.....	39

7.1.1. Enquêtes porcines	39
7.1.2. Enquêtes bovines	40
7.1.3. Enquêtes ovines et caprines.....	41
7.2. Statistiques des abattages.....	42
7.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	43
7.4. Prévisions de production (production indigène brute).....	44
7.5. Statistiques sur les volailles	44
8. Italie	45
8.1. Enquêtes sur les cheptels.....	45
8.1.1. Enquêtes porcines	45
8.1.2. Enquêtes bovines	45
8.1.3. Enquêtes ovines et caprines.....	31
8.2. Statistiques des abattages.....	47
8.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	47
8.4. Prévisions de production (production indigène brute).....	48
8.5. Statistiques sur les volailles	48
9. Luxembourg.....	48
9.1. Enquêtes sur les cheptels.....	48
9.1.1. Enquêtes porcines	48
9.1.2. Enquêtes bovines	50
9.1.3. Enquêtes ovines et caprines.....	51
9.2. Statistiques des abattages.....	51
9.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	53
9.4. Statistiques sur les volailles	53
10. Pays-Bas	54
10.1. Enquêtes sur les cheptels.....	54
10.1.1. Enquêtes porcines	54
10.1.2. Enquêtes bovines	55
10.1.3. Enquêtes ovines et caprines.....	56
10.2. Statistiques des abattages.....	56
10.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	57
10.4. Prévisions de production (production indigène brute).....	57

10.5. Statistiques sur les volailles	58
11. Autriche	59
11.1. Enquêtes sur les cheptels.....	59
11.1.1.Enquêtes porcines	59
11.1.2.Enquêtes bovines	60
11.1.3.Enquêtes ovines et caprines.....	64
11.2. Statistiques des abattages.....	64
11.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	65
11.4. Prévisions de production (production indigène brute).....	66
11.5. Statistiques sur les volailles	67
12. Portugal	68
12.1. Enquêtes sur les cheptels.....	68
12.1.1.Enquêtes porcines	68
12.1.2.Enquêtes bovines	69
12.1.3.Enquêtes ovines et caprines.....	70
12.1.4.Remarque concernant les enquêtes sur le cheptel	71
12.2. Statistiques des abattages.....	71
12.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	72
12.4. Prévisions de production (production indigène brute).....	73
12.5. Statistiques sur les volailles	73
13. Finlande.....	74
13.1. Enquêtes sur les cheptels.....	74
13.1.1.Enquêtes porcines	74
13.1.2.Enquêtes bovines	75
13.1.3.Enquêtes ovines et caprines.....	75
13.1.4.Commentaires sur les enquêtes relatives aux cheptels.....	77
13.2. Statistiques des abattages.....	77
13.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	78
13.4. Prévisions de production (production indigène brute).....	78
13.5. Statistiques sur les volailles	79
14. Suède	79
14.1. Enquêtes sur les cheptels.....	79

14.1.1. Enquêtes porcines	79
14.1.2. Enquêtes bovines	80
14.1.3. Enquêtes ovines et caprines	81
14.2. Statistiques des abattages	81
14.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	82
14.4. Prévisions de production (production indigène brute)	82
14.5. Statistiques sur les volailles	82
15. Royaume-Uni	82
15.1. Enquêtes sur les cheptels	82
15.1.1. Enquêtes porcines	83
15.1.2. Enquêtes bovines	84
15.1.3. Enquêtes ovines et caprines	85
15.2. Statistiques d'abattage	86
15.3. Chiffres du commerce extérieur pour les animaux vivants	87
15.4. Prévisions de production (production indigène brute)	87
15.4.1. Porcins	87
15.4.2. Bovins	88
15.4.3. Ovins	89
15.5. Statistiques sur les volailles	89
16. Résumé et conclusions	90

1 Généralités

- (1) Afin de garantir une gestion irréprochable de la politique agricole commune, des données sur l'évolution du cheptel et de la production de viande, ainsi que sur l'évolution prévisionnelle de cette production, doivent régulièrement être mises à la disposition de la Commission européenne.
- (2) Alors que la collecte et le traitement des données, de même que l'organisation des enquêtes au niveau national, devraient rester de la compétence des services statistiques des États membres, il incombe à la Commission d'assurer la coordination et l'harmonisation des informations statistiques au niveau européen et de veiller au développement des méthodes harmonisées nécessaires à la mise en œuvre de la politique communautaire.
- (3) Par l'intermédiaire de sa base de données "New Cronos", la Commission européenne (direction générale Eurostat) propose au public des données sur l'agriculture européenne relatives aux États membres et aux pays candidats. Tandis que la collecte de données auprès des États membres est régie, d'une part, par des règlements et directives et, d'autre part, par des accords bilatéraux, la mise à disposition d'informations sur les pays candidats ne s'effectue jusqu'à présent qu'à titre volontaire. Dans les deux cas, les statistiques doivent toutefois être accompagnées de rapports explicatifs sur les méthodes employées, afin de garantir une comparabilité parfaite des données et de fournir des informations suffisantes aux utilisateurs. La Commission européenne satisfait à cette exigence par des rapports méthodologiques détaillés. Ceux-ci constituent également une importante source d'information pour le projet Agris, qui a été présenté au groupe de travail "Statistiques des produits animaux" en mars 2000. Il s'agit ici d'un système qui recueille les informations disponibles dans diverses bases de données et qui offre la possibilité d'en analyser la cohérence. Les incohérences décelées sont ensuite examinées et les améliorations possibles apportées.
- (4) Les rapports méthodologiques sont établis à un rythme pluriannuel et, plus précisément, chaque fois que des modifications pertinentes interviennent dans le domaine des statistiques animales. Les derniers rapports datent de 1985 et 1991. Entre-temps, un certain nombre de modifications fondamentales ont eu lieu, telles que l'adoption des directives 93/23/CEE, 93/24/CEE, 93/25/CEE et 97/77 du Conseil, l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union européenne, le changement de méthodologie dans les États membres, etc. Par ailleurs, l'élaboration d'un rapport méthodologique sur les statistiques des produits animaux est également nécessaire dans la mesure où l'UE est à la veille d'un nouvel élargissement et où une telle étude offre l'occasion de mettre à la disposition des pays candidats un document leur permettant d'analyser le système de statistiques animales des quinze États membres actuels de l'UE et d'en déduire des pistes à explorer pour modifier leur propre système de statistiques agricoles dans le but de le rendre conforme aux exigences de l'UE.

- (5) Pour le présent rapport, toutes les informations disponibles ont été exploitées et traitées. Par ailleurs, afin de présenter la méthodologie des statistiques animales la plus récente possible, un questionnaire a été élaboré puis présenté aux délégués des États membres et des pays candidats à l'adhésion dans le cadre des réunions du groupe de travail "Statistiques des produits animaux". L'ensemble des questionnaires parvenus à Eurostat a été pris en compte pour la réalisation de ce rapport.
- (6) Eurostat reçoit les données statistiques des États membres sur la base de dispositions légales (directives et décisions) ainsi que par le biais d'accords bilatéraux. Pour pouvoir produire des statistiques à un coût raisonnable, Eurostat applique le "principe Agriflex", en vertu duquel tous les États membres ne sont pas tenus de satisfaire de la même manière aux exigences fixées. Lorsqu'un secteur déterminé de production agricole est marginal dans un pays, il est possible de réduire le nombre de données standard exigé voire même d'y renoncer totalement. Ce principe correspond fondamentalement à la "sélection en vertu du principe de concentration" souvent appliquée dans les études de marché et garantit des déclarations statistiquement représentatives à un moindre coût. Les directives du Conseil sur les statistiques animales contiennent de multiples exemples à ce propos (par exemple, les États membres ayant un cheptel porcin inférieur à trois millions de têtes ont la possibilité de n'effectuer qu'une seule enquête au lieu des trois exigées). L'utilisation de données administratives, prévue expressément, offre d'autres possibilités de réaliser des économies.

2 Textes législatifs de référence

- (7) Les textes législatifs de référence comprennent pour les espèces animales concernées une directive du Conseil et une décision de la Commission.

Figure 1

	Directive	Date	Décision	Date
Porcins	93/23/CEE	1er juin 1993	94/432/CE	30 mai 1994
Bovins	93/24/CEE	1er juin 1993	94/433/CE	30 mai 1994
Ovins	93/25/CEE	1er juin 1993	94/434/CE	30 mai 1994
Caprins	93/25/CEE	1er juin 1993	94/434/CE	30 mai 1994

Les directives du Conseil ont été modifiées par la directive 97/77/CEE.

Les décisions de la Commission ont été modifiées par les décisions :

- 95/380/CE du 18 septembre 1998 ;
- 98/718/CE du 4 décembre 1998 ;
- 99/47/CE du 8 janvier 1999
- 99/547/CE du 14 juillet 1999
- 2000/380/CE du 29 mai 2000
- 2000/554/CE du 6 septembre 2000.

3 Structure de l'étude

(8) L'étude explique et décrit en détail la méthodologie appliquée dans les États membres et les pays candidats. Chaque pays fait l'objet d'un chapitre à part et chaque chapitre est structuré de la même manière, à savoir :

A) Enquête sur le cheptel

a) enquêtes porcines

b) enquêtes bovines

c) enquêtes ovines et caprines

B) Statistiques des abattages

C) Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

D) Prévisions de production (production indigène brute)

E) Statistiques sur les volailles

Le rapport met tout d'abord l'accent sur la méthodologie appliquée dans les États membres, puis analyse en détail la situation dans les pays candidats.

Partie A : Les Etats Membres de l'Union Européenne

1 Belgique

1.1 Enquêtes sur les cheptels

1.1.1 Enquêtes porcines

(9) La méthodologie décrite a été en usage jusqu'en 2002. Ensuite la Belgique a réduit le nombre d'enquêtes porcines de 4 à 2 par année et a en plus utilisé des données administratives pour le calcul des prévisions de production. Les caractéristiques de la base de données (Sanitel) qui contient l'information administrative sont aussi expliquées dans cette étude.

(10) La Belgique réalise quatre enquêtes porcines par an, en avril, mai, août et novembre. Les enquêtes d'avril et d'août sont exclusivement consacrées aux porcs tandis que celles de mai et de novembre couvrent divers aspects de l'activité agricole.

(11) Les enquêtes effectuées en avril, août et novembre sont des sondages, celle du mois de mai est exhaustive. Le taux de sondage en terme de porcs est de 23 % pour les enquêtes d'avril et d'août et de 44 % pour l'enquête de novembre. L'erreur moyenne d'échantillonnage par rapport au nombre total de porcs est de 0,6 % (intervalle de confiance à

68 %) pour l'enquête de novembre. L'erreur d'échantillonnage pour avril et août n'est pas connue.

- (12) Lors des enquêtes d'avril et d'août, on sélectionne 60 communes. Toutes les exploitations de ces communes participent à l'enquête. Un système de rotation est introduit de manière à ce qu'une commune ne soit sélectionnée qu'une fois tous les deux ans. L'effectif échantillon est établi en deux temps : ventilation régionale, et choix des communes au sein de chaque région. La ventilation de l'échantillon entre régions est faite *a priori* proportionnellement au nombre des porcs recensés (recensement agricole en mai). Il s'agit de 4,04 % pour la Wallonie et 95,96 % pour la Flandre. Étant donné une concentration moindre des élevages en Wallonie, la proportion de communes à interroger doit y être supérieure à la proportion de porcs.
- (13) Pour l'enquête de novembre, la sélection de l'échantillon se fait au départ des données de recensement agricole de mai de l'année précédente. Pour construire la base de sondage, on élimine les exploitations qui n'ayant pas déclaré de cultures ou d'animaux ainsi que les exploitations horticoles (OTE 2, 3 et 6) n'ayant pas déclaré de cultures ou d'animaux faisant l'objet de l'enquête de novembre.
- (14) Le tirage de l'échantillon se fait selon un sondage aléatoire stratifié. Les critères suivants ont été retenus pour la stratification : la région linguistique, la dimension économique et l'orientation technico-économique des exploitations. Le plan de sondage comporte 24 strates.
- (15) L'allocation des exploitations de l'échantillon entre ces différentes strates est faite sur la base de l'allocation Neyman. Celle-ci optimise l'estimation du total d'une variable d'intérêt et est basée sur la dispersion de cette variable dans les différentes strates. L'enquête devant estimer plusieurs variables, elle ne peut pas être optimale pour chaque variable individuelle mais bien pour un critère global qui est la dimension économique.
- (16) En avril et août, environ 2.500 exploitations font l'objet de l'enquête, ce qui représente une part de 4 % du nombre total des exploitations. En novembre, l'enquête est menée auprès de 15.000 exploitations agricoles, ce qui représente une part de 25 %.
- (17) L'enquête de novembre est réalisée par voie postale. Les sondages d'avril et août sont effectués par des agents dépendant des administrations communales. Le recensement du mois de mai se fait de la même manière. La loi impose de répondre aux enquêtes et le taux de réponse est voisin de 100 %. L'Institut National de Statistique est chargé de l'enquête.
- (18) À moyen terme (d'ici à 2005), la Belgique envisage de remplacer partiellement les enquêtes statistiques sur les effectifs porcins par le recours à des données administratives. Sanitel et Animo constituent les sources de données disponibles.

(19) A l'avenir (à partir de 2002) la Belgique ne réalisera que deux enquêtes par an, espacées de six mois, à savoir aux mois de mai/juin et novembre/décembre. La Belgique utilisera les informations administratives du système Sanitel pour établir ses prévisions de production indigène brute.

(20) Conditions de base qui déterminent l'utilisation de la base de données administrative Sanitel pour l'établissement des prévisions de production indigène brute :

- Un groupe de coopération composé des responsables de l'Institut National de Statistique (INS) du Ministère belge des Affaires économiques, du Centre d'Economie Agricole (CEA) du Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture ou des organismes correspondants mis en place dans le cadre de la régionalisation et de la Commission Européenne veille à l'utilisation de la base de données administrative Sanitel pour l'établissement des prévisions de production indigène brute.
- Ce groupe s'assure notamment que la procédure de mise à jour du registre Sanitel continue à garantir une couverture et une représentativité suffisante par rapport aux résultats des enquêtes sur le cheptel porcin. Un examen détaillé par ce groupe est toujours réalisé lors de chaque changement important de la base de données administratives Sanitel.
- Avant le 31 décembre 2004 la Belgique transmet à la Commission Européenne un rapport qui fait état de l'expérience acquise lors de l'utilisation de la base de données administrative Sanitel pour l'établissement des prévisions de production indigène brute.

(21) Sanitel est un système informatisé qui vise à gérer de manière automatique l'inventaire permanent des animaux en tenant compte des entrées et sorties de chaque troupeau. Il donne également des informations sur :

- le statut sanitaire (ex : maladies contagieuses, brucellose) ;
- le statut concernant les résidus (ex : détection d'antibiotiques ou d'hormones à l'abattage) ;
- le statut concernant les contaminants.

Remarque : la différence entre ces deux derniers points, se situe dans la responsabilité du détenteur. Dans le cas des résidus, les substances se retrouvent dans l'animal suite à un geste du détenteur. Ce qui n'est pas le cas pour les contaminants.

Ce troisième statut a dû être ajouté à la suite des différentes crises qu'a subies le monde agricole.

(22) Ce système donne la situation de l'inventaire des cheptels des différentes espèces (actuellement, bovins et porcins) et retrace les

mouvements des animaux. L'objectif de Sanitel est avant tout le suivi sanitaire et épidémiologique des animaux concernés.

(23) Sanitel est une base de données nationale mais décentralisée en postes régionaux (appelés fédérations) correspondant aux provinces :

- a. Lier (Province d'Anvers) ;
- b. Bertem, inclus Bruxelles (Province de Brabant flamand) ;
- c. Braine (Province de Brabant wallon) ;
- d. Torhout (Province de Flandre occidentale) ;
- e. Drongen (Province de Flandre orientale) ;
- f. Mons (Province de Hainaut) ;
- g. Loncin (Province de Liège) ;
- h. Rocherat (Cantons de l'Est) ;
- i. Alken (Province de Limbourg) ;
- j. Marloie (Province de Luxembourg) ;
- k. Ciney (Province de Namur).

(24) Cependant, la gestion et l'uniformité du système sont gérées de manière centralisée à l'échelon de l'Association Centrale de Santé Animale (ACSA), sous la surveillance de l'administration de la Santé Publique.

(25) Sanitel peut constituer un outil en vue de la réduction du nombre d'enquêtes. Cependant, cette base de données n'est ni conçue pour un traitement statistique ni pour le comptage à une date précise. En effet, le suivi des porcs n'est pas individuel mais par troupeau.

(26) Tout détenteur de porcs est tenu de remplir une attestation sanitaire renseignant la capacité de son exploitation. Par la suite, environ tous les trois ou quatre mois, il reçoit la visite d'un vétérinaire agréé afin de déclarer le type et le nombre d'animaux effectivement présents. On ne connaît le nombre exact de porcs que lors des rapports de visite ou lorsqu'il y a un mouvement ! Le vétérinaire est tenu d'envoyer ses rapports à sa fédération tous les huit jours (ou tous les jours en période de crise).

(27) Comme tous les vétérinaires ne visitent pas toutes les exploitations au même moment, une méthode permettant de déterminer de façon précise le nombre de porcs par catégorie à un moment donné a été développée.

(28) En outre, l'encodage des données porcines, lors des rapports de visite, se fait par lecture optique. Si, malencontreusement, le vétérinaire introduit une donnée erronée dans sa feuille d'encodage, le système ne la détectera pas et il sera difficile de la corriger ultérieurement. En vue de détecter et de corriger ces erreurs, une seconde procédure a été développée.

(29) Les catégories de porcs présentes dans Sanitel sont :

- les verrats de reproduction ;
- les porcelets sevrés ;

- les porcs d'élevage ;
- les porcs à l'engrais ;
- les truies.

(30) Les truies sont définies comme étant les truies saillies et les autres truies non saillies. Cette catégorie n'inclut pas les jeunes truies non saillies qui sont incluses dans la catégorie des porcs d'élevage.

1.1.2 Enquêtes bovines

(31) La Belgique organise deux enquêtes bovines par an, en mai et en novembre. Toutes les deux sont réalisées dans le cadre d'enquêtes à objectifs multiples.

(32) L'enquête de mai est exhaustive, l'enquête de novembre est un sondage. Pour l'enquête de novembre, l'erreur moyenne d'échantillonnage par rapport au nombre total de bovins est de 0,3 % (intervalle de confiance à 68 %).

(33) En novembre, la sélection de l'échantillon se fait au départ des données de recensement agricole de mai de l'année précédente. Pour construire la base de sondage, on élimine les exploitations qui n'ayant pas déclaré de cultures ou d'animaux ainsi que les exploitations horticoles (OTE 2, 3 et 6) n'ayant pas déclaré de cultures ou d'animaux faisant l'objet de l'enquête de novembre.

(34) Le tirage de l'échantillon se fait selon un sondage aléatoire stratifié. Les critères suivants ont été retenus pour la stratification : la région linguistique, la dimension économique et l'orientation technico-économique des exploitations. Le plan de sondage comporte 24 strates.

(35) L'allocation des exploitations de l'échantillon entre ces différentes strates est faite sur la base de l'allocation Neyman. Celle-ci optimise l'estimation du total d'une variable d'intérêt et est basée sur la dispersion de cette variable dans les différentes strates. L'enquête devant estimer plusieurs variables, elle ne peut pas être optimale pour chaque variable individuelle mais bien pour un critère global qui est la marge brute standard.

(36) L'enquête est menée sur 15.000 exploitations agricoles, ce qui représente une part de 25 %. L'échantillon représenté correspond à 33 % du cheptel bovin total.

(37) L'enquête de novembre est effectuée par voie postale. L'enquête de mai est réalisée par des agents dépendant des administrations communales. La loi impose de répondre aux enquêtes et le taux de réponse est voisin de 100 %. L'Institut National de Statistique est chargé de l'enquête.

- (38) À moyen terme (d'ici à 2005), la Belgique n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques sur les effectifs bovins par le recours à des données administratives.

1.1.3 Enquêtes ovines et caprines

- (39) La Belgique organise, chaque année, une enquête sur le cheptel ovin et caprin en mai. Les enquêtes sont menées conjointement en mai de chaque année (enquêtes intégrées).
- (40) L'enquête de mai est réalisée par des agents dépendant des administrations communales. La loi impose de répondre aux enquêtes et le taux de réponse est voisin de 100 %. L'Institut National de Statistique est chargé de l'enquête.
- (41) À moyen terme (d'ici à 2005), la Belgique n'envisage pas de remplacer partiellement les enquêtes statistiques sur le cheptel ovin et caprin par le recours à des données administratives.

1.2 Statistiques des abattages

- (42) La Belgique établit des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids d'abattage des animaux tués dans les abattoirs dont la viande est propre à la consommation humaine, à savoir : les porcins (total), les veaux, les génisses, les vaches, les taureaux, les bœufs, les ovins (total), les agneaux et les caprins (total).

Données mensuelles d'abattage disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
Ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	disponibles	disponibles
Caprins, total	disponibles	disponibles

- (43) Tous les abattoirs communiquent chaque mois les abattages à l'Institut National de Statistique. Les résultats sont disponibles deux mois après le mois de référence.

1.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

- (44) Depuis le 1er janvier 1999, les données du commerce extérieur ne portent plus sur l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL), mais sur la Belgique.
- (45) La Banque nationale de Belgique (BNB) recueille les données du commerce extérieur depuis le 1er janvier 1995. Pour les animaux vivants, ces données sont collectées en nombre, en quantités (kg) et en valeur (euro).
- (46) Jusqu'à la réalisation du marché intérieur et la suppression à partir du 1er janvier 1993 des formalités douanières aux frontières intérieures de l'Union européenne, les données du commerce extérieur étaient établies sur la base des documents de douane. Il en est toujours ainsi pour le commerce extracommunautaire. Quant au commerce intracommunautaire, une nouvelle méthode de collecte de données dénommée "Intrastat" a été mise en place.
- (47) Une des caractéristiques essentielles de cette nouvelle méthode est que l'information est fournie directement par les entreprises à la BNB. Jusque fin 1997, une entreprise n'était soumise, en Belgique, à l'obligation statistique légale qu'à partir du mois où le seuil de 4 200 000 BEF (104 115 €) par an était franchi, soit pour les livraisons, soit pour les acquisitions intracommunautaires. Depuis 1998, le seuil a été porté à 10 000 000 BEF (247 894 €) (avec obligation de ne déclarer que le flux supérieur à celui-ci).
- (48) La déclaration Intrastat doit parvenir à la BNB au plus tard le vingtième jour ouvrable du mois qui suit le mois de référence et les données sont généralement disponibles après un délai de 2,5 à 3 mois.
- (49) Pour le calcul des prévisions de production en quantités, les données du commerce extérieur en animaux vivants sont converties en équivalents-poids carcasse à l'aide de coefficients de conversion spécifiques.

1.4 Prévisions de production (production indigène brute)

- (50) Le calcul de la production indigène brute s'effectue conformément à la définition officielle de l'Union européenne, à savoir : total des abattages plus les exportations d'animaux vivants moins les importations des animaux vivants.
- (51) Pour la prévision de la PIB, on utilisait un "modèle démographique" basé sur les résultats des enquêtes et recensements effectués régulièrement au cours de l'année. On utilisait la répartition des effectifs

des différents types d'animaux selon le poids (porcs) ou l'âge (bovins) et le sexe ; on prenait en compte le potentiel de reproduction et sa productivité.

- (52) Le modèle était validé en tenant compte des mouvements de fonds (séries chronologiques), des observations antérieures et des conditions de marchés (perspectives).
- (53) Ces premières prévisions étaient soumises à avis d'experts afin d'être entérinées.
- (54) A partir de 2002, les données du recensement seront remplacées par des données administratives, celles provenant de Sanitel. Un autre modèle pour le calcul de la prévision de la PIB, plus simple et plus rapide à mettre en œuvre, a été élaboré. Celui-ci lie l'effectif de truies à la PIB de manière à établir les prévisions de PIB directement et uniquement à partir de cet effectif. La question principale qui se pose est la quantification de ce lien, c'est-à-dire la détermination du coefficient « ct » dans l'équation suivante :

$$PIB_t = ct \cdot SAN_{t-7}$$

avec PIB_t = production indigène brute au mois t

SAN_{t-7} = effectif de truies en production au mois t-7, effectif calculé à partir des données Sanitel.

- (55) L'écart de 7 mois correspond à la période normale entre la mise bas et l'abattage (c'est-à-dire : 70 jours-sevrage- + 140 j. -engraissement-). On a testé le modèle avec d'autres périodes (11 mois, c'est-à-dire en ajoutant la période de gestation ; et 6 mois), mais c'est avec $t-7$ qu'on obtient la relation la plus forte.

1.5 Statistiques sur les volailles

- (56) En Belgique, plusieurs données statistiques sont disponibles actuellement dans le domaine des volailles :
- le cheptel exhaustif des volailles tenu par l'agriculteur est connu par les recensements agricoles et horticoles annuels en mai et en décembre, ainsi que par les enquêtes de structure des exploitations agricoles.
 - la statistique industrielle PRODCOM fournit mensuellement la production en unité monétaire (francs belges) et en poids (code CPA 1512) pour les entreprises travaillant avec au moins 10 personnes ou ayant un chiffre d'affaire annuel de 100 000 BEF (2 479 €). En 1997, ces résultats couvraient environ 93 % du chiffre d'affaires du secteur.
 - La consommation des ménages de la viande de volaille est suivie par les enquêtes sur le budget des ménages.

- (57) Le service d'élevage du ministère de l'Agriculture fournit à la Commission les statistiques des mises en place (les œufs) et des poussins d'un jour, comme le prescrit une réglementation européenne. Ces données sont entre autres valorisées par le Centre d'Économie Agricole pour l'établissement des bilans de la viande (en appliquant des coefficients techniques).

2 Danemark

2.1 Enquêtes sur les cheptels

2.1.1 Enquêtes porcines

- (58) Chaque année, au Danemark, cinq enquêtes sont menées sur le cheptel porcin, à savoir en janvier, avril, mai, juillet et octobre. Les enquêtes menées en janvier, avril, juillet et octobre sont des enquêtes porcines séparées, alors que les enquêtes menées en mai sont des enquêtes agricoles intégrées.
- (59) Toutes les enquêtes sont menées par sondage. Le taux d'erreur moyen du sondage atteint 1,0 %. La dernière enquête exhaustive sur le cheptel porcin a été menée en 1999.
- (60) 5 000 exploitations ont été tirées du registre de la statistique agricole. Lors de la sélection des exploitations, celles-ci ont été subdivisées en 14 strates sur la base du nombre total de porcs élevés dans l'exploitation. Pour chacune des strates, le tirage de l'échantillon se fait selon un sondage aléatoire. La méthode de sélection est optimale, c'est-à-dire que les strates de l'ensemble de l'échantillon sont subdivisées de manière telle que la variance de l'ensemble du cheptel porcin estimé est minimisée.
- (61) L'ensemble de la population porcine est couvert dans les enquêtes par sondage. L'enquête par sondage couvre 5 000 exploitations, c'est-à-dire 7 % de toutes les exploitations. Les 5 000 exploitations de l'échantillon comprennent 50 % de l'ensemble de la population porcine.
- (62) Les enquêtes ne sont pas organisées dans des régions sélectionnées.
- (63) Les données sont communiquées par des questionnaires écrits. Le taux de réponse moyen atteint 90 %. Des recherches ont montré que le taux de non-réponse n'a pas d'effets importants sur les résultats de l'enquête. *Statistics Denmark* est chargé des enquêtes.
- (64) À moyen terme (d'ici à 2005), le Danemark n'envisage pas de remplacer partiellement les enquêtes statistiques sur les effectifs porcins par le recours à des données administratives.

2.1.2 Enquêtes bovines

- (65) Chaque année, au Danemark, deux enquêtes sont menées sur le cheptel bovin, à savoir en mai et en décembre. Les enquêtes menées en

mai sont des enquêtes agricoles intégrées, alors que les enquêtes menées en décembre sont des enquêtes bovines séparées.

- (66) Toutes les enquêtes sont menées par sondage. Le taux d'erreur moyen du sondage atteint 1,2 %. La dernière enquête exhaustive sur le cheptel bovin a été menée en 1999.
- (67) 3 000 exploitations ont été tirées du registre de la statistique agricole. Lors de la sélection des exploitations, celles-ci ont été subdivisées en 14 strates sur la base du nombre total de bovins élevés dans l'exploitation. Pour chacune des strates, le tirage de l'échantillon se fait selon un sondage aléatoire. La méthode de sélection est optimale, c'est-à-dire que les strates de l'ensemble de l'échantillon sont subdivisées de manière telle que la variance de l'ensemble du cheptel bovin estimé est minimisée.
- (68) L'ensemble de la population bovine est couvert dans la base de la sélection. Les 3 000 exploitations de l'échantillon (c'est-à-dire 4 % de toutes les exploitations) comprennent 17 % de l'ensemble de la population bovine.
- (69) Les enquêtes ne sont pas organisées dans des régions sélectionnées.
- (70) Les données sont communiquées par des questionnaires écrits. Le taux de réponse moyen atteint 90 %. Des recherches ont montré que le taux de non-réponse n'a pas d'effets importants sur les résultats de l'enquête. *Statistics Denmark* est chargé des enquêtes.
- (71) Pour la première fois le cheptel bovin a été estimé sur la base des données du registre central du cheptel au lieu des enquêtes traditionnelles par échantillonnage le 31 décembre 2000. Les données primaires utilisées dans la compilation des statistiques sur cheptel sont extraites à partir du registre des statistiques agricoles, qui est mis à jour annuellement sur la base de l'enquête agricole et horticole, des registres de propriété municipaux, du registre général des statistiques agricoles, et du registre central du cheptel.
- (72) Le registre central du cheptel est maintenu par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et la base de données du cheptel bovin est maintenue par le Centre Consultatif Agricole et l'Association Danoise des Eleveurs de bovins.
- (73) Le registre central du cheptel peut être utilisé à plusieurs fins, mais le but réel du registre était de contribuer à préparer des programmes de santé. La base de données du cheptel bovin est un système important, qui sert principalement aux éleveurs à améliorer leurs élevages. Les données de la base de données sur les bovins sont utilisées pour la mise à jour du registre central du cheptel.
- (74) Le registre reprend des informations sur le nombre, la date de naissance et le sexe de chaque animal pour différents types d'exploitations agricoles, par exemple les vaches laitières et les vaches

pour la production de viande, et à cela est ajouté une série de numéros d'identification.

- (75) Le registre est mis à jour sur la base des rapports hebdomadaires avec les données des éleveurs de bovins en ce qui concerne l'augmentation et la diminution du bétail, et avec l'information des vendeurs et des acheteurs. En outre, la diminution du cheptel par abattage est vérifiée par les abattoirs et celle du cheptel mort de maladie ou d'accident par les installations de destruction.
- (76) Statistics Denmark extrait des données de la base de données des bovins en tenant compte de l'âge des génisses et de la gestation de chaque animal.
- (77) Néanmoins, comme aucun des registres n'a été établi aux fins de remplacer les enquêtes sur le cheptel bovin, il a été nécessaire d'effectuer les travaux analytiques complets pour créer un lien entre le registre des bovins et le système de registres de Statistics Denmark pour les statistiques agricoles.

2.1.3 Enquêtes ovines et caprines

- (78) Chaque année, au Danemark, une enquête est menée sur le cheptel ovin, à savoir en mai. Il n'y a pas d'enquête sur le cheptel caprin. Toutes les enquêtes sur le cheptel ovin sont des enquêtes agricoles intégrées.
- (79) Toutes les enquêtes sur le cheptel ovin sont des enquêtes par sondage. Le taux d'erreur moyen du sondage atteint 14 %. La dernière enquête exhaustive sur le cheptel ovin a été menée en 1999.
- (80) Le cheptel ovin est communiqué dans le cadre de l'enquête agricole intégrée. La stratification s'effectue suivant la dimension économique, la grandeur des exploitations et la situation géographique. La méthode de sélection est optimale, c'est-à-dire que les strates de l'ensemble de l'échantillon sont subdivisées de manière telle que la variance des totaux estimée est minimisée.
- (81) L'ensemble de la population ovine est couvert dans la base de la sélection. L'enquête par sondage couvre 4 000 exploitations, c'est-à-dire 6 % de toutes les exploitations.
- (82) L'enquête agricole intégrée est menée dans tous les districts.
- (83) Les données sont communiquées par des questionnaires écrits. Le taux de réponse atteint 100 %. *Statistics Denmark* est chargé des enquêtes.
- (84) À moyen terme (d'ici à 2005), le Danemark n'envisage pas de remplacer partiellement les enquêtes statistiques sur les effectifs ovins par le recours à des données administratives.

2.2 Statistiques des abattages

- (85) Le Danemark établit des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids d'abattage des animaux tués dans les abattoirs dont la viande est propre à la consommation humaine, à savoir : la viande des porcins (total), des veaux, des génisses, des vaches, des taureaux, des bœufs, des ovins (total) et des agneaux.

Données mensuelles d'abattage disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
Ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	disponibles	disponibles
Caprins, total	non disponibles	non disponibles

- (86) *Statistics Denmark* puise les données sur les cheptels totaux dans les contrôles vétérinaires. Les abattoirs transmettent les données statistiques subdivisées en sept groupes pour les bovins, six groupes pour les porcins, cinq groupes pour les volailles, trois groupes pour les ovins et les agneaux et trois groupes pour les chevaux en précisant le nombre et le poids des animaux abattus ; Les données provisoires sont transmises généralement au cours de la troisième semaine du mois, et les données définitives après six semaines.

2.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

- (87) *Statistics Denmark* reçoit des données mensuelles des entreprises dont les importations annuelles en provenance des États membres de l'UE dépassent 1 500 000 DKK (environ 201 300 €) et les exportations 2 500 000 DKK (environ 335 500 €).
- (88) Les données sont disponibles six semaines après le mois de référence. Les catégories sont plus détaillées que ce qui est prévu dans les directives.

2.4 Prévisions de production (production indigène brute)

- (89) Les méthodes utilisées sont les modèles "pipe-line", qui s'étendent aux porcs de plus de 10-12 mois, aux bovins de plus de 1,5-2 ans et aux ovins et agneaux de plus d'un an.

Les chiffres se composent des indications suivantes :

- abattages dans les abattoirs
- exportations d'animaux vivants pour abattage
- abattages dans les exploitations

2.5 Statistiques sur les volailles

- (90) *Statistics Denmark* reçoit des données trimestrielles (nombre et poids de la carcasse) sur les abattages des volailles suivantes :

- poulets d'engraissement,
- poules,
- canards,
- oies,
- dindes.

Les données fournies représentent les sommes totales des abattoirs. En outre, une quantité est ajoutée pour la vente directe et la consommation propre. Jusqu'à présent, les prévisions ont été de moindre qualité. Un modèle économétrique serait sans doute de meilleure qualité que le modèle habituel, qui est basé sur la couvaison.

3 Allemagne

- (91) La méthodologie décrite ci-après est appliquée en Allemagne depuis 1999.

3.1 Enquêtes sur les cheptels

3.1.1 Enquêtes porcines

- (92) L'Allemagne organise deux enquêtes porcines par an, en mai et en novembre. Il s'agit de recensements intégrés en ce sens que, dans le même temps, d'autres catégories de bétail (ainsi que l'affectation des sols et la structure agricole) font l'objet de l'enquête.

- (93) La diminution du nombre des enquêtes (de trois à deux) est justifiée de la manière suivante : les fluctuations annuelles saisonnières du nombre de porcs ont, dans ce laps de temps, diminué, ainsi que leur amplitude. Dans le cadre des changements structurels, l'effectif porcin est davantage concentré sur un nombre de plus en plus restreint d'exploitations. Par

conséquent, le nombre de porcs effectivement recensés dans l'échantillon augmente, bien que le nombre d'exploitation reste le même.

- (94) Au mois de mai des années impaires, les recensements porcins sont menés sous forme d'enquête exhaustive, autrement il s'agit d'enquêtes par sondage stratifiées. Depuis le mois de mai 1999, une nouvelle procédure d'échantillonnage est utilisée dans le cadre des enquêtes intégrées concernant les cheptels, les affectations des sols et la structure. La dernière enquête exhaustive a été menée en Allemagne au mois de mai 1999. Le pourcentage du cheptel porcin recensé dans l'échantillon est substantiellement supérieur à celui des exploitations recensées, étant donné que les exploitations disposant d'un cheptel très important sont en général recensées à 100 %. Lors de l'enquête par sondage effectuée au mois de mai, jusqu'à 100 000 exploitations sont interrogées et lors de l'enquête par sondage effectuée au mois de novembre, ce chiffre a atteint les 80 000 exploitations. Le nombre total d'exploitations disposant d'un cheptel porcin s'élevait en novembre 1999 à environ 139 000.
- (95) Dans le cadre des enquêtes par sondage, il s'agit d'échantillons stratifiés. Les exploitations disposant de cheptels très importants sont, en général, recensées de manière stratifiée par le biais de taux d'échantillonnage de 100 %.
- (96) L'Allemagne effectue les enquêtes statistiques porcines (enquêtes intégrées) de manière globale (et pas uniquement dans des régions sélectionnées).
- (97) Lors des enquêtes par sondage, l'évaluation du cheptel porcin s'effectue par le biais d'un calcul d'estimation.
- (98) En Allemagne, les enquêtes sont menées en combinant une interview orale des agriculteurs, un questionnaire écrit, ainsi que l'utilisation de données administratives en relation avec une enquête (projet pilote en Bavière et en Bade-Wurtemberg). Le taux de réponse moyen approche les 100 %. Si les agriculteurs ne fournissent pas les informations, des avertissements répétés sont dans un premier temps signifiés en mentionnant l'obligation d'information, ainsi que l'infraction et les règlements en matière d'amendes. Si ces rappels devaient rester sans suite, le facteur d'extrapolation est, par la suite, augmenté de manière correspondante. Les interviews sont confiées aux offices statistiques des lands, ainsi qu'aux administrations municipales.
- (99) À moyen terme, l'Allemagne envisage de remplacer les enquêtes statistiques sur les effectifs porcins par le recours à des données administratives. Le système intégré de gestion et de contrôle (InVeKos) peut également être utilisé en tant que source de données. Cette pratique est déjà appliquée en Bavière et dans le Bade-Wurtemberg depuis le mois de mai 1999 dans le cadre d'un projet pilote.

3.1.2 Enquêtes bovines

- (100) L'Allemagne organise deux enquêtes bovines par an, en mai et en novembre. Il s'agit de recensements intégrés en ce sens que, dans le même temps, d'autres catégories de bétail (ainsi que l'affectation des sols et la structure agraire) font l'objet de l'enquête.
- (101) Au mois de mai des années impaires, les recensements bovins sont menés sous forme d'enquête exhaustive, autrement il s'agit d'enquêtes par sondage stratifiées. Depuis le mois de mai 1999, une nouvelle procédure d'échantillonnage est utilisée dans le cadre des enquêtes intégrées concernant les cheptels, les affectations de sol et la structure. La dernière enquête exhaustive a été menée en Allemagne au mois de mai 1999. Le pourcentage du cheptel bovin recensé dans l'échantillon est substantiellement supérieur à celui des exploitations recensées, étant donné que les exploitations disposant d'un cheptel très important sont en général recensées à 100 %. Lors de l'enquête par sondage effectuée au mois de mai, jusqu'à 100 000 exploitations sont interrogées et lors de l'enquête par sondage effectuée au mois de novembre, ce chiffre a atteint les 80 000 exploitations. Le nombre total d'exploitations disposant d'un cheptel bovin s'élevait en novembre 1999 à environ 277 000.
- (102) Dans le cadre des enquêtes par sondage, il s'agit d'échantillons stratifiés. Les exploitations disposant de cheptels très importants sont, en général, recensées de manière stratifiée par le biais de taux d'échantillonnage de 100 %.
- (103) L'Allemagne effectue les enquêtes statistiques bovines (enquêtes intégrées) de manière globale (et pas uniquement dans des régions sélectionnées).
- (104) Lors des enquêtes par sondage, l'évaluation du cheptel bovin s'effectue par le biais d'un calcul d'estimation.
- (105) En Allemagne, les enquêtes sont menées en combinant une interview orale des agriculteurs, un questionnaire écrit, ainsi que l'utilisation de données administratives en relation avec une enquête (projet pilote en Bavière et en Bade-Wurtemberg). Le taux de réponse moyen approche les 100 %. Si les agriculteurs ne fournissent pas les informations, des avertissements répétés sont dans un premier temps signifiés en mentionnant l'obligation d'information, ainsi que l'infraction et les règlements en matière d'amendes. Si ces rappels restent sans suite, le facteur d'extrapolation est, par la suite, augmenté de manière correspondante. Les interviews sont confiées aux offices statistiques des lands, ainsi qu'aux administrations municipales.
- (106) À moyen terme, l'Allemagne envisage de remplacer les enquêtes statistiques sur les effectifs bovins par le recours à des données administratives. Le système intégré de gestion et de contrôle (InVeKos) peut également être utilisé en tant que source de données. Cette pratique

est déjà appliquée en Bavière et dans le Bade-Wurtemberg depuis le mois de mai 1999 dans le cadre d'un projet pilote.

3.1.3 Enquêtes ovines et caprines

- (107) L'Allemagne organise, chaque année, une enquête sur le cheptel ovin en mai. Le cheptel caprin est estimé toutes les cinq années. En ce qui concerne l'enquête sur le cheptel ovin, il s'agit d'un recensement intégré du cheptel, en ce sens que, dans le même temps, d'autres catégories d'animaux (ainsi que l'affectation des sols et la structure agraire) font l'objet de l'enquête.
- (108) Au mois de mai des années impaires, les recensements ovins sont menés sous forme d'enquête exhaustive, autrement il s'agit d'enquêtes par sondage stratifiées. Depuis le mois de mai 1999, une nouvelle procédure d'échantillonnage est utilisée dans le cadre des enquêtes intégrées concernant les cheptels, les affectations de sol et la structure. La dernière enquête exhaustive a été menée en Allemagne au mois de mai 1999. Le pourcentage du cheptel ovin recensé dans l'échantillon est substantiellement supérieur à celui des exploitations recensées, étant donné que les exploitations disposant d'un cheptel très important sont en général recensées à 100 %. Lors de l'enquête par sondage effectuée au mois de mai, jusqu'à 100 000 exploitations sont interrogées. Le nombre total d'exploitations disposant d'un cheptel ovin s'élevait en mai 1999 à environ 34 000.
- (109) Dans le cadre des enquêtes par sondage, il s'agit d'échantillons stratifiés. Les exploitations disposant de cheptels très importants sont, en général, recensées dans des classes avec des taux d'échantillonnage de 100 %.
- (110) L'Allemagne effectue les enquêtes statistiques bovines (enquêtes intégrées) de manière globale (et pas uniquement dans des régions sélectionnées).
- (111) L'évaluation du cheptel ovin qui n'est pas recensé par l'enquête s'effectue par le biais d'un calcul d'estimation.
- (112) En Allemagne, les enquêtes sont menées en combinant une interview orale des agriculteurs, un questionnaire écrit, ainsi que l'utilisation de données administratives en relation avec une enquête (projet pilote en Bavière et en Bade-Wurtemberg). Le taux de réponse moyen approche les 100 %. Si les agriculteurs ne fournissent pas les informations, des avertissements répétés sont dans un premier temps signifiés en mentionnant l'obligation d'information, ainsi que l'infraction et les règlements en matière d'amendes. Si ces mesures restent sans suite, le facteur d'extrapolation est, par la suite, augmenté de manière correspondante. Les interviews sont confiées aux offices statistiques des lands, ainsi qu'aux administrations municipales.

(113) À moyen terme, l'Allemagne envisage de remplacer les enquêtes statistiques sur les effectifs ovins par le recours à des données administratives. Le système intégré de gestion et de contrôle (InVeKos) peut également être utilisé en tant que source de données. Cette pratique est déjà appliquée en Bavière et dans le Bade-Wurtemberg depuis le mois de mai 1999 dans le cadre d'un projet pilote.

3.2 Statistiques des abattages

(114) L'Allemagne établit des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids d'abattage des animaux tués dans les abattoirs dont la viande est propre à la consommation humaine, à savoir : la viande des porcins (total), des veaux, des génisses, des vaches, des taureaux, des bœufs, des ovins (total) et des caprins (total).

Données mensuelles d'abattage disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
Ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	non disponibles	non disponibles
Caprins, total	disponibles	disponibles

(115) Le nombre de tous les animaux abattus à l'intérieur du pays sont incorporés dans le cadre des statistiques d'abattage, et ce par le biais d'une évaluation statistique secondaire des animaux inspectés officiellement par les vétérinaires et les contrôleurs des viandes, selon les dispositions de la législation en matière d'hygiène de la viande. Ces données se décomposent en fonction des types d'animaux (bovins, porcins, ovins, caprins et chevaux) et, en ce qui concerne les bovins, en fonction des catégories d'utilisation comprenant les veaux, les bœufs, les taureaux, les vaches et les bovins femelles. En outre, une différence sera établie entre abattage professionnel et abattage domestique, ainsi qu'en ce qui concerne la provenance des animaux d'abattage (intérieur du pays et extérieur du pays).

(116) Dans le cadre des statistiques relatives au poids d'abattage, des enquêtes mensuelles sont menées sur le poids d'abattage des bovins, des veaux, des porcins et des ovins. Ces données sont également déduites selon un procédé de statistique secondaire des informations fournies par les abattoirs concernant les quantités livrées et les prix payés pour les abattages professionnels. En raison du règlement relatif à la communication des prix pour le bétail de boucherie et les carcasses d'abattage, à l'exception des marchés à notification obligatoire (4^e décret d'application de la loi sur le bétail et la viande "*ViehFIGDV*"), tous les responsables des exploitations, dont les bœufs, veaux, porcs et moutons sont livrés vivants ou abattus et qui vendent ou traitent la viande de ces animaux à leur propre compte ou pour le compte de tiers, sont soumis à l'obligation de notifier les prix. En principe, ne sont exemptes de l'obligation de communication que les exploitations qui, en moyenne, et par semaine, abattent moins de 75 porcs, 30 bœufs ou 50 moutons. D'autre part, conformément à l'article 2, paragraphe 4, du *ViehFIGDV*, des exploitations affichant des chiffres d'abattage plus élevés peuvent également être dispensées de l'obligation de communication, dans la mesure où leurs communications, en tenant compte des quantités écoulées, n'ont aucun impact sur l'établissement des prix. En Allemagne, environ deux tiers de tous les abattages professionnels ont lieu dans les exploitations soumises à l'obligation de notifier les prix.

(117) Les poids d'abattage des chevaux et des caprins correspondent à des valeurs moyennes existant depuis des années. Celles-ci sont établies par l'office statistique fédéral en accord avec le ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts. En ce qui concerne les abattages domestiques – à l'exception des abattages de porcs – ces valeurs moyennes, qui ont été établies pour les abattages professionnels, sont évaluées. En ce qui concerne les porcs d'abattage domestique, qui, d'après l'expérience, atteignent un degré d'engraissement supérieur à celui des porcs d'abattage professionnel, un poids d'abattage moyen est évalué conformément aux valeurs fixées par le ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts.

3.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

(118) En Allemagne, les statistiques du commerce extérieur sont conçues en tant que statistiques centrales, dont la gestion et l'organisation incombent uniquement à l'office fédéral de la statistique.

(119) Depuis l'achèvement du marché intérieur le 1^{er} janvier 1993 et la disparition des contrôles douaniers de marchandises aux frontières intérieures des États membres de l'Union européenne (UE) qui en a découlé, la technique d'enquête en matière de statistiques du commerce extérieur est différente selon qu'il s'agit de commerce extracommunautaire ou intracommunautaire, à savoir que l'enregistrement des données relatives à la circulation transfrontalière des marchandises se déroule en principe soit de manière classique par le biais de l'administration des douanes, soit par le biais d'une communication directe de la part des firmes.

- (120) Les statistiques du commerce extracommunautaire (base juridique : Règlement (CE) n° 1172/95 du Conseil, relatif aux statistiques des échanges de biens de la Communauté et de ses États membres avec les pays tiers, outre le règlement d'application et les modifications) englobe la circulation transfrontalière des marchandises d'Allemagne avec ce qu'on appelle les pays tiers.
- (121) La collecte de données concernant le commerce extracommunautaire se déroule de manière traditionnelle par le biais de l'administration des douanes au moment de l'exécution des formalités d'importation et d'exportation prescrites par la loi. Le formulaire normalisé à utiliser dans ce cas est le document administratif unique (EP) ; celui-ci sert au règlement simultané des formalités en matière douanière, fiscale de commerce extérieur, ainsi des statistiques relatives au commerce extérieur et consiste en plusieurs exemplaires, dont l'exemplaire n°2 - déclaration d'exportation – et l'exemplaire n°7 – déclaration d'importation servent à des fins statistiques.
- (122) De cette manière, les déclarations statistiques font partie intégrante des formulaires de douane, sont examinées par les bureaux de douane pour vérifier l'exhaustivité ainsi que les erreurs manifestes et sont ensuite envoyées à l'office fédéral de la statistique. Ce système garantit un enregistrement quasi complet des mouvements des marchandises.
- (123) Toute livraison de marchandises d'importation ou d'exportation nécessite l'exécution de formalités douanières. C'est la raison pour laquelle l'importateur/exportateur fournit les données statistiques en tant que déclarant. Celui-ci peut effectuer la déclaration lui-même ou se faire représenter par un fondé de pouvoir (par exemple, un commissionnaire-expéditeur).
- (124) Les statistiques du commerce intracommunautaire (pour les détails, cf. Base juridique : Règlement (CEE) n° 3330/91 du Conseil, relatif aux statistiques des échanges de biens entre États membres, outre le règlement d'application et les modifications) englobent la circulation transfrontalière des marchandises entre l'Allemagne et les autres pays membres de l'UE.
- (125) La circulation des marchandises au sein de l'UE, à savoir au sein du territoire douanier de la Communauté, ne sera plus surveillée par l'administration des douanes que dans des cas particuliers (par exemple, les marchandises non communautaires), de sorte qu'un nouveau système d'enquête a dû être établi, sous la forme d'une déclaration directe effectuée par les entreprises participantes, à savoir le système d'enquête statistique permanent INTRASTAT ("système Intrastat") Le système Intrastat se caractérise, entre autres, par un lien étroit avec le système de taxe sur le chiffre d'affaire, lequel permet un contrôle (indirect) sur les déclarations provisoires des taxes sur le chiffre d'affaire que les entreprises doivent communiquer tous les mois aux bureaux des contributions.

(126) Dans le système Intrastat (document N), les transactions transfrontalières de marchandises ne peuvent être déclarées qu'à deux conditions :

- il doit s'agir de ce qu'on appelle marchandises communautaires, à savoir des marchandises obtenues ou produites au sein de l'UE ou provenant d'un pays tiers et mises en libre circulation dans l'UE et
- le mouvement de marchandises s'est produit entre des régions des États membres de l'Union européenne, qui font également partie des territoires d'imposition sur le chiffre d'affaire de l'UE.

Toutes les autres transactions transfrontalières de marchandises sont comprises dans le cadre des procédures douanières prescrites.

(127) Sont soumises à l'obligation de notification les entreprises frappées par l'IChA qui procèdent à l'échange de marchandises au sein de la Communauté. Pour la décharge des entreprises, un seuil d'assimilation est établi en dessous duquel aucune déclaration statistique n'est obligatoire.

Sont exclus de l'enquête, entre autres, les mouvements de marchandises d'importance commerciale réduite (par exemple les biens de déménagement) ou les mouvements de marchandises dont l'enregistrement s'avère particulièrement difficile (par exemple, les marchandises bénéficiant du régime de franchise diplomatique), ainsi que les importations et exportations transitoires de marchandises (par exemple produits de foires et d'expositions).

Outre ces exceptions spécifiques, qui ne dépendent pas du système d'enquête utilisé, il existe cependant d'autres franchises générales, qui tiennent compte des particularités du système d'enquête :

- dans le cadre des interviews directes d'entreprises (système Intrastat), les entreprises dont la circulation intracommunautaire de marchandises (pour les deux directions, réception et expédition) au cours de l'année précédente ou pour l'année en cours ne dépassent pas les 200 000 euros (environ 400 000 DM), sont exemptes de déclaration.
- Par contre, dans le cadre de l'enquête effectuée par les bureaux de douane, les expéditions de marchandises de valeur jusqu'à concurrence de 800 euros (environ 1 600 DM) ne doivent pas être déclarées, dans la mesure où le poids total des marchandises expédiées ne dépasse pas les 1 000 kg.

(128) Les premières données concernant le commerce extérieur sont disponibles environ 6 semaines après la fin du mois d'enquête. Les résultats détaillés sont disponibles après deux à trois semaines supplémentaires.

3.4 Prévisions de production (production indigène brute)

- (129) Les prévisions de production indigène brute (PIB) de porcins tirent leur origine des résultats par catégorie du cheptel issu du recensement du bétail pour les intervalles de prévision particuliers et se présentent comme suit :

porcs d'engraissement (50 à 80 kg, poids vif, PV)	PIB 1 à 2 mois plus tard
jeunes porcs (20 à 50 kg, PV)	PIB 3 à 4 mois plus tard
porcelets jusqu'à 20 kg PV	PIB 5 à 6 mois plus tard
truies gravides	PIB 7 à 10 mois plus tard
jeunes truies non gravides	PIB 11 mois plus tard

Cette prévision de quantité est convertie en résultats trimestriels par le biais d'une distribution uniforme mensuelle de la PIB. Ces intervalles de prévision corrigés en trimestres commencent deux mois après les recensements correspondants, à savoir qu'on renonce à deux mois de la première période de prévision. Les informations relatives au développement conjoncturel du cheptel de truies correspondant, à la rentabilité de la production de porcelets et de l'engraissement de porcs, au nombre de jours d'abattage et à d'autres critères sont à utiliser en vue de l'établissement de prévisions de production. Dans la pratique, les catégories du cheptel porcins observées sont corrélées avec la PIB différée ; de cette opération sont dérivés les paramètres d'évaluation pour les intervalles suivants. À cet égard, il convient d'établir une différence entre la PIB sans le commerce extérieur de porcelets (production en provenance d'anciennes catégories de cheptel) et celle comprenant le commerce extérieur de porcelets (division de la production en cheptel de porcelets et de truies). L'évaluation du commerce extérieur de porcelets se limite au premier trimestre de l'intervalle de prévision et est déduite par le biais de la mise à jour du développement actuel.

- (130) La prévision de la PIB de bœufs et de veaux se base également sur la mise à jour des corrélations établies entre les catégories de cheptel bovin particulières et la PIB différée correspondante dans les deux semestres suivants le recensement du cheptel. À cela s'appliquent les naissances de veaux et les taux d'élevage des bovins adultes pour le semestre particulier. Les résultats les plus récents se basent sur les mises à jour et les évaluations des cheptels pertinents des catégories particulières (cheptels de veaux et de vaches laitières, total des bœufs) dans la période suivante, ainsi que de la PIB déduite de celle-ci. Certains paramètres tels que les naissances de veaux, les taux d'élevage, etc., sont repris dans les évaluations annuelles suivant les recensements des cheptels. En ce qui concerne les veaux, le taux d'élevage est évalué en tenant compte du cadre agricole et économique.

- (131) L'évaluation de production de vaches s'étaie sur les mouvements des cheptels de génisses et sur le taux de remonte. En ce qui concerne les

quotas laitiers fixes, les cheptels de vaches laitières diminuent proportionnellement à l'augmentation du rendement évalué, alors que les cheptels de vaches allaitantes augmentent (encore) en fonction des primes. Dans le domaine du commerce extérieur, les vaches, contrairement aux génisses, ne jouent qu'un rôle limité. En ce qui concerne les génisses, les fluctuations des paramètres sont encore plus fortes, ce qui est dû principalement aux mouvements différents du commerce extérieur concernant les génisses pour la reproduction, mais également aux mouvements discontinus du remplacement des cheptels de vaches laitières. La prévision se base sur les mouvements des cheptels de génisses pour reproduction, ainsi que des génisses de boucherie en tenant compte des exportations attendues.

- (132) En ce qui concerne les bœufs et les taureaux, les paramètres fluctuent de manière relativement forte en raison de la réunification et de la crise de l'ESB. Sont utilisés pour les prévisions au cours du premier semestre les cheptels initiaux d'animaux mâles âgés de plus de 1 an, ainsi que les cheptels initiaux de jeunes animaux mâles âgés de 6 mois à 1 an de l'année précédente. La PIB du deuxième semestre est corrélée avec la même catégorie de cheptel au dernier délai de recensement. De plus, les valeurs relatives à la prévision sont corroborées par d'autres paramètres tels que l'élevage de bœufs et de taureaux, ainsi que par d'autres populations de référence. En Allemagne, la production de bœufs – part de production de 2 % de la totalité de la production de bœufs et de taureaux – ne joue qu'un rôle de moindre importance.
- (133) Ces résultats – comme dans le cas des porcins – sont présentés au sein du "comité d'experts pour l'évaluation des résultats de recensement du cheptel" lors d'une réunion commune, y sont débattus, éventuellement modifiés et publiés dans des revues spécialisées.
- (134) Les prévisions de la PIB pour les ovins et les caprins s'orientent vers les délais de recensement respectifs en fonction des cheptels (évalués) des ovins et agneaux femelles, ainsi que des caprins (évaluation). En vue d'une meilleure consolidation des prévisions, des coefficients provenant de la production indigène brute (pour 1 000 têtes) sont établis pour chaque cheptel initial lié à une date de référence au moyen de séries chronologiques existant depuis des années. Les coefficients obtenus de la sorte sont maintenus à peu près constants dans les prévisions et alignés sur les résultats des statistiques d'abattage.
- (135) Toutes les prévisions de la PIB sont influencées par la sous-estimation du commerce d'animaux vivants dans le domaine du commerce intracommunautaire. C'est pourquoi depuis 1993, en Allemagne, lors des calculs de la PIB, les données des statistiques nationales concernant les réceptions et les envois sont, en principe, complétées à l'aide de données provenant d'autres États membres (statistiques miroir). L'équilibrage vis-à-vis des autres États membres est très coûteux et n'est effectué qu'à la fin d'une année civile. On constate essentiellement une importance décroissante de l'évaluation.

3.5 Statistiques sur les volailles

(136) La loi sur les statistiques agricoles prescrit des enquêtes mensuelles dans les abattoirs pour volaille sur la volaille abattue. Des données sont collectées concernant les poulets d'engraissement, les poules à bouillir, les canards, les oies, les dindes, ainsi que les pintades. Les responsables des abattoirs pour volaille d'une capacité d'abattage d'au moins 2 000 animaux par mois sont tenus de fournir des renseignements.

4 Grèce

4.1 Enquêtes sur les cheptels

(137) La méthodologie des enquêtes sur les cheptels décrite ci-après a été appliquée en Grèce en 1998 et 2000.

4.1.1 Enquêtes porcines

(138) La Grèce organise une enquête porcine par an, en décembre. Cette enquête recense exclusivement l'effectif porcin.

(139) Toutes les enquêtes sont menées par sondage. L'erreur d'échantillonnage moyenne atteint 2 %. La dernière enquête exhaustive a été organisée en 1998. La méthode d'échantillonnage appliquée est le sondage aléatoire stratifié en une étape. Les sondages couvrent 3 % de l'ensemble du cheptel porcin et 23 119 exploitations.

(140) Les enquêtes sont réalisées dans des régions sélectionnées, c'est-à-dire au niveau NUTS II.

(141) On estime le cheptel porcin qui n'est pas recensé par les enquêtes par sondage en multipliant les variances de chaque exploitation par un coefficient approprié (valeur inverse de la probabilité de choix de l'exploitation) et en ajoutant ensuite le résultat de la multiplication.

(142) Les données sont obtenues par le biais d'entretiens oraux avec les éleveurs. Le taux de réponse moyen atteint 100 %. Le Service national des statistiques de Grèce est chargé des enquêtes.

(143) La Grèce n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques par le recours à des données administratives d'ici cinq ans.

4.1.2 Enquêtes bovines

(144) La Grèce organise une enquête bovine par an, en décembre. Cette enquête recense exclusivement l'effectif bovin.

(145) Les enquêtes sont menées par sondage. L'erreur d'échantillonnage moyenne atteint 1,5 %. La dernière enquête exhaustive a été organisée en 1998. La méthode d'échantillonnage appliquée est le sondage aléatoire stratifié en une étape. Les sondages couvrent 2,3 % de l'ensemble du cheptel bovin et 34 696 exploitations.

- (146) Les enquêtes sont réalisées dans des régions sélectionnées, c'est-à-dire au niveau NUTS II.
- (147) On estime le cheptel bovin qui n'est pas recensé par les enquêtes par sondage en multipliant les variances de chaque exploitation par un coefficient approprié (valeur inverse de la probabilité de choix de l'exploitation) et en ajoutant ensuite le résultat de la multiplication.
- (148) Les données sont obtenues par le biais d'entretiens oraux avec les éleveurs. Le taux de réponse moyen atteint 100 %. Le Service national des statistiques de Grèce est chargé des enquêtes.
- (149) La Grèce n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques par le recours à des données administratives d'ici cinq ans.

4.1.3 Enquêtes ovines et caprines

- (150) La Grèce organise une enquête ovine et caprine par an, en décembre. Le cheptel ovin et le cheptel caprin sont recensés séparément et toutes les enquêtes recensent exclusivement les cheptels ovins et caprins.
- (151) Toutes les enquêtes sont menées par sondage. L'erreur d'échantillonnage moyenne atteint 2 %. La dernière enquête exhaustive a été organisée en 1998. La méthode d'échantillonnage appliquée est le sondage aléatoire stratifié en une étape. Les sondages couvrent 1,8 % de l'ensemble du cheptel ovin et 1,5 % de l'ensemble du cheptel caprin, ainsi que 132 988 élevages ovins et 140 243 élevages caprins.
- (152) Les enquêtes sont réalisées dans des régions sélectionnées, c'est-à-dire au niveau NUTS II.
- (153) On estime le cheptel ovin/caprin qui n'est pas recensé par les enquêtes par sondage en multipliant les variances de chaque exploitation par un coefficient approprié (valeur inverse de la probabilité de choix de l'exploitation) et en ajoutant ensuite le résultat de la multiplication.
- (154) Les données sont obtenues par le biais d'entretiens oraux avec les éleveurs. Le taux de réponse moyen atteint 100 %. Le Service national des statistiques de Grèce est chargé des enquêtes.
- (155) La Grèce n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques par le recours à des données administratives d'ici cinq ans.

4.2 *Statistiques des abattages*

- (156) La Grèce établit des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids d'abattage de l'ensemble des porcins, des veaux, des génisses, des vaches, des taureaux, des bœufs, de l'ensemble des ovins, des agneaux et de l'ensemble des caprins.

Données mensuelles d'abattage disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
Ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	disponibles	disponibles
Caprins, total	disponibles	disponibles

(157) Les services départementaux du ministère de l'agriculture, sous le contrôle des services vétérinaires responsables du contrôle de l'hygiène des abattages, enregistrent les animaux abattus pendant le mois de leur abattage.

(158) Les rares animaux abattus en dehors des abattoirs sont évalués sur la base d'enquêtes par sondage informelles réalisées auprès des éleveurs par les responsables des services susmentionnés. Ces données sont envoyées au service central du ministère de l'agriculture et à la direction de la politique agricole et de la documentation le mois suivant et sont contrôlées, traitées informatiquement puis mises à disposition pour chaque exercice.

4.3 Prévisions de production (production indigène brute)

(159) La Grèce s'est fondée pour évaluer la production réduite de porcins, ovins et caprins sur :

- les évaluations des services départementaux, qui coopèrent avec les principales exploitations d'élevage,
- les importations d'animaux vivants, en prenant en considération a) l'état de la production intérieure et b) l'évolution (tendance) des importations des dernières années.

4.4 Statistiques sur les volailles

- (160) Il existe des données mensuelles disponibles résultant de l'évaluation des services départementaux, fondées sur les œufs mis en incubation pour les élevages systématiques et les évaluations de l'agriculture locale concernant tous les types de volailles.

5 Espagne

5.1 Enquêtes sur les cheptels

- (161) La méthodologie des enquêtes sur le cheptel décrite ci-après est en vigueur depuis l'adhésion de l'Espagne à l'Union Européenne en 1986.

5.1.1 Enquêtes porcines

- (162) L'Espagne organise trois enquêtes porcines par an : en avril, en août et en décembre. Ces enquêtes recensent exclusivement l'effectif porcin.

- (163) Il s'agit d'enquêtes par sondage dont l'erreur d'échantillonnage moyenne oscille entre les valeurs limites fixées par la législation communautaire. La dernière enquête exhaustive a eu lieu en 1986 mais les effectifs continuent à être enregistrés dans les recensements agricoles et les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles. Actuellement, un recensement du bétail, dont la période de référence est décembre 1996, est en voie d'achèvement. Ce recensement est indépendant des recensements agricoles et des enquêtes "Structures". Les enquêtes par sondage recensent entre 25 et 30% du cheptel porcin total. Les enquêtes couvrent 7 000 exploitations, ce qui correspond à 7,5% de la population totale.

- (164) Le recensement agricole est utilisé pour dresser la liste des éleveurs de porcins qui est complétée, chaque année, par des informations tirées de sources administratives. Cette liste constitue la base de sondage à partir de laquelle est sélectionné l'échantillon et qui permet de recenser les exploitations à l'aide d'une double stratification : l'enquête comporte deux classes d'exploitation (exploitations avec truies mères et sans truies mères) et huit classes de taille (en prenant pour base la capacité d'élevage des truies mères ou des porcins d'engraissement). En plus de l'échantillon principal, un échantillon de réserve est sélectionné parmi les exploitations afin d'améliorer le taux de réponse.

- (165) Les trois enquêtes sont organisées dans des régions sélectionnées. Selon le principe Agriflex, aucune enquête n'est effectuée dans les régions dont le cheptel est inférieur à 1% du cheptel total et dans celles où l'élevage porcin représente moins de 5% de la production agricole finale de la région. Les régions concernées sont les suivantes : Asturies, Cantabria, Pays basque, la région de Madrid et les îles Canaries.

- (166) L'estimation du cheptel porcin, qui n'est pas recensé par l'enquête, s'effectue sur la base des modifications apportées au registre mis à jour

des exploitations et à l'aide de différentes informations y afférentes de type administratif.

(167) Un enquêteur interroge directement les agriculteurs pour réaliser les enquêtes. Étant donné qu'il existe un échantillon principal et un échantillon de réserve, les exploitations de l'échantillon principal qui ne peuvent être interrogées sont remplacées par des exploitations de l'échantillon de réserve afin d'éviter les pertes d'échantillonnage. Si, toutefois, il y a perte d'échantillonnage, les facteurs d'extrapolation sont révisés et, dans tous les cas, la base de sondage est recalculée en fonction des exploitations de réserve et des motifs déterminant le remplacement. Les interviews sont de la responsabilité de la sous-direction générale des Statistiques de l'agriculture et de l'alimentation du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, en collaboration avec les services de statistique agricole compétents dans les communautés autonomes (régions). Le taux de réponse atteint près de 100%.

(168) À moyen terme (d'ici à 2005), l'Espagne n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques sur le cheptel porcin par le recours à des données administratives.

5.1.2 Enquêtes bovines

(169) L'Espagne organise deux enquêtes bovines par an: en juin et en décembre. Ces enquêtes ne recensent que le cheptel bovin.

(170) Il s'agit d'enquêtes par sondage dont l'erreur moyenne d'échantillonnage oscille entre les valeurs limites fixées par la législation communautaire. La dernière enquête exhaustive a eu lieu en 1986 mais les effectifs continuent à être enregistrés dans les recensements agricoles et les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles. Actuellement, un recensement du bétail, dont la période de référence est décembre 1996, est en voie d'achèvement. Ce recensement est indépendant des recensements agricoles et des enquêtes "Structures". Les enquêtes par sondage recensent entre 10 et 15% de l'ensemble du cheptel bovin. Les enquêtes couvrent 7 000 exploitations, ce qui correspond à 3,5% de la population totale.

(171) Le recensement agricole est utilisé pour dresser la liste de tous les éleveurs de bovins qui est actualisée, chaque année, à l'aide d'informations tirées de sources administratives. Cette liste constitue la base de sondage à partir de laquelle est sélectionné l'échantillon et qui permet de recenser les exploitations à l'aide d'une double stratification: l'enquête comporte trois classes d'exploitation (essentiellement les éleveurs de vaches laitières et les exploitations élevant principalement des vaches autres que laitières, ainsi que les exploitations d'engraissement des veaux) et dix classes de taille (en prenant pour base la capacité d'élevage des animaux types dans chaque classe de taille). En plus de l'échantillon principal, un échantillon de réserve est sélectionné parmi les exploitations afin d'améliorer le taux de réponse.

- (172) Les deux enquêtes sont organisées dans des régions sélectionnées. Selon le principe Agriflex, aucune enquête n'est effectuée dans les régions dont le cheptel est inférieur à 1% du cheptel total et dans celles où l'élevage bovin représente moins de 5% de la production agricole finale de la région. Les régions concernées sont les suivantes : Comunidad Valenciana, la région de Murcia et les îles Canaries (dans la région de Murcia et dans les îles Canaries, c'est la région qui procède à l'enquête).
- (173) L'estimation du cheptel bovin, qui n'est pas recensé par l'enquête, s'effectue sur la base des modifications apportées au registre mis à jour des exploitations et à l'aide de différentes informations y afférentes de type administratif.
- (174) Un enquêteur interroge directement les agriculteurs pour réaliser les enquêtes. Étant donné qu'il existe un échantillon principal et un échantillon de réserve, les exploitations de l'échantillon principal qui ne peuvent être interrogées sont remplacées par les exploitations de l'échantillon de réserve afin d'éviter les pertes d'échantillonnage. Si, toutefois, de telles pertes interviennent, les facteurs d'extrapolation sont révisés et, dans tous les cas, la base de sondage est recalculée en fonction des exploitations de réserve et des motifs déterminant le remplacement. Les interviews sont de la responsabilité de la sous-direction générale des Statistiques de l'agriculture et de l'alimentation du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, en collaboration avec les services de statistique agricole compétents dans les communautés autonomes (régions). Le taux de réponse atteint près de 100%.
- (175) À moyen terme (d'ici à 2005), l'Espagne n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques sur le cheptel bovin par le recours à des données administratives.

5.1.3 Enquêtes ovines et caprines

- (176) L'Espagne organise, chaque année, des enquêtes sur le cheptel ovin et caprin en décembre. Ces enquêtes ont lieu en même temps et aucune autre catégorie animale n'est incluse dans les enquêtes, ce qui signifie que le cheptel ovin et caprin est recensé conjointement mais pas en même temps que d'autres catégories animales.
- (177) Il s'agit d'enquêtes par sondage dont l'erreur moyenne d'échantillonnage oscille entre les valeurs limites fixées par la législation communautaire. La dernière enquête exhaustive a eu lieu en 1986 mais les effectifs continuent à être enregistrés dans les recensements agricoles et les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles. Actuellement, un recensement du cheptel, dont la période de référence est décembre 1996, est en voie d'achèvement. Ce recensement est indépendant des recensements agricoles et des enquêtes "Structures". Les enquêtes par sondage recensent entre 10% (ovins) et 11% (caprins) du cheptel total. Étant donné qu'il s'agit d'une enquête conjointe, le sondage comprend, dans chaque cas, 5 000 exploitations de ces deux

catégories animales, ce qui correspond à 4,5% de l'ensemble des exploitations.

(178) Le recensement agricole est utilisé pour dresser la liste de tous les éleveurs d'ovins et de caprins, qui est mise à jour, chaque année, à l'aide d'informations tirées de sources administratives. Cette liste constitue la base de sondage à partir de laquelle est sélectionné l'échantillon et qui permet de recenser les exploitations à l'aide d'une double stratification : l'enquête comporte trois classes d'exploitation (essentiellement les éleveurs d'ovins et les exploitations élevant principalement des caprins, ainsi que les exploitations d'engraissement des ovins) et huit classes de taille (en prenant pour base la capacité d'élevage des animaux types dans chaque classe de taille). En plus de l'échantillon principal, un échantillon de réserve est sélectionné parmi les exploitations afin d'améliorer le taux de réponse.

(179) Les enquêtes sont organisées dans des régions sélectionnées. Selon le principe Agriflex, aucune enquête n'a lieu dans les régions où l'effectif est inférieur à 1% de l'effectif total et dans celles où l'élevage ovin et caprin représente moins de 5% de la production agricole finale de la région. Il s'agit des régions suivantes : Galice, Asturies et Cantabria.

(180) L'estimation du cheptel, qui n'est pas recensé par l'enquête, s'effectue sur la base des modifications apportées au registre mis à jour des exploitations et à l'aide de diverses informations y afférentes de type administratif.

(181) Pour réaliser l'enquête, un enquêteur interroge directement les agriculteurs. Étant donné qu'il existe un échantillon principal et un échantillon de réserve, les exploitations de l'échantillon principal qui ne peuvent être interrogées sont remplacées par les exploitations de l'échantillon de réserve afin d'éviter les pertes d'échantillonnage. Si, toutefois, de telles pertes interviennent, les facteurs d'extrapolation sont révisés et, dans tous les cas, la base de sondage est recalculée en fonction des exploitations de réserve et des motifs déterminant le remplacement. Les interviews sont de la responsabilité de la sous-direction générale des Statistiques de l'agriculture et de l'alimentation du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, en collaboration avec les services de statistique agricole compétents dans les communautés autonomes (régions). Le taux de réponse atteint près de 100%.

(182) À moyen terme (d'ici à 2005), l'Espagne n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques sur les effectifs ovins et caprins par le recours à des données administratives.

5.1.4 Remarque concernant les enquêtes sur les cheptels

(183) L'Espagne estime que les périodes de référence des enquêtes sur les cheptels des différentes catégories animales devraient être coordonnées dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne.

5.2 Statistiques des abattages

(184) La méthodologie des statistiques des abattages décrite ci-après est en vigueur en Espagne depuis 1991.

(185) L'Espagne établit des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids d'abattage des animaux tués dans les abattoirs dont la viande est propre à la consommation humaine, à savoir : la viande des porcins (total), des veaux, des génisses, des vaches, des taureaux, des bœufs, des ovins (total), des agneaux et des caprins (total).

Données mensuelles d'abattage disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
Ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	disponibles	disponibles
Caprins, total	disponibles	disponibles

(186) Une enquête mensuelle est effectuée auprès d'un échantillon d'entreprises d'abattage du bétail (abattoirs). Ce sont les communautés autonomes (régions) qui sélectionnent l'échantillon. Celui-ci couvre les abattoirs dans lesquels - par rapport aux différentes communautés autonomes - ont lieu 70% au moins des abattages totaux de chaque catégorie animale. Les chiffres des abattages qui ne se font pas en abattoir sont ajoutés aux résultats (informations de sources administratives ainsi qu'avis d'experts).

5.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

(187) Les chiffres du commerce extérieur sont tirés des statistiques espagnoles du commerce extérieur qui sont établies par le Departamento de Aduanas e Impuestos Especiales (service des Douanes et des droits d'accises spéciaux) de l'Agencia Tributaria (administration fiscale espagnole).

5.4 Prévisions de production (production indigène brute)

(188) Des prévisions d'abattage sont établies et complétées par les prévisions des échanges d'animaux de boucherie vivants. Pour calculer les abattages, on utilise deux méthodes : la première consiste à analyser

les séries chronologiques des abattages d'animaux ; pour ce faire, on utilise un modèle statistique comportant les variables de la série ainsi que le temps comme variable indépendante. La deuxième méthode se fonde sur l'activité de reproduction des animaux mères, le rapport entre les animaux mères à la fin de la période de référence et les abattages au cours de la période concernée servant de base. En associant ces deux méthodes, on obtient les estimations finales.

5.5 Statistiques sur les volailles

- (189) Dans le cadre des statistiques mensuelles établies sur les animaux de boucherie, on calcule, chaque mois, des données sur les abattages de volailles (poulets, poules et autres volailles). Pour procéder aux prévisions, on utilise des modèles qui se basent sur les données relatives aux œufs à couvrir.

6 France

6.1 Enquêtes sur les cheptels

6.1.1 Enquêtes porcines

- (190) Date de mise à jour de la méthodologie : 01/11/01. Méthodologie utilisée depuis 1990 avec toutefois le passage de 3 à 2 enquêtes par an en 1999.
- (191) La France organise deux enquêtes porcines par an, en mai et en novembre. Ces enquêtes recensent exclusivement l'effectif porcin.
- (192) Il s'agit d'enquêtes par sondage dont l'erreur d'échantillonnage moyenne est inférieure à 0,5% en novembre et 1% en mai. En France, les dernières enquêtes exhaustives ont été organisées dans le cadre des recensements agricoles de 1989 et 2000. Les sondages couvrent 98% (en novembre) et 80% (en mai) de l'ensemble du cheptel porcin. Le nouvel échantillon tiré pour novembre 2001 dans la base issue du recensement effectué en 2000 concerne 5 700 exploitations. Celui qui sera tiré pour le mois de mai 2002 comptera, 3 000 exploitations.
- (193) Les sondages de mai et de novembre sont indépendants. Les échantillons sont stratifiés selon la typologie des exploitations d'élevage (naisseurs, naisseurs-engraisseurs, engraisseurs) et selon leur taille. Seules sont interrogées les exploitations à partir d'un seuil minimum de 5 truies ou de 20 porcs. Les échantillons sont des panels qui sont renouvelés tous les 5 ans environ. Cependant, la France cale les niveaux des enquêtes porcines (total porcs) sur le niveau des enquêtes sur la structure des exploitations agricoles. Pour les années sans enquête Structures, il y a interpolation ou extrapolation.
- (194) En mai, l'enquête a lieu dans les principales régions porcines. En novembre en revanche, ne sont exclues que les régions dans lesquelles le cheptel porcin est insignifiant.

- (195) L'estimation des 1 à 2% du cheptel porcin appartenant au hors champ géographique de l'enquête de novembre, s'effectue en maintenant le niveau des enquêtes de Structure car ces régions évoluent peu et souvent différemment de l'échantillon.
- (196) Sauf à leur initialisation (novembre 2001), les enquêtes se font par téléphone. Le SCEES et les services décentralisés du ministère sont chargés de l'enquête. Le taux de réponse atteint 100%.
- (197) À moyen terme (d'ici à 2005), la France n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques sur le cheptel porcin par le recours à des données administratives.

6.1.2 Enquêtes bovines

- (198) Date de mise à jour de la méthodologie 01/11/01. Méthodologie utilisée depuis 1990.
- (199) La France organise deux enquêtes bovines par an, en mai et en novembre. Ces enquêtes ne recensent que le cheptel bovin.
- (200) Il s'agit d'enquêtes par sondage dont l'erreur moyenne d'échantillonnage est inférieure à 0,5% en novembre et 1% en mai. Les dernières enquêtes exhaustives ont été effectuées dans le cadre des recensements agricoles de 1989 et 2000. Les sondages portent sur 97% (en novembre) et 76% (en mai) de l'ensemble du cheptel bovin. En novembre 2001, l'enquête est réalisée auprès de 17 600 exploitations et en mai 2002 l'échantillon sera de 5 à 6.000 exploitations.
- (201) L'échantillon est sélectionné à partir de la base de sondage (dernier recensement agricole) et la stratification s'effectue d'après la typologie et la taille des exploitations d'élevage.
- (202) A l'enquête de novembre, le champ géographique couvre presque la totalité du territoire (98% des effectifs). Par contre, en mai, seules les principales régions sont enquêtées (80% des effectifs).
- (203) Pour les effectifs qui ne sont pas dans le champ géographique de l'enquête, l'estimation du cheptel bovin qui n'est pas couvert par l'enquête, se fait par extrapolation sur la base de la dernière enquête Structures, conformément à l'évolution de l'ensemble du sondage de l'enquête.
- (204) En novembre 2001, l'enquête est faite par téléphone pour initialiser le panel. Ensuite, les enquêtes se feront par téléphone. Le SCEES et les services décentralisés du ministère sont chargés de l'enquête. Le taux de réponse est de 100%.
- (205) À moyen terme, (vers 2006), la France envisage de remplacer les enquêtes statistiques sur le cheptel bovin par le recours à des données

administratives. La *Base Nationale d'Identification permanente des animaux* servirait de source de données.

6.1.3 Enquêtes ovines et caprines

- (206) Date de mise à jour de la méthodologie 01/11/01. Méthodologie utilisée depuis 1990.
- (207) La France organise, chaque année en novembre, des enquêtes sur les cheptels ovin et caprin. Ces enquêtes sont menées séparément. Les cheptels ovin et caprin sont recensés indépendamment les uns des autres.
- (208) Ces enquêtes par sondage ont l'erreur moyenne d'échantillonnage est inférieure à 1% pour les ovins et à 2% pour les caprins. La dernière enquête exhaustive a été effectuée en 2000. Les sondages couvrent 95% des cheptels ovin et caprins. L'enquête ovine comprend un échantillon de 6.700 exploitations et l'enquête caprine, 2.900.
- (209) Les échantillons sont tirés du recensement de l'agriculture. Ils seront utilisés pendant 5 ans. Un calage sur le niveau des enquêtes de Structure est prévu. Les exploitations ne sont enquêtées qu'à partir d'un seuil minimum de 10 ovins ou de 5 caprins.
- (210) La quasi totalité des régions françaises est concernée par les enquêtes ovines alors que l'élevage caprin, qui est concentré sur quelques régions seulement, n'est enquêté que dans celles-ci.
- (211) L'estimation du cheptel, situé hors du champ géographique de l'enquête, se fait par extrapolation des données du recensement de 2000 et plus tard des enquêtes « structures » en tenant compte de l'évolution de l'enquête.
- (212) Sauf en novembre 2001 où l'initialisation se fait par passage d'enquêteur, les enquêtes se font par téléphone. Le SCEES et les services décentralisés du ministère sont chargés de l'enquête. Le taux de réponse atteint 100%.
- (213) À moyen terme (d'ici à 2005), la France n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques sur le cheptel ovin et caprin par le recours à des données administratives.

6.2 *Statistiques des abattages*

- (214) Date de mise à jour de la méthodologie 01/11/01.

- (215) La France établit des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids des animaux tués dans les abattoirs dont la viande est propre à la consommation humaine ainsi que de ceux destinés aux retraits, à savoir la viande de l'ensemble des porcins, des veaux, des génisses, des vaches, des taureaux, des bœufs, de l'ensemble des ovins, des agneaux et de l'ensemble des caprins.

Données mensuelles d'abattage disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
Ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	disponibles	disponibles
Caprins, total	disponibles	disponibles

- (216) Depuis 2000, les 340 entreprises déclarent leurs abattages directement au SCEES (central). Ces entreprises répondent par télécopie à un questionnaire qui leur est envoyé par télécopie à la fin du mois. Les données sont disponibles le 20 du mois suivant le mois de collecte des données (m + 20 jours). Les «abattages domestiques» ou non contrôlés sont de faible importance sauf pour les ovins. Des corrections sont effectuées à l'aide de coefficients qui sont susceptibles de révisions périodiques, pour établir les « abattages totaux ».

6.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

- (217) Les chiffres du commerce extérieur sont fournis par les Douanes françaises (exportations et importations) sous la forme de données quantitatives (unités), de volumes (tonnes) et de valeurs. Le SCEES dispose d'une base de données propre qui est mise à jour entre le 20 et le 25 de chaque mois pour les 13 derniers mois par les données des Douanes. Au 25 de chaque mois, la France dispose ainsi des données du mois «moins deux» (par exemple, le 25 octobre, les données du mois d'août sont disponibles). Les quantités échangées sont déclarées par les entreprises qui exportent et importent.
- (218) La France applique la NC8. Les agrégats sont ceux de la nomenclature UE/Eurostat. Les calculs sont effectués en tonne équivalent carcasse ou œufs (téc, téoc) à l'aide de coefficients

parfois différents de ceux qu'utilise Eurostat. Un descriptif est fourni annuellement à Eurostat.

6.4 Prévisions de production (production indigène brute)

- (219) La France calcule sa production indigène brute conformément à la définition officielle de la législation de l'UE: abattages totaux plus exportations d'animaux vivants moins importations d'animaux vivants. Les abattages totaux correspondent aux abattages contrôlés corrigés.
- (220) Une distinction est faite entre les exportations et les importations dans le cadre du commerce intra-communautaire et avec des pays tiers.
- (221) Pour prévoir la production, la France utilise un modèle démographique. Chaque catégorie animale figurant dans une enquête donnée détermine une partie de la production future.
- (222) Les données des statistiques d'abattage et de production sont publiées mensuellement par messagerie électronique auprès d'un réseau d'abonnés au « supplément mensuel d'animaux hebdo » et également disponibles gratuitement sur le site internet du Ministère de l'agriculture : www.agreste.agriculture.gouv.fr

6.5 Statistiques sur les volailles

- (223) Mise à jour de la méthodologie 01/111/01.
- (224) En France, la volaille fait l'objet d'un dispositif de suivi statistique complet.
- (225) Les abattages contrôlés de volailles sont relevés, chaque mois, auprès des 220 abattoirs les plus importants (96% à 99% du total selon les espèces). Une enquête annuelle est effectuée en plus auprès de 400 abattoirs de petite taille. Les résultats sont disponibles à mois + 35 jours. Cependant une partie de la production est abattue par des particuliers pour leur consommation personnelle. Celle-ci n'est pas estimée dans les abattages.
- (226) La collecte et le conditionnement des œufs (première transformation) font l'objet d'une enquête mensuelle pour 140 établissements et annuellement pour 400 établissements de petite taille. Les résultats sont disponibles à mois + 45 jours
- (227) Une enquête auprès des 30 sélectionneurs de souches de volailles français est réalisée mensuellement. Les résultats sont transmis à Eurostat. Cependant, ils sont inutilisables pour la prévision de production car ils sont peu corrélés avec les données des mise en place des poussins à la génération suivante.
- (228) L'activité des couvoirs de production fait l'objet d'un suivi mensuel pour les principales espèces de volailles. Chaque mois, les 150 couvoirs existants répondent à un questionnaire sur des périodes

hebdomadaires. On relève ainsi les capacités des couvoirs, le nombre d'œufs mis en incubation selon le type (production d'œuf, volailles de chair), le nombre de poussins éclos et mis en place en France (en tenant compte du commerce extérieur de poussins). Les résultats sont disponibles entre mois + 45 jours et mois + 60 jours.

- (229) La production indigène brute est calculée tous les trois mois à partir des mises en place de poussins et du commerce extérieur de poussins à l'aide de modèles de production. Les résultats (bilans) sont réalisés et publiés chaque trimestre lorsque le dernier mois du trimestre est passé de 60 jours (attente des données du commerce extérieur).
- (230) L'estimation de la production est réalisée à partir des mises en place pour le nombre d'animaux. Le poids moyen de la carcasse est déterminé par l'enquête sur les abattages.
- (231) Il existe un modèle pour la production d'œufs de consommation qui permet de prévoir le nombre de poulettes mises en place et arrivant en production cinq à six mois plus tard. Un modèle démographique permet de prévoir la production de l'ensemble des effectifs de pondeuses avec une anticipation de un an environ.
- (232) Pour la production de viande de volaille, la prévision n'est qu'à très court terme compte tenu de la rapidité des cycles d'élevage.
- (233) Les données des statistiques avicoles sont publiées mensuellement dans la revue « AVICULTURE » et également disponibles gratuitement sur le site internet du Ministère de l'agriculture : www.agreste.agriculture.gouv.fr

7 Irlande

7.1 Enquêtes sur les cheptels

- (234) La méthodologie des enquêtes sur les principales espèces (bovins, porcins et ovins) décrit comment les enquêtes de juin 2001 et de décembre 2001 ont été réalisées.

7.1.1 Enquêtes porcines

- (235) L'Irlande organise deux enquêtes porcines par an, en juin et en décembre. Ces enquêtes recensent exclusivement l'effectif porcin.
- (236) Toutes les enquêtes sont des enquêtes exhaustives (seules des unités très réduites sont exclues).
- (237) La production porcine irlandaise est très spécialisée. En 1997, 400 troupeaux porcins représentaient plus de 90 % du cheptel porcin. L'Office central des statistiques (CSO) réalise un recensement séparé auprès des plus gros éleveurs porcins (sur la base des informations fournies par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du

Développement rural et Teagasc (government farm agency)) en juin et en décembre. Cette enquête couvre pratiquement 100 % du cheptel porcin.

- (238) Les enquêtes générales sur les exploitations réalisées en juin et en décembre comportent également des questions succinctes sur les effectifs porcins. Elles fournissent des informations sur les exploitations dont les effectifs porcins sont réduits. Lors du recensement de 2000 sur l'agriculture, l'ensemble des exploitations a reçu le formulaire général de recensement ; les producteurs spécialisés dans l'élevage porcin ont en outre reçu un questionnaire supplémentaire sur les porcins reprenant une ventilation plus détaillée des catégories, par exemple cinq catégories de poids d'engraissement au lieu de deux.
- (239) Les enquêtes couvrent 97 % de la population porcine totale (près de 550 exploitations), ce qui représente 35 % de l'ensemble des exploitations élevant des porcins. Toutefois, toutes les exploitations spécialisées dans l'élevage porcin sont reprises dans les enquêtes.
- (240) Les données sont obtenues par écrit et par téléphone. Le taux de réponse moyen atteint 95 %. Le taux de non-réponse est limité. L'estimation de la population porcine totale s'effectue par le biais d'une approche qui utilise un échantillon apparié. Les résultats de cet échantillon sont comparés à la somme de toutes les données communiquées (enquêtes de juin et de décembre), qui constitue la base principale de l'estimation. L'Office central des statistiques est chargé de ces enquêtes. Une combinaison de l'examen du changement dans l'échantillon des exploitations et d'un examen de la réponse avec imputation de la non-réponse est utilisée.
- (241) L'Irlande n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques par le recours à des données administratives d'ici cinq ans.

7.1.2 Enquêtes bovines

- (242) L'Irlande organise deux enquêtes bovines par an, en juin et en décembre. Ces enquêtes sont toutes des enquêtes intégrées sur le cheptel.
- (243) Toutes les enquêtes sont des enquêtes par sondage. La dernière enquête exhaustive remonte à juin 2000 (l'enquête précédente ayant été réalisée en 1991). La méthode d'échantillonnage appliquée est une stratification fondée sur la surface agricole utilisée et le nombre total de bovins. Les responsables recourent également à une approche utilisant un échantillon apparié et au ré-échantillonnage, pour assurer la représentation géographique.
- (244) L'enquête par sondage couvre 24 % de la population bovine (en juin 1999). Cela représente près de 29 000 exploitations en juin 1999, soit 23 % de l'ensemble des exploitations élevant des bovins.

- (245) Les enquêtes sont organisées dans des régions sélectionnées. Les enquêtes de juin et de décembre recueillent des données individuelles pour chaque région. Toutefois, seuls les résultats de l'enquête de juin sont publiés pour chaque région. Les données sont recueillies au niveau des comtés. Elles sont ensuite regroupées en fonction de leur niveau régional respectif (niveau NUTS 3).
- (246) L'estimation du cheptel bovin qui n'est pas recensé par les enquêtes par sondage s'effectue par le biais d'un échantillon apparié, en comparant celui-ci avec les résultats du dernier recensement agricole. Après le recensement de l'an 2000, l'Office central des statistiques (CSO) pourrait recourir à une pondération directe.
- (247) Les données sont obtenues par questionnaire écrit. Le taux de réponse moyen atteint près de 95 %. Les grands élevages sont interrogés par téléphone. S'il reste des non-réponses, malgré l'important suivi, une approche faisant appel à un échantillon apparié est mise en œuvre. L'Office central des statistiques est chargé de ces enquêtes.
- (248) L'Irlande n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques par le recours à des données administratives d'ici cinq ans.

7.1.3 Enquêtes ovines et caprines

- (249) L'Irlande organise deux enquêtes ovines et caprines par an, en juin et en décembre. Les populations ovine et caprine sont recensées séparément. Ces enquêtes sont toutes des enquêtes intégrées sur les cheptels.
- (250) Toutes les enquêtes sont des enquêtes par sondage. La dernière enquête exhaustive remonte à juin 2000 (l'enquête précédente ayant été réalisée en 1991). La méthode d'échantillonnage appliquée est une stratification fondée sur la surface agricole utilisée et le nombre total d'ovins. Les responsables recourent également à une approche utilisant un échantillon apparié et au ré-échantillonnage, pour assurer la représentation géographique.
- (251) En juin 1999, 25 % de la population ovine et 25 % de la population caprine ont été recensés. En juin 1999, le recensement a porté sur environ 10 000 (23 %) exploitations élevant des ovins et 800 (23 %) exploitations élevant des caprins.
- (252) Les enquêtes sont organisées dans des régions sélectionnées. Les enquêtes de juin et de décembre recueillent des données individuelles pour chaque région. Toutefois, seuls les résultats de l'enquête de juin sont publiés pour chaque région. Les données sont recueillies au niveau des comtés. Elles sont ensuite regroupées en fonction de leur niveau régional respectif (niveau NUTS 3).

- (253) On effectue l'estimation du cheptel qui n'est pas recensé par les enquêtes par sondage par le biais d'un échantillon apparié, en comparant celui-ci avec les résultats du dernier recensement agricole.
- (254) Les données sont obtenues par questionnaire écrit. Le taux de réponse atteint 75 % (selon l'enquête proprement dite). Les grands élevages sont interrogés par téléphone. S'il reste des non-réponses, malgré l'important suivi, une approche faisant appel à un échantillon apparié est mise en œuvre. L'Office central des statistiques est chargé de ces enquêtes.
- (255) L'Irlande n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques par le recours à des données administratives d'ici cinq ans.

7.2 Statistiques des abattages

- (256) La description suivante sur les statistiques des abattages décrit comment le travail est actuellement réalisé.
- (257) L'Irlande établit des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids d'abattage de l'ensemble des porcins, des veaux, des génisses, des vaches, des taureaux, des bœufs, de l'ensemble des ovins et des agneaux.

Données mensuelles d'abattage disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
Ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	disponibles	disponibles
Caprins, total	non disponibles	non disponibles

- (258) En Irlande, les statistiques des abattages proviennent de deux sources. Les abattages effectués dans des installations titulaires d'une licence d'exportation sont enregistrés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural. Ces données sont ensuite transmises au CSO, généralement quatre semaines après le mois de référence. Les abattages effectués dans d'autres installations relèvent du contrôle des administrations locales d'Irlande. Pour obtenir ces informations, le CSO mène une enquête mensuelle auprès de toutes les administrations locales d'Irlande. Toutes ces données parviennent généralement au CSO dans un délai de quatre semaines après le mois de

référence. Le tableau 1 montre, pour 1999, la ventilation des abattages entre les différentes infrastructures d'abattage, tant pour le nombre que pour le poids, en termes de pourcentage.

Tableau 1

	Nombre de bovins	Poids des bovins	Nombre d'ovins	Poids des ovins	Nombre de porcins	Poids des porcins
% abattus dans des installations titulaires d'une licence d'exportation	93,6 %	95,2 %	86,3 %	83,9 %	95,3 %	95,6 %
% abattus sous le contrôle des administrations locales	6,4 %	4,8 %	13,6 %	16,1 %	4,6 %	4,3 %
% abattus dans d'autres installations (exploitations)					0,1 %	0,1 %

7.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

(259) Compte tenu de la discontinuité des statistiques sur le commerce d'animaux vivants depuis l'avènement du marché unique, en 1993, le CSO dépend des données fournies par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural ainsi que des statistiques officielles sur le commerce.

Bovins :

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural mène une "enquête portuaire". Cette enquête détermine toutes les semaines, par catégorie de bovins, le nombre de bovins exportés par port d'arrivée et de départ. Il n'y a pas de seuils de déclaration. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural transmet ces informations au CSO, généralement deux semaines après la période de référence. Les catégories suivantes de bovins sont couvertes dans cette enquête : taureaux gras, bœufs gras, génisses grasses, vaches grasses, taureaux maigres, bœufs maigres, vaches maigres, taureaux sevrés, génisses sevrées, veaux. Les statistiques officielles sur le commerce fournissent uniquement des informations sur les bovins de deux catégories : les bovins d'élevage de race pure et les bovins autres que les animaux d'élevage de race pure.

Ovins et porcins :

Les estimations sur le commerce des ovins et des porcins vivants sont compliquées car le commerce transfrontalier entre l'Irlande et l'Irlande Nord n'est pas couvert par l'enquête portuaire du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural. Les estimations sur l'ensemble des échanges d'ovins et de porcins vivants (importations et exportations) sont donc réalisées par des experts du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural et du Bord Bia (l'office irlandais de commercialisation des produits alimentaires). Ces estimations sont établies tous les six mois.

7.4 Prévisions de production (production indigène brute)

(260) La description du calcul des prévisions de production indigène brute correspond aux méthodes actuellement mises en œuvre.

(261) Les prévisions de production pour les animaux repris ci-dessus sont principalement établies sur la base des enquêtes sur le cheptel que le CSO mène en juin et en décembre, ainsi que des données sur les abattages et le commerce. Ces enquêtes donnent une estimation du nombre total d'animaux élevés dans le pays et donc de la disponibilité totale à des fins d'abattage et de commerce d'animaux vivants. Ces chiffres sont ensuite discutés avec les experts du ministère irlandais de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural et du Bord Bia (l'office irlandais de commercialisation des produits alimentaires). S'appuyant sur leur connaissance du marché, ils réalisent des estimations sur les abattages, les importations et les exportations d'animaux vivants. Pour le traitement du commerce extérieur d'animaux vivants, les importations de ces derniers représentent un chiffre négatif et les exportations représentent un chiffre positif dans le calcul de la production indigène brute.

7.5 Statistiques sur les volailles

(262) Les statistiques mensuelles concernant les poulets de chair et les dindes sont réalisées par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural. Il existe des données sur les autres types de volailles mais elles ne peuvent pas être rendues publiques pour certains types de volailles, pour des raisons de confidentialité. Ceci concerne particulièrement les données relatives aux canards, compte tenu de la concentration d'éleveurs de canards en Irlande. Le CSO coopère actuellement avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural pour la fourniture de données mensuelles sur les abattages de poulets de chair et de dindes au CSO.

(263) Selon le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural, le poids carcasse d'un poulet de chair est présumé être de 4,5 livres et celui d'une dinde de chair est présumé être de 12 livres (1 livre = 0,4536 kg).

(264) Le CSO utilise un modèle qui se fonde sur le nombre de volailles ordinaires et d'autres volailles placées sur le marché (placements), pour estimer le nombre de volailles ordinaires et d'autres volailles qui se trouvent dans le pays au moment de l'enquête. La source d'information est le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural. Les données sont envoyées chaque mois au CSO, normalement 2 – 3 mois après le mois qui est la référence. Les données sont catégorisées dans : les poules pondeuses, les poulets de chair et les dindes.

8 Italie

8.1 Enquêtes sur les cheptels

(265) La description méthodologique des enquêtes sur les cheptels est appliquée en Italie depuis 1998.

8.1.1 Enquêtes porcines

(266) L'Italie organise deux enquêtes porcines par an, en juin et en décembre. Toutes les enquêtes sont des recensements intégrés du cheptel.

(267) Toutes les enquêtes s'effectuent par sondage. L'erreur d'échantillonnage moyenne atteint 1 %. La dernière enquête exhaustive remonte à l'an 2000 (l'enquête précédente ayant été réalisée en 1990). Il s'agit d'un sondage aléatoire stratifié et d'un sous-échantillon du recensement sur la structure des exploitations.

(268) Les sondages portent sur 1 % de l'ensemble du cheptel porcin et concernent 12 241 exploitations, soit 4,7 % de l'ensemble des exploitations qui élèvent des porcs.

(269) Les enquêtes ne sont pas réalisées dans des régions sélectionnées.

(270) L'estimation du cheptel porcin qui n'est pas recensé par l'enquête s'effectue en échantillonnant le poids obtenu via une estimation de calibrage.

(271) Les données sont obtenues par téléphone. Le taux de réponse moyen atteint 72 %. L'estimation de calibrage rectifie automatiquement l'ensemble des non-réponses. L'Institut italien des statistiques (ISTAT) est chargé de la réalisation des enquêtes.

(272) À moyen terme (d'ici un à cinq ans), l'Italie n'envisage pas de remplacer les recensements porcins par le recours à des données administratives.

8.1.2 Enquêtes bovines

(273) L'Italie organise deux enquêtes bovines par an, en juin et en décembre. Toutes les enquêtes sont des recensements intégrés du cheptel.

- (274) Toutes les enquêtes s'effectuent par sondage. L'erreur d'échantillonnage moyenne atteint 1 %. La dernière enquête exhaustive remonte à l'an 2000 (l'enquête précédente ayant été réalisée en 1990). Il s'agit d'un sondage aléatoire stratifié et d'un sous-échantillon du recensement sur la structure des exploitations.
- (275) Les sondages portent sur 13,5 % de l'ensemble du cheptel bovin et concernent 15 049 exploitations, ce qui représente 1,6 % de l'ensemble des exploitations qui élèvent des bovins.
- (276) Les enquêtes ne sont pas réalisées dans des régions sélectionnées.
- (277) L'estimation du cheptel bovin, qui n'est pas recensé par l'enquête s'effectue en échantillonnant le poids obtenu via une estimation de calibrage.
- (278) Les données sont obtenues par téléphone. Le taux de réponse moyen atteint 72 %. L'estimation du calibrage rectifie automatiquement l'ensemble des non-réponses. L'Institut italien des statistiques (ISTAT) est chargé de la réalisation des enquêtes.
- (279) À moyen terme (d'ici un à cinq ans), l'Italie n'envisage pas de remplacer les recensements bovins par le recours à des données administratives.

8.1.3 Enquêtes ovines et caprines

- (280) L'Italie organise une enquête ovine et caprine par an, en décembre. Les enquêtes sur les cheptels ovin et caprin sont réalisées conjointement. Toutes les enquêtes sont des recensements intégrés du cheptel.
- (281) Toutes les enquêtes s'effectuent par sondage. L'erreur d'échantillonnage moyenne atteint 1 %, tant pour les ovins que pour les caprins. La dernière enquête exhaustive remonte à l'an 2000 (l'enquête précédente ayant été réalisée en 1990). Il s'agit d'un sondage aléatoire stratifié et d'un sous-échantillon du recensement sur la structure des exploitations.
- (282) Les sondages portent sur 17,3 % du cheptel ovin et 18,4 % du cheptel caprin. Ils couvrent 9 473 (7,2 %) exploitations qui élèvent des ovins et 4 399 (7,2 %) exploitations qui élèvent des caprins.
- (283) Les enquêtes ne sont pas réalisées dans des régions sélectionnées.
- (284) On effectue l'estimation du cheptel ovin et caprin qui n'est pas recensé par l'enquête en échantillonnant le poids obtenu via une estimation de calibrage.
- (285) Les données sont obtenues par téléphone. Le taux de réponse moyen atteint 82,2 %. L'estimation de calibrage rectifie automatiquement l'ensemble des non-réponses. L'Institut italien des statistiques (ISTAT) est chargé de la réalisation des enquêtes.
- (286) À moyen terme (d'ici un à cinq ans), l'Italie n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques par le recours à des données administratives.

8.2 Statistiques des abattages

(287) La description méthodologique des statistiques d'abattages est en application en Italie depuis 2001.

(288) L'Italie établit des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids d'abattage de l'ensemble des porcins, des veaux, des génisses, des vaches, des taureaux, des bœufs, de l'ensemble des ovins, des agneaux et de l'ensemble des caprins.

Données mensuelles d'abattage disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
Ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	disponibles	disponibles
Caprins, total	disponibles	disponibles

(289) ISTAT recueille directement les données auprès des abattoirs, par courrier. C'est le vétérinaire responsable du contrôle sanitaire de la viande qui remplit le questionnaire. Les données sont disponibles 60 jours après le mois de référence. Les abattages domestiques sont estimés en tenant compte d'informations externes.

(290) À partir de 2001, l'Italie mènera des enquêtes par sondage sur les abattages mensuels en recourant à la méthode CATI. Cette dernière vise à améliorer l'opportunité des opérations de collecte des données et le taux de réponse.

8.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

(291) La méthodologie du commerce extérieur est en application en Italie depuis 1993.

(292) Les sources de ces données sont les entreprises (pour les données INTRASTAT) et l'administration douanière (pour le commerce extra-UE). Les entreprises dont le volume des échanges de l'année précédente dépasse 50 millions de lires (25 823 €) doivent communiquer ces chiffres à l'ISTAT chaque mois ; toutes les autres doivent seulement le faire une fois par an, avant le 31 janvier de l'année suivante. Les chiffres du commerce extérieur sont disponibles quatre mois après le mois de

référence. Les catégories sont classées en fonction de la NC. Elles ne sont pas parfaitement harmonisées avec les catégories de bétail établies par les directives de l'UE sur les statistiques agricoles.

8.4 Prévisions de production (production indigène brute)

(293) La méthodologie des prévisions de production indigène brute est appliquée en Italie depuis 1998.

(294) Pour les porcins, l'ISTAT a étudié un modèle statistique pour prévoir la production. Le modèle choisi est de type VAR (vecteur autorégressif). Ce modèle postule qu'il existe un mécanisme qui établit un lien entre le nombre de porcins qui sont produits et ceux qui sont abattus. À cet égard, les abattages et la production sont considérés comme des succédanés de la demande et de l'offre de viande tandis que la différence entre la demande globale et la production nationale est compensée par les importations.

(295) Ce modèle prévoit la production et les abattages en analysant des informations antérieures sur la production et les abattages (datant, pour ces deux domaines, de 1, 2, 3, 12 mois) et certaines "données factices". Les observations considérées sont mensuelles. Les tests du modèle postérieurs à l'échantillon (3 dernières années) font état d'une erreur absolue de la moyenne tronquée de 3,8 %, 3,1 % et 0,6 % pour les 1^{ère}, 2^e et 3^e prévisions.

(296) Deux fois par an, les résultats des enquêtes et des prévisions sont comparés aux données des services vétérinaires régionaux.

(297) Pour les bovins, les ovins et les caprins, les prévisions sont établies par des experts qui analysent les données statistiques et les informations sur les marchés qui sont disponibles.

8.5 Statistiques sur les volailles

(298) En Italie, les informations statistiques disponibles couvrent les activités des couvoirs, le nombre d'exploitations et d'animaux vivants, le commerce extérieur, la production industrielle et la consommation. Aucune prévision n'est établie. L'Italie envisage d'entamer dès 2001 une enquête mensuelle globale sur les abattages de volailles.

9 Luxembourg

9.1 Enquêtes sur les cheptels

9.1.1 Enquêtes porcines

(299) Le Luxembourg organise deux enquêtes porcines par an, en mai et en décembre. Les enquêtes effectuées en mai de chaque année et en décembre une année sur trois sont des recensements intégrés.

- (300) Ces enquêtes effectuées en mai de chaque année et en décembre une année sur trois sont des enquêtes exhaustives. Les dernières enquêtes exhaustives ont été menées au Luxembourg le 1.12.1999 et le 15.05.2000. Les enquêtes par sondage ont concerné 98,3 % de l'ensemble du cheptel porcin. L'enquête couvre 275 exploitations, ce qui correspond à 61,25 % de l'ensemble des exploitations d'élevage porcin.
- (301) Sur la base des résultats de l'enquête exhaustive menée tous les trois ans le 1.12, un échantillon est sélectionné. À partir des tableaux suivants le nombre des animaux d'élevage, on élabore des strates avec le nombre total des éleveurs et des animaux dans une strate donnée. Le pourcentage des animaux dans une strate est rapporté au nombre total des animaux dans toutes les strates ; les pourcentages obtenus sont appliqués au nombre des éleveurs dans chaque strate, afin de communiquer le nombre d'éleveurs nécessaires dans ces strates ; l'ordinateur sélectionne ensuite de manière aléatoire les éleveurs nécessaires et fait le calcul du nombre d'animaux élevés par ceux-ci pour chacune des strates. Les cheptels ainsi calculés sont ensuite comparés, pour chaque strate, avec le nombre total des animaux présents dans cette strate, afin d'obtenir les coefficients correspondants. Ces coefficients sont appliqués lors des enquêtes par sondage dans les deux années courant entre deux enquêtes exhaustives afin d'évaluer les résultats ; toutes les exploitations comptant plus de 50 porcs sont reprises dans l'enquête.
- (302) Les définitions sont les mêmes que pour l'enquête "Structures". L'enquête exhaustive de mai est identique à cette enquête.
- (303) Les enquêtes ne sont pas organisées dans des régions sélectionnées.
- (304) Pour réaliser les enquêtes exhaustives, un enquêteur interroge directement les agriculteurs ; les enquêtes par sondage sont effectuées au moyen d'un questionnaire écrit. Le taux de réponse atteint 97,5 %. Les enquêtes exhaustives sont confiées aux administrations communales, les enquêtes par sondage au STATEC. Les résultats des enquêtes exhaustives sont testés et évalués par le STATEC.
- (305) Afin d'introduire les informations non récoltées ("non-réponse" lors des enquêtes) dans l'élaboration des résultats, un coefficient est calculé sur la base des enquêtes exhaustives du mois de mai de l'année n et de l'année n-1, lequel est appliqué aux résultats de l'enquête exhaustive ou de l'enquête par sondage de l'exploitation pour le mois de décembre de l'année n-1, afin d'estimer les résultats du mois de décembre de l'année n.
- (306) À moyen terme (d'ici à 2005), le Luxembourg envisage de remplacer les enquêtes statistiques sur les effectifs porcins par le recours à des données administratives. La source de données SANITEL (système d'enregistrement électronique) pourrait être également disponible à l'avenir. Ce système n'existe actuellement que pour les bovins.

9.1.2 Enquêtes bovines

- (307) Le Luxembourg organise deux enquêtes bovines par an : en mai et en décembre. Les enquêtes effectuées en mai de chaque année et en décembre une année sur trois sont des recensements intégrés.
- (308) Ces enquêtes effectuées en mai de chaque année et en décembre une année sur trois sont des enquêtes exhaustives. Les dernières enquêtes exhaustives ont été menées au Luxembourg le 1.12.1999 et le 15.05.2000. Les enquêtes par sondage ont concerné 64,6 % de l'ensemble du cheptel bovin. L'enquête couvre 780 exploitations, ce qui correspond à 41,96 % de l'ensemble des exploitations d'élevage bovin.
- (309) Sur la base des résultats de l'enquête exhaustive menée tous les trois ans le 1.12, un échantillon est sélectionné. À partir des tableaux suivants le nombre des animaux d'élevage, on élabore des strates avec le nombre total des éleveurs et des animaux dans une strate donnée. Le pourcentage des animaux dans une strate est reporté sur le nombre total des animaux dans toutes les strates ; les pourcentages obtenus sont appliqués au nombre des éleveurs dans chaque strate, afin de communiquer le nombre d'éleveurs nécessaires dans ces strates ; l'ordinateur sélectionne ensuite de manière aléatoire les éleveurs nécessaires et fait le calcul du nombre d'animaux élevés par ceux-ci pour chacune des strates. Les cheptels ainsi calculés sont ensuite comparés, pour chaque strate, avec le nombre total des animaux présents dans cette strate, afin d'obtenir les coefficients correspondants. Ces coefficients sont appliqués lors des enquêtes par sondage dans les deux années courant entre deux enquêtes exhaustives afin d'évaluer les résultats.
- (310) Les définitions sont les mêmes que pour l'enquête "Structures". L'enquête exhaustive de mai est identique à cette enquête.
- (311) Les enquêtes ne sont pas organisées dans des régions sélectionnées.
- (312) Pour réaliser les enquêtes exhaustives, un enquêteur interroge directement les agriculteurs ; les enquêtes par sondage sont effectuées au moyen d'un questionnaire écrit. Le taux de réponse atteint 97,5 %. Les enquêtes exhaustives sont confiées aux administrations communales, les enquêtes par sondage au STATEC. Les résultats des enquêtes exhaustives sont testés et évalués par le STATEC.
- (313) Afin d'introduire les informations non récoltées ("non-réponse" lors des enquêtes) dans l'élaboration des résultats, un coefficient est calculé sur la base des enquêtes exhaustives du mois de mai de l'année n et de l'année n-1, lequel est appliqué aux résultats de l'enquête exhaustive ou de l'enquête par sondage de l'exploitation pour le mois de décembre de l'année n-1, afin d'estimer les résultats du mois de décembre de l'année n.
- (314) À moyen terme (d'ici à 2005), le Luxembourg envisage de remplacer les enquêtes statistiques sur les effectifs bovins par le recours à des données administratives. La source de données SANITEL (système

d'enregistrement électronique) pourrait être également disponible à l'avenir. Ce système n'existe actuellement que pour les bovins.

9.1.3 Enquêtes ovines et caprines

(315) Le Luxembourg effectue deux enquêtes par an sur le cheptel ovin et une enquête sur le cheptel caprin. Les enquêtes sont menées en commun, à savoir en mai (ovins) et en décembre (ovins et caprins). Les enquêtes effectuées en mai de chaque année et en décembre une année sur trois sont des recensements intégrés.

(316) Ces enquêtes sont menées sous la forme exhaustive.

(317) Les enquêtes ne sont pas organisées dans des régions sélectionnées.

(318) Pour réaliser l'enquête, un enquêteur interroge directement les agriculteurs. Deux années sur trois, en décembre, les enquêtes sont effectuées sous forme d'un questionnaire écrit. Les enquêtes sont confiées aux administrations communales, sous le contrôle et l'évaluation du STATEC. Les questionnaires écrits (tous les deux ans) sont directement confiés au STATEC.

(319) À moyen terme (d'ici à 2005), le Luxembourg envisage de remplacer les enquêtes statistiques sur les effectifs ovins et caprins par le recours à des données administratives. La source de données SANITEL (système d'enregistrement électronique) pourrait être également disponible à l'avenir. Ce système n'existe actuellement que pour les bovins.

9.2 *Statistiques des abattages*

(320) Le Luxembourg établit des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids d'abattage des animaux tués dans les abattoirs dont la viande est propre à la consommation humaine, à savoir: porcins, dans leur ensemble, veaux, génisses, vaches, taureaux et bœufs.

Données mensuelles d'abattage disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
Ovins, total	non disponibles	non disponibles
Agneaux	non disponibles	non disponibles
Caprins, total	non disponibles	non disponibles

(321) Le Service d'Économie Rurale, un organisme de l'État chapeauté par le ministre de l'Agriculture, est doté d'un département de statistique agricole et de comptage agricole, lequel est, entre autres, compétent pour l'élaboration de statistiques sur la production agricole.

(322) Les données relatives à l'ensemble des abattages, au Luxembourg, de bovins et de porcs indigènes sont relevées régulièrement (chaque semaine ou chaque mois) par la section "Cheptel et Viandes" du Service d'Économie Rurale auprès des abattoirs et des tueries privées. Les données relevées comprennent : le nombre des animaux abattus, classés selon le sexe et l'âge des animaux. Les différentes catégories sont : pour le gros bétail : vaches, génisses, taureaux, bœufs ; pour les porcs : porcs d'engraissement, truies et verrats, porcelets. La classification a été établie selon le schéma de classification communautaire.

(323) Les données sont élaborées par la section "Cheptel et Viandes" et envoyées au département de statistique agricole. La transmission des données des abattoirs au Service d'Economie Rurale s'effectue par voie postale. En règle générale, les données sont disponibles six semaines après la fin du mois des relevés et peuvent être transmises alors à des organes externes, tel EUROSTAT. La transmission des données d'abattage, du moins en ce qui concerne les abattoirs, s'effectue également par voie électronique depuis le 1.1.2000. Les travaux se poursuivent en vue de l'utilisation des communications électroniques des abattoirs à des fins statistiques. On prévoit que les statistiques d'abattage seront adaptées à cette source de données à l'été 2001. On peut s'attendre à ce que l'ensemble des communications, et donc également des statistiques, en soit amélioré. Tous les abattages (des animaux

indigènes et des animaux importés pour abattage) seront inclus dans un système unique, qui reprendra également les abattages de chevaux, d'ovins et de caprins. Les données sur les abattages d'animaux de boucherie importés sont livrées par l'administration des services vétérinaires. Ces données ne contiennent pas d'indications sur la catégorie et le poids d'abattage.

(324) Les abattages domestiques sont relevés tous les trois ans, à l'occasion de l'enquête exhaustive sur les cheptels le 1er décembre. Les données relevées comprennent : le nombre, la catégorie et le poids d'abattage total. Les données obtenues sont reprises pendant trois ans, sans modification, dans les statistiques quantitatives et le comptage agricole. Le nombre d'abattages privés est réduit en regard du volume total des abattages (+/- 2%).

9.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

(325) Les données relatives aux exportations de bétail vivant sont relevées par l'administration des services vétérinaires, dans le cadre des dispositions sanitaires d'application dans le marché intérieur communautaire ; elles sont ensuite transmises au Service d'Économie Rurale, département de statistique agricole. Ces données sont subdivisées entre bétail de boucherie et bétail d'élevage et d'exploitation, mais pas en catégories et classes (pour le bétail de boucherie). Les données sont subdivisées selon les catégories et classes par le Service d'Économie Rurale, département de statistique agricole, et exprimées en poids d'abattage. La ventilation des données par catégories et classes et la détermination du poids d'abattage total s'effectuent par extrapolation des résultats d'une enquête effectuée auprès des plus importantes entreprises de commerce du bétail actives dans le secteur des exportations.

(326) Les données sur les importations de bétail vivant, subdivisées en bétail d'élevage et d'exploitation et bétail de boucherie, sont relevées par l'administration des services vétérinaires, et transmises au Service d'Économie Rurale, département de statistique agricole.

9.4 Statistiques sur les volailles

(327) Les données sur le cheptel de volailles sont relevées annuellement, le 15 mai, par une enquête exhaustive intégrée, qui s'appuie sur l'enquête "Structures". L'administration des services vétérinaires établit une statistique sur les volailles abattues dans les abattoirs de volailles officiellement reconnus. Un relevé des abattages domestiques de volailles est effectué tous les trois ans, en décembre. Les données disponibles sur les abattages de volailles ne sont pas ventilées par catégories. On ne dispose pas de données mensuelles sur les abattages, ni de prévisions pour la production de viande de volaille. Une estimation du cheptel de volailles sur la base des œufs à couvrir mis en incubation n'est pas possible, puisqu'il n'y a pas d'œufs à couvrir actuellement au Luxembourg.

10 Pays-Bas

10.1 Enquêtes sur les cheptels

10.1.1 Enquêtes porcines

(328) Jusqu'en 1992, il y avait 3 enquêtes par sondage en janvier, avril et août et une enquête sur la structure réalisée en mai. De 1993 à 1996, il y a eu 3 enquêtes par sondage avec les dates de référence au 1er décembre, avril et août et une enquête sur la structure des élevages en mai. A partir de 1997, les Pays-Bas organisent trois enquêtes porcines par an : en avril, en août et en décembre. Les enquêtes menées en août et en décembre sont des recensements séparés des porcins tandis que celle d'avril porte sur la structure.

(329) Les enquêtes menées en août et en décembre sont des enquêtes par sondage tandis que celles d'avril sur la structure sont des enquêtes exhaustives. L'erreur d'échantillonnage moyenne est inférieure à 1 %. La dernière enquête exhaustive remonte à avril 2001.

(330) L'échantillon est tiré de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles. Il s'agit d'un échantillon stratifié. La stratification est fondée sur le type d'exploitation et sur sa taille (en unités de taille néerlandaises). On recourt à une estimation par la méthode des quotients pour calculer les résultats.

(331) Les sondages couvrent 100 % de l'ensemble du cheptel porcin. L'échantillon n'excluant aucune exploitation élevant des porcins, toutes les exploitations ont la possibilité d'y être reprises. (Compte tenu que les exploitations reprises dans l'échantillon élèvent au total 3,5 millions de porcins et qu'environ 2/3 des formulaires envoyés sont utilisables, les 2,3 millions de porcins de l'échantillon représentent 13,5 millions du cheptel total). Quelque 3 000 exploitations reçoivent un formulaire et environ 2 000 exploitations sont utilisées pour établir les chiffres. Environ 15 000 exploitations élèvent des porcins. Le pourcentage de l'ensemble des exploitations avoisine donc les 20 %.

(332) Les enquêtes ne sont pas réalisées dans des régions sélectionnées.

(333) Les données sont obtenues par écrit. Le taux de réponse moyen atteint 66 %. Il est établi qu'environ 2/3 des formulaires envoyés seront utilisables. Le nombre d'exploitations reprises dans l'échantillon représente donc 3/2 du nombre requis. Il est estimé que les exploitations qui ne répondent pas n'ont pas une grande influence sur le résultat parce que ce dernier peut être comparé à la base d'échantillonnage qui est mise à jour une fois par an. Par ailleurs, les enquêteurs utilisent une stratification qui empêche qu'une différence des taux de réponse pour différents types d'exploitations influence les résultats. L'institut néerlandais des statistiques est chargé de l'enquête.

(334) À moyen terme (d'ici à cinq ans), les Pays-Bas n'envisagent pas de remplacer les enquêtes statistiques par le recours à des données administratives.

10.1.2 Enquêtes bovines

(335) Jusqu'en 1992, il y avait 2 enquêtes par sondage en janvier et en juillet. De 1993 à 1998, une enquête par sondage a été réalisée en janvier et des résultats étaient aussi tirés de l'enquête sur la structure du mois de mai. Depuis 1999, les Pays-Bas organisent deux enquêtes bovines par an, en avril et en novembre. Les enquêtes menées en novembre sont des recensements séparés des bovins tandis que celle d'avril est une enquête sur la structure.

(336) Les enquêtes menées en novembre sont des enquêtes par sondage tandis que les celles d'avril sur la structure sont des enquêtes exhaustives. L'erreur d'échantillonnage moyenne est inférieure à 1 %. La dernière enquête exhaustive remonte à avril 2001.

(337) L'échantillon est tiré de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles. Il s'agit d'un échantillon stratifié. La stratification est fondée sur le type d'exploitation et sur sa taille (en unités de taille néerlandaises). Une estimation par la méthode des quotients est utilisée pour calculer les résultats.

(338) Les sondages couvrent 100 % de l'ensemble du cheptel bovin. L'échantillon n'excluant aucune exploitation élevant des bovins, toutes les exploitations ont la possibilité d'y être reprises. (Compte tenu que les exploitations reprises dans l'échantillon élèvent au total 0,3 million de bovins et qu'environ 2/3 des formulaires envoyés sont utilisables, les 0,2 millions de bovins de l'échantillon représentent 4,1 millions du cheptel total). Quelque 3 000 exploitations reçoivent un formulaire et près de 2 000 exploitations sont utilisées pour établir les chiffres. Environ 46 000 exploitations élèvent des bovins. Le pourcentage de l'ensemble des exploitations avoisine dès lors 7 %.

(339) Les enquêtes ne sont pas réalisées dans des régions sélectionnées.

(340) Les données sont obtenues par écrit. Le taux de réponse moyen atteint 66 %. Il est établi qu'environ 2/3 des formulaires envoyés seront utilisables. Le nombre d'exploitations reprises dans l'échantillon représente donc 3/2 du nombre requis. Il est estimé que les exploitations qui ne répondent pas n'ont pas une grande influence sur le résultat parce que ce dernier peut être comparé à la base d'échantillonnage qui est mise à jour une fois par an. Par ailleurs, les enquêteurs utilisent une stratification qui empêche qu'une différence des taux de réponse pour différents types d'exploitations influence les résultats. L'institut néerlandais des statistiques est chargé de l'enquête.

(341) À moyen terme (d'ici à cinq ans), les Pays-Bas envisagent de remplacer les enquêtes statistiques par le recours à des données

administratives. Cela dépendra des résultats des enquêtes. La source des données disponibles à cette fin est le Système d'identification et d'enregistrement des bovins.

10.1.3 Enquêtes ovines et caprines

(342) Les Pays-Bas organisent une enquête ovine et caprine par an, en avril. Les populations ovine et caprine sont recensées séparément. L'enquête est menée dans le cadre de l'enquête d'avril sur la structure. Cette dernière établit une distinction entre les agneaux, les brebis et les béliers, ainsi qu'entre les chèvres laitières et les autres caprins. Jusqu'en 1996, l'enquête sur la structure était réalisée en mai.

(343) Les enquêtes d'avril sur la structure sont des enquêtes exhaustives.

(344) L'institut néerlandais des statistiques est chargé de l'enquête.

10.2 Statistiques des abattages

(345) Les Pays-Bas établissent des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids d'abattage de l'ensemble des porcins, des veaux, des génisses, des vaches, des taureaux (et bœufs), des bœufs (et taureaux), de l'ensemble des ovins, des agneaux et de l'ensemble des caprins.

Données mensuelles d'abattage disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
Ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	disponibles	disponibles
Caprins, total	disponibles	disponibles

(346) Le service d'inspection publique pour le bétail et la viande (RVV) recueille les données sur le nombre d'abattages dans chaque abattoir et chaque boucherie autorisée à effectuer des abattages pour son propre compte. Il envoie ces chiffres à l'institut néerlandais des statistiques. L'office des produits pour le bétail et la viande et les œufs enregistre le poids moyen des animaux et envoie également les résultats à l'institut

néerlandais des statistiques. Ce dernier intègre ces chiffres. Les données sont disponibles dans un délai de deux mois après la période de référence.

10.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

(347) C'est le département Commerce international de l'institut néerlandais des statistiques qui est chargé des statistiques sur le commerce extérieur. Les chiffres pour les pays qui n'appartiennent pas à l'UE proviennent des déclarations douanières. Au sein de l'UE, les chiffres sont tirés des données que les entreprises envoient à l'institut néerlandais des statistiques. Les entreprises qui importent ou exportent pour plus de 500 000 florins (soit environ 227 000 euros) sont tenues d'envoyer des chiffres mensuels. Une estimation est établie pour les entreprises qui se situent en dessous de ce seuil et pour les non-réponses. La classification des marchandises est fondée sur la CTCl. Les données mensuelles qui sont publiées sont réparties entre 1 250 groupes de marchandises et 50 (groupes de) pays.

10.4 Prévisions de production (production indigène brute)

(348) PIB pour les porcins :

Le point de départ est la PIB enregistrée l'année précédente. Lorsqu'on établit une prévision pour le trimestre X de l'année t+1, la base est la PIB du trimestre X de l'année t. Certains "facteurs d'adaptation" sont prévus pour corriger la PIB :

- l'évolution du nombre de truies saillies et du nombre de porcelets élevés par truie par an ;
- l'évolution du nombre de porcelets exportés par mois ;
- correction pour les porcelets "non exportés" au cours du trimestre précédent. Ce seront des porcs à l'engraissement au trimestre suivant ;
- certains événements spécifiques susceptibles d'influencer la production.

(349) PIB pour les bovins :

Les estimations relatives à la PIB bovine sont établies par le biais d'une méthode d'extrapolation annuelle du cheptel. Ce modèle de prévision se fonde sur les données historiques pour les années précédentes. Le cheptel bovin au début et à la fin de l'année et la PIB servent de base pour calculer le nombre annuel de mises bas de veaux pour les années précédentes. Le taux annuel des veaux comparé au cheptel initial de vaches et génisses donne le taux de mises bas. Ces taux sont utilisés pour les estimations concernant l'exercice en cours et l'exercice suivant. Une fiche sur le cheptel bovin et la production bovine est établie, sur la base d'observations et de prévisions. Pour tenir compte tant du nombre de veaux qui sont intégrés à la population adulte (soit comme génisses, soit comme taureaux) que de l'évolution

du nombre de vaches, on utilise des coefficients basés sur les données des années précédentes.

Les estimations pour le nombre final de vaches et de l'ensemble des bovins, lié au nombre de vaches, donnent des estimations pour la PIB par le biais du calcul suivant : cheptel initial de vaches + mises bas de veaux – pertes de veaux – PIB = cheptel final.

Le modèle mathématique calcule la PIB pour les différentes catégories sur la base des données historiques. Les résultats sont discutés avec les experts de l'Office de la viande. Par ailleurs, les facteurs économiques et du marché sont contrôlés, afin d'ajuster tout élément, le cas échéant.

Les éléments les plus faibles du modèle sont les chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants. Des données supplémentaires sur le commerce extérieur sont recherchées pour améliorer le modèle, afin d'être à même de prévoir la PIB de bovins.

(350) PIB pour les ovins et les caprins :

Le point de départ est la PIB enregistrée l'année précédente. La PIB est corrigée sur la base de l'évolution du nombre d'animaux et des prévisions sur l'évolution du marché et de la position financière des éleveurs.

10.5 Statistiques sur les volailles

(351) L'institut néerlandais des statistiques fournit des enquêtes annuelles sur :

- l'ensemble des poules pondeuses, dont celles de :
 - moins de 18 semaines ;
 - 18 semaines à 20 mois ;
 - 20 mois et plus.
- les poulets de chair
- le cheptel parental pour l'ensemble des poulets de chair dont ceux de :
 - moins de 18 semaines ;
 - 18 semaines et plus
- les canards destinés à la production de viande
- les dindes
- les autres volailles

(352) Les données mensuelles sur les abattages de poulets de chair et de dindes sont disponibles séparément. Elles ne sont pas disponibles

séparément pour les canards, les oies et les pintades mais elles le sont pour l'ensemble de ces "autres volailles".

(353) Les coefficients utilisés pour passer des poids vifs au poids carcasse sont les suivants :

- poulets de chair 74 % ;
- vieilles poules pondeuses 70 % ;
- dindes 80 % ;
- autres volailles 70 %.

(354) Il n'existe aucun modèle de prévision pour la production de viande de volaille, mais il pourrait être établi sur la base des œufs couvés ou des poussins éclos. Les données de base de ce modèle économétrique sont disponibles.

(355) Les prévisions pour la production d'œufs sont établies sur la base des jeunes poules pondeuses placées dans les exploitations.

11 Autriche

11.1 Enquêtes sur les cheptels

11.1.1 Enquêtes porcines

(356) Jusqu'en 1992, des enquêtes étaient effectuées sur le cheptel porcin en Autriche quatre fois par an, à savoir le 3 mars, le 3 juin, le 3 septembre et le 3 décembre. Les enquêtes de mars, juin et septembre étaient des enquêtes par sondage ; des enquêtes exhaustives étaient menées en décembre. À partir de 1980, pour des raisons de coûts, les enquêtes de décembre n'ont été menées sous la forme exhaustive qu'une année sur deux (années impaires) ; les enquêtes intermédiaires étaient menées par sondage.

(357) À partir de 1993, l'Autriche s'est adaptée à la cadence communautaire des enquêtes, de 3 recensements seulement par an, à savoir début avril, début août et début décembre. Le premier jour du mois a chaque fois été choisi. Comme auparavant, une enquête de décembre sur deux a été menée sous forme de recensement exhaustif (à l'exception de 1997).

(358) Par la décision de la Commission 2000/380/CE du 29 mai 2000, l'Autriche a été autorisée à ne plus mener que deux enquêtes par an sur le cheptel porcin. L'Autriche a présenté une étude qui documente le maintien de la qualité des prévisions de PIB (production indigène brute). Dans cette étude, une enquête de juin a été simulée par l'extension d'une tendance linéaire des enquêtes d'avril et d'août, et les recherches ont montré que deux enquêtes porcines suffisent pour pouvoir fournir les données requises.

- (359) L'Autriche effectue donc deux enquêtes porcines par an, en juin et en décembre. En décembre, il s'agit d'un recensement intégré, au sens où d'autres espèces de bétail font également l'objet d'une enquête au même moment. L'enquête de juin est un recensement porcin séparé.
- (360) Ces enquêtes porcines sont menées par sondage. L'erreur moyenne d'échantillonnage des dernières années lors des enquêtes porcines a atteint 1,11 % par rapport au nombre total de porcins, pour 95 % de certitude statistique. Les dernières enquêtes exhaustives remontent à décembre 1995 et décembre 1999.
- (361) La sélection des exploitations se fait chaque fois sur la base de l'enquête exhaustive précédente. L'échantillon comprend 4 000 exploitations en juin et 7 000 exploitations en décembre, ce qui correspond respectivement à une part de 5 % et de 8 % des exploitations d'élevage porcin. Les enquêtes par sondage ont concerné 100 % de l'ensemble du cheptel porcin.
- (362) L'Autriche n'effectue pas les enquêtes statistiques porcines (enquêtes intégrées) dans des régions sélectionnées.
- (363) Les enquêtes sont menées par interview orale des agriculteurs. Le taux de réponse moyen atteint 100%. Les villes et communes (organes de comptage) sont chargées des interviews.
- (364) À moyen terme (d'ici à 2005), l'Autriche envisage de remplacer les enquêtes statistiques sur les effectifs porcins par le recours à des données administratives. Le registre central des porcins constitue la source de données disponible.

11.1.2 Enquêtes bovines

- (365) Par la décision de la Commission 2000/554/CE du 6 septembre 2000, la République d'Autriche a été autorisée à remplacer partiellement les enquêtes sur le cheptel bovin conformes à la directive 93/24/CEE du Conseil par une utilisation du registre des bovins, afin de recueillir ainsi toutes les informations prévues par cette directive. L'autorisation d'utilisation du registre des bovins est valable jusqu'au 31 décembre 2003.

(366) Étant donné le caractère actuel complet et représentatif du registre administratif opérationnel en Autriche, des informations statistiques peuvent être retirées du registre des bovins pour les éléments suivants :

- Cheptel bovin, total
- Bovins âgés de moins d'1 an
- Bovins âgés de 1 à 2 ans
 - mâles
 - femelles
- Bovins de 2 ans et plus
 - mâles
 - femelles
 - Génisses
 - Vaches

(367) Les éléments suivants, qui n'ont pas pu être pris dans le registre des bovins, font l'objet d'une enquête statistique complémentaire, qui comprend au moins 1 000 exploitations :

- Bovins âgés de moins d'1 an, bovins qui doivent être abattus comme veaux
- Bovins âgés de moins d'1 an, autres
- Bovins âgés de moins d'1 an, autres, mâles
- Bovins âgés de moins d'1 an, autres, femelles
- Bovins âgés de 1 à 2 ans, femelles, destinés à l'abattage
- Bovins âgés de 1 à 2 ans, femelles, autres
- Bovins de 2 ans et plus, femelles, génisses, destinés à l'abattage
- Bovins de 2 ans et plus, femelles, génisses, autres
- Bovins de 2 ans et plus, femelles, vaches, vaches laitières
- Bovins de 2 ans et plus, femelles, vaches, autres

Ce sondage complémentaire est mené sous forme d'interview orale des agriculteurs. Le taux de réponse atteint 100%. Les villes et communes sont chargées des interviews.

(368) Un groupe de coopération veille à l'utilisation à des fins statistiques du registre administratif ; il est composé de responsables de *Statistik Austria*, du ministère fédéral de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et des eaux (le responsable principal du registre bovin), élargi à des représentants externes des chambres d'agriculture, des experts de l'université d'agronomie de Vienne (statistiques, sciences vétérinaires) et un représentant de la Commission européenne.

- (369) Ce groupe veille en particulier à ce que la procédure de mise à jour du registre des bovins continue de garantir son caractère complet et représentatif. Lors de modifications importantes du registre des bovins, il effectue toujours une enquête détaillée.
- (370) L'Autriche doit élaborer un rapport annuel sur l'utilisation du registre des bovins à des fins statistiques. Dans le cadre de l'autorisation qu'elle a reçue, l'Autriche doit présenter à la Commission européenne un rapport qui permette de comparer les résultats du registre des bovins avec les résultats des enquêtes porcines. Dans ce but, une enquête "Structures" agricole et une enquête bovine régulière seront menées parallèlement en 2003, conformément aux exigences de l'article 4 de la directive 93/24/CEE. Sur la base de cette comparaison et des rapports annuels, la Commission pourra prendre une décision, après avis du comité permanent pour les statistiques agricoles, sur l'utilisation à des fins statistiques du registre des bovins.
- (371) Pour l'enquête bovine à mener en 2003, cela signifie concrètement que les coefficients de variation ne peuvent pas dépasser 1 % pour le nombre total des bovins, et 1,5 % pour le nombre total des vaches. Le nombre d'exploitations à prendre en considération est si élevé que 95 % au moins de l'ensemble du cheptel bovin seront repris dans l'enquête. Cela représente un échantillon de 4 000 à 5 000 exploitations. L'objectif est, comme il y a été fait allusion, de pouvoir disposer des données nécessaires sur les bovins rien qu'à partir de cette enquête. Les résultats de l'enquête pourront alors être comparés avec ceux du registre des bovins, afin de pouvoir élaborer un rapport de conclusion sur l'utilisation du registre des bovins et, le cas échéant, de pouvoir prolonger cette utilisation.

Cadre 1

Calendrier des enquêtes en Autriche, avec utilisation du registre des bovins	
Décembre 2000	Registre des bovins + enquête sur 1 000 exploitations à rapport
Juin 2001	Registre des bovins + enquête sur 1 000 exploitations à rapport
Décembre 2001	Registre des bovins + enquête sur 1 000 exploitations à rapport
Juin 2002	Registre des bovins + enquête sur 1 000 exploitations à rapport
Décembre 2002	Registre des bovins + enquête sur 1 000 exploitations à rapport
Juin 2003	Registre des bovins + enquête sur 1 000 exploitations à rapport
Décembre 2003	Registre des bovins + enquête sur 4 000 exploitations à rapport de conclusion

(372) Les évaluations structurelles élaborées en décembre des années impaires suivant des classes de grandeur du cheptel sont établies pendant la période d'autorisation effective sur la base du registre des bovins.

(373) L'Autriche transmet les chiffres du cheptel bovin à la Commission européenne deux fois par an, à savoir en juin et en décembre.

(374) Les enquêtes conformes à la directive 93/24 du 1er juin 1993 sont des enquêtes par sondage. La dernière enquête exhaustive a été menée le 1er décembre 1999 en Autriche. L'erreur moyenne d'échantillonnage pour ces enquêtes a atteint 1,2 % par rapport au nombre total de bovins (pour 95 % de certitude statistique).

(375) La sélection des exploitations est faite chaque fois sur la base de l'enquête exhaustive précédente et se fera probablement dans le futur grâce à l'utilisation et à la prise en considération du registre des bovins.

(376) Grâce aux enquêtes statistiques complémentaires à l'utilisation du registre des bovins, l'ensemble du cheptel bovin, à 100 %, fait l'objet de l'enquête. Les enquêtes couvrent 1 000 exploitations, ce qui correspond à 1 % de la population totale. Les enquêtes ne sont pas organisées dans des régions sélectionnées.

11.1.3 Enquêtes ovines et caprines

(377) L'Autriche organise, chaque année, des enquêtes sur le cheptel ovin et caprin en décembre. Les enquêtes sont menées conjointement.

(378) Les enquêtes sont menées par sondage. Les dernières enquêtes exhaustives remontent à décembre 1995 et décembre 1999. L'erreur moyenne d'échantillonnage des dernières années lors des enquêtes caprines et ovines a atteint 2,64 % par rapport au nombre total d'ovins, et 5,79 % par rapport au nombre total de caprins, pour 95 % de certitude statistique. La sélection des exploitations se fait chaque fois sur la base de l'enquête exhaustive précédente.

(379) Les enquêtes par sondage ont concerné 100 % de l'ensemble du cheptel ovin et caprin. Les enquêtes couvrent 3 800 exploitations ovines et 2 300 exploitations caprines, ce qui correspond respectivement à 19 % et 16 % de la population totale. Les enquêtes ne sont pas organisées dans des régions sélectionnées.

(380) Les enquêtes sont menées par interview orale des agriculteurs. Le taux de réponse atteint 100%. Les villes et communes sont chargées des interviews.

(381) À moyen terme (d'ici à 2005), l'Autriche n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques sur le cheptel ovin et caprin par le recours à des données administratives.

11.2 Statistiques des abattages

(382) L'Autriche établit des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids d'abattage des animaux tués dans les abattoirs dont la viande est propre à la consommation humaine, à savoir : les porcins (total), les veaux, les génisses, les vaches, les taureaux, les bœufs, les ovins (total), les agneaux et les caprins (total). Les statistiques mensuelles ne se réfèrent qu'aux abattages faisant l'objet de l'enquête, et ne sont pas représentatives par rapport à l'ensemble des abattages, par exemple pour les "veaux" et les "porcs" (~ 95 % pris en considération) et surtout par rapport aux "ovins/ agneaux" et "caprins" (~ 25 % et 10 % respectivement pris en considération).

Données mensuelles d'abattage disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
Ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	disponibles	disponibles
Caprins, total	disponibles	disponibles

(383) Les abattages faisant l'objet de l'enquête sont communiqués tous les mois par les différents districts (vétérinaires officiels) à *Statistik Austria*, qui les rassemble en résultats régionaux et nationaux. Ces derniers sont chaque fois disponibles environ un mois après le mois du rapport. Les abattages ne faisant pas l'objet de cette enquête sont repris en partie dans le cadre des enquêtes sur les cheptels (porcs), en partie grâce à l'évaluation du registre des bovins (veaux) et aussi grâce aux expertises des chambres d'agriculture (ovins, caprins).

11.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

(384) Les animaux vivants figurent sous la position 01 dans la nomenclature combinée. Les données sont reprises dans le cadre d'Intrastat (trafic de marchandises à l'intérieur de l'UE) et d'Extrastat (trafic de marchandises avec des pays tiers). Pour les communications Intrastat, il y a des valeurs seuil (actuellement 2 000 000 ATS, soit 145 346 €). Les données relatives au commerce extérieur sont disponibles 12 semaines après le mois du rapport. Les données sont compilées et élaborées par *Statistik Austria*.

(385) Les chiffres sur le commerce extérieur d'animaux vivants sont tirés des statistiques de *Statistik Austria*. Les statistiques miroirs montrent d'ailleurs souvent (comme avec l'Allemagne, le plus grand partenaire commercial de l'Autriche), que les chiffres autrichiens ou les chiffres allemands sont erronés. Toutefois, afin de ne pas être exposé au reproche de manipulation, on donne de toute façon la priorité aux calculs officiels des statistiques autrichiennes.

11.4 Prévisions de production (production indigène brute)

- (386) Pour le calcul de la future PIB porcine, on a établi de façon empirique pour chaque mois quel pourcentage de chaque classe d'âge des porcins arrive à l'abattage. Ces pourcentages varient selon le mois de l'enquête (juin ou décembre), mais aussi d'année en année. Ces écarts sont alors communiqués et servent au recensement.
- (387) Exemple du recensement de juin : Les porcins de plus de 110 kg arrivent à l'abattage déjà en juin (mois du recensement), et ne sont donc plus inclus dans le premier trimestre de prévision (juillet à septembre). De même, environ trois quarts des porcins de 80 à 110 kg sont déjà abattus en juin. Dans le premier mois suivant le recensement, c'est-à-dire le premier mois de prévision, sont inscrits le reste des porcins de 80 à 110 kg, de même qu'une grande partie de la catégorie des 50 à 80 kg ; ceux-ci représentent environ 40 % au milieu de la période d'enquête. Dans le deuxième mois après le recensement, soit le deuxième mois de prévision, le reste des porcins de 50 à 80 kg sont mis sur le marché. Au cours du troisième mois, c'est au tour de 40 % environ des jeunes porcins (groupe de poids compris entre 20 et 50 kg). Dans le quatrième mois figurent environ 40 % des jeunes porcins, dans le cinquième mois le reste des jeunes porcins et environ 30 % des porcelets, et dans le sixième mois un peu plus de 40 % des porcelets. Ainsi les deux trimestres peuvent être estimés par l'addition des valeurs mensuelles.
- (388) Une part importante de porcelets échoit encore toujours au septième mois, mais une grande partie de la PIB provient déjà des portées du cheptel de truies saillies du 1er juin. La part de la PIB relative à ces animaux est estimée comme suit :
- (389) Pour une plus longue période, les naissances fictives de porcelets pour chaque truie d'élevage saillie dans chaque trimestre sont calculées à l'aide de l'équation des cheptels et la moyenne des trimestres équivalents est établie. Cette moyenne des naissances de porcelets est multipliée par le nombre des truies saillies du début du trimestre. On calcule ainsi le cheptel qui résultera des truies saillies. Ce cheptel, qui devrait ensuite – du moins en partie – être prêt pour l'abattage, a été à nouveau multiplié par des pourcentages obtenus de manière empirique et représente la quantité de la PIB du septième mois, avec la part de porcelets restante destinée à l'abattage (ou à l'exportation). On procède de la même manière (mais sans les porcelets déjà utilisés) pour les mois 8 et 9. En additionnant les données de ces trois mois, on obtient la production indigène brute du troisième trimestre.
- (390) Pour le calcul de la PIB bovine, on recourt essentiellement à la procédure de la mise à jour des données sur le cheptel. Pour cela, les paramètres transitoires d'une catégorie d'animaux sont recalculés dans la catégorie d'âge suivante, laquelle est remise à jour. Les paramètres en question les plus importants sont le taux de vêlage, le taux d'abattage des veaux, le taux d'élevage, la rotation du cheptel des vaches et le taux d'abattage. Malheureusement, ces dernières années, des facteurs

externes (prime à la transformation des veaux/prime "Hérode", ESB, etc.) ont influencé et perturbé de manière plus ou moins marquée la consistance de ces paramètres transitoires. Ce qui a aussi eu une influence négative sur les prévisions de la PIB bovine. Les imprécisions des statistiques du commerce extérieur ont également une influence négative sur les calculs de prévisions.

- (391) Les cheptels d'ovins et de caprins sont très réduits en Autriche, ce qui explique que l'on consacre relativement peu d'attention aux procédures de prévision de la PIB ovine et caprine. En principe, on établit le rapport du cheptel d'ovins (mères) du mois de décembre de l'année précédent celle de la PIB avec les ovins et les caprins ; ce rapport est extrapolé et donne, avec les données sur le cheptel les plus récentes, la prévision de la PIB.

11.5 Statistiques sur les volailles

- (392) Chaque mois, on relève les données relatives aux mises en incubation d'œufs à couver et aux éclosions des poussins dans les exploitations d'une capacité d'incubation minimale de "500 œufs à couver", de même que le nombre et le poids des volailles abattues dans les exploitations comptant au moins "5000 abattages sur l'année précédente". Les données sont ventilées entre poules pondeuses, poules d'engraissement, dindes, pintades, oies et canards.

- (393) Dans le cadre des bilans d'approvisionnement en viande de volaille, les données sur les œufs mis en incubation sont utilisées pour le calcul de la production de viande. Le motif en est que les données sur les abattages contiennent également les volailles vivantes (de boucherie) importées. On pourrait également tirer des conclusions sur la PIB à l'aide des statistiques du commerce extérieur. Mais le secteur des volailles est précisément l'objet de grandes incertitudes dans le commerce extérieur.

- (394) Le calcul de la PIB sur les mises en incubation d'œufs à couver apporte des résultats plus sûrs. Ce modèle est appliqué pour les poules et les dindes. Pour le calcul de la production de viande de canard et d'oie, les statistiques sur les poussins sont utilisées.

- (395) Les données sur les mises en incubations d'œufs à couver sont utilisées en tenant compte du temps de d'incubation et d'engraissement de chaque espèce, des taux d'éclosion et de perte, des importations et exportations de poussins et du poids moyen d'abattage.

12 Portugal

(396) La méthodologie décrite ci-après est appliquée au Portugal depuis 2001.

1.1 *Enquêtes sur les cheptels*

12.1.1 Enquêtes porcines

(397) Le Portugal réalise chaque année, en décembre, une enquête porcine. Conformément à la directive 93/23/CEE du Conseil, il a été autorisé à renoncer, chaque année, à deux enquêtes car le cheptel porcin du Portugal est inférieur à 3 millions d'animaux. Cette enquête de décembre ne recense que le cheptel porcin.

(398) L'enquête de décembre est une enquête par sondage dont l'erreur d'échantillonnage moyenne atteint 2%. La dernière enquête exhaustive sur le cheptel porcin a été effectuée dans le cadre du recensement général de l'agriculture en 1999. L'enquête par sondage recense 53% du cheptel porcin total et couvre 2.396 exploitations, ce qui correspond à 2% de l'ensemble des exploitations.

(399) Aux fins de l'enquête sur le cheptel porcin, un échantillon est tiré dont la base est constituée par le registre des exploitations du recensement général de l'agriculture de 1999. Cette base est actualisée après chaque enquête particulière (enquêtes sur les effectifs animaux), après les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles et, le cas échéant, à l'aide d'une enquête externe ou de données administratives. Pour chaque catégorie animale, un échantillon est sélectionné à partir d'une population totale stratifiée par région agricole et par classe de taille du cheptel. Pour chaque région, les classes sont déterminées d'après le nombre des animaux.

(400) L'enquête est effectuée dans des régions sélectionnées : Entre Douro e Minho, Beira Litoral, Beira Interior, Ribatejo e Oeste et Alentejo.

(401) Cette enquête par sondage permet l'extrapolation à la population totale. Pour disposer d'une base de comparaison, l'INE (Instituto Nacional de Estatística - Institut national de la statistique) utilise ensuite d'autres sources pour les données sur les régions non recensées par l'enquête. À cet égard, il s'agit en particulier de l'enquête «Structures» (si elle est disponible), de l'enquête annuelle sur le cheptel porcin (réalisée obligatoirement par les services administratifs) ainsi que de demandes d'informations auprès des groupements d'intérêt concernés.

(402) Les enquêtes sont menées par des personnes interrogeant directement les agriculteurs. Le taux de réponse atteint 100% car, si une exploitation agricole ne donne aucune information, elle est remplacée par une autre présentant les mêmes caractéristiques. L'INE

est chargé de cette enquête en collaboration avec le ministère de l'agriculture.

- (403) À court terme (d'ici à 2005), le Portugal n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques sur le cheptel porcin par le recours à des données administratives. L'organisation actuelle des données administratives ne permet pas d'accéder directement aux données. Toutefois, dès que cet accès direct sera assuré, il serait souhaitable d'utiliser ces données, ce qui permettrait de les utiliser de manière plus efficace et d'éviter d'autres enquêtes auprès des producteurs.

12.1.2 Enquêtes bovines

- (404) Le Portugal organise une enquête bovine par an, en décembre. Conformément à la directive 93/24/CEE du Conseil, il a été autorisé à renoncer chaque année à une enquête car son cheptel bovin compte moins de 1,5 million d'animaux. Cette enquête de décembre ne recense que le cheptel bovin.
- (405) L'enquête de décembre est une enquête par sondage pour laquelle l'erreur d'échantillonnage moyenne atteint 1%. La dernière enquête exhaustive sur le cheptel bovin a eu lieu dans le cadre du recensement général de l'agriculture en 1999. L'enquête par sondage couvre 19% du cheptel bovin total et 3.302 exploitations, soit 2% de la totalité des exploitations.
- (406) Aux fins de l'enquête sur le cheptel bovin, un échantillon est tiré dont la base est constituée par le registre des exploitations du recensement général de l'agriculture de 1999. Cette base est mise à jour après chaque enquête particulière (enquêtes sur les effectifs animaux), après les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles et, le cas échéant, à l'aide d'une enquête externe ou de données administratives. Un échantillon est sélectionné pour chaque catégorie animale à partir d'une population totale stratifiée par région agricole et par classe de taille du cheptel. Pour chaque région, les classes sont déterminées d'après le nombre des animaux.
- (407) L'enquête est organisée dans des régions sélectionnées : Entre Douro e Minho, Trás-os-Montes, Beira Litoral, Beira Interior, Ribatejo e Oeste, Alentejo et Açores.
- (408) L'enquête par sondage permet l'extrapolation à la population. Pour disposer d'une base de comparaison, l'INE (Instituto Nacional de Estatística - Institut national de la statistique) a ensuite recours à d'autres sources pour les données sur les régions non recensées par l'enquête. À cet égard, il s'agit en particulier de l'enquête «Structures» (si elle est disponible), de l'enquête annuelle sur le cheptel bovin (réalisée obligatoirement par les services administratifs), ainsi que de demandes d'informations auprès des groupements d'intérêt concernés.

- (409) Les enquêtes sont effectuées par des personnes qui interrogent directement les agriculteurs. Le taux de réponse atteint 100% car, si une exploitation agricole ne donne aucune information, elle est remplacée par une autre présentant les mêmes caractéristiques. L'INE est chargé de cette enquête en collaboration avec le ministère de l'agriculture.
- (410) À court terme (d'ici à 2005), le Portugal n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques sur les effectifs bovins par l'utilisation de données administratives. L'organisation actuelle des données administratives ne permet pas d'accéder directement aux données. Dès que cet accès direct sera assuré, il serait souhaitable de recourir à ces données, ce qui permettrait de les utiliser de manière plus efficace et éviter d'autres enquêtes auprès des producteurs.

12.1.3 Enquêtes ovines et caprines

- (411) Le Portugal réalise chaque année des enquêtes sur le cheptel ovin et caprin en décembre. Les enquêtes sont organisées séparément et ne recensent que le cheptel ovin ou le cheptel caprin.
- (412) Il s'agit d'enquêtes par sondage. La dernière enquête exhaustive a eu lieu dans le cadre du recensement général de l'agriculture de 1999. L'erreur d'échantillonnage moyenne des dernières années atteignait, pour chaque enquête, 2% du cheptel ovin et du cheptel caprin.
- (413) Aux fins de l'enquête sur les effectifs ovins et caprins, des échantillons sont tirés dont la base est constituée par le registre des exploitations du recensement général de l'agriculture de 1999. Cette base est actualisée après chaque enquête particulière (enquêtes sur les effectifs animaux), après les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles et, le cas échéant, à l'aide d'une enquête externe ou de données administratives. Un échantillon est sélectionné pour chaque catégorie animale à partir d'une population stratifiée par région agricole et par classe de taille des effectifs. Pour chaque région, les classes sont déterminées d'après le nombre des animaux.
- (414) Les enquêtes recensent 9% du cheptel ovin et 11% du cheptel caprin. 947 exploitations d'élevage ovin et 860 exploitations d'élevage caprin sont interrogées, soit, dans chaque cas, 1% de la population. Les enquêtes sont effectuées dans des régions sélectionnées. Pour les ovins, il s'agit des régions de Trás-os-Montes, Beira Litoral, Beira Interior, Ribatejo e Oeste et Alentejo et pour les caprins, de Entre Douro e Minho, Trás-os-Montes, Beira Litoral, Beira Interior, Ribatejo e Oeste, Alentejo et Algarve.
- (415) L'enquête par sondage permet l'extrapolation à la population. Pour disposer d'une base de comparaison, l'INE (Instituto Nacional de Estatística - institut national de la statistique) a ensuite recours à d'autres sources pour les données sur les régions non recensées par l'enquête. À cet égard, il s'agit en particulier de l'enquête «Structures»

(si elle est disponible), de l'enquête annuelle sur le cheptel (réalisée obligatoirement par les services administratifs) ainsi que de demandes d'informations auprès des groupements d'intérêt concernés.

- (416) Les enquêtes sont menées par une personne qui interroge directement les agriculteurs. Le taux de réponse atteint 100% car, si une exploitation agricole ne donne aucune information, elle est remplacée par une autre présentant les mêmes caractéristiques. L'INE est chargé de cette enquête en collaboration avec le ministère de l'agriculture.
- (417) À court terme (d'ici à 2005), le Portugal n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques sur les effectifs ovins et caprins par le recours à des données administratives. L'organisation actuelle des données administratives ne permet pas d'accéder directement aux données. Toutefois, dès que l'accès direct sera assuré, il serait souhaitable d'avoir recours à ces données, ce qui permettrait de les utiliser de manière plus efficace et d'éviter d'autres enquêtes auprès des producteurs.

12.1.4 Remarque concernant les enquêtes sur le cheptel

- (418) Les enquêtes sur les cheptels suscitent un grand nombre de problèmes difficiles à résoudre. Cela est, en particulier, le cas pour des pays comme le Portugal dont l'agriculture est caractérisée par une multitude d'exploitations relativement petites.
- (419) Le problème qui se pose en particulier est la mise à jour constante du registre qui est très volumineux et extrêmement complexe. Par manque d'actualisation du registre, il est nécessaire, dans quelques cas, de tirer des sondages représentatifs de très grande taille.
- (420) Étant donné le faible niveau de formation des agriculteurs, les enquêtes doivent également être réalisées sous la forme d'interviews, ce qui entraîne des dépenses considérables tant sur le plan organisationnel que financier.
- (421) Il convient d'ajouter à ce qui précède que pour les données - nécessaires les années impaires - sur les cheptels répartis par classe de taille des exploitations, il faudrait effectuer un contrôle sur la base des résultats corrigés de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles puisque ce sont les aspects structurels qui sont visés en premier lieu.

12.2 Statistiques des abattages

- (422) Le Portugal établit des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids d'abattage des animaux tués dans les abattoirs dont la viande est propre à la consommation humaine, à savoir la viande des porcins (total), des veaux, des génisses, des vaches, des taureaux, des bœufs, des ovins (total), des agneaux et des caprins (total).

Données mensuelles d'abattages disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	disponibles	disponibles
Caprins, total	disponibles	disponibles

(423) L'enquête exhaustive mensuelle est une enquête postale, organisée par l'INE dans tout le pays auprès de l'ensemble des abattoirs publics et privés (120 unités environ). Les données sont également traitées par l'INE et sont disponibles le 19^e jour ouvrable du mois n+2. En ce qui concerne les abattages pratiqués en dehors des abattoirs (abattages domestiques), il existe des coefficients estimés d'autoconsommation pour chaque catégorie animale.

12.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

(424) En ce qui concerne les données des échanges intra-communautaires, l'INE (division des statistiques des entreprises - service des statistiques du commerce extérieur) utilise le système Intrastat. Pour ce faire, chaque personne physique ou juridique soumise à la TVA et participant aux échanges de marchandises entre les États membres doit, chaque mois, répondre à une enquête postale. Pour les différents flux commerciaux, des seuils (appelés seuils d'assimilation) sont fixés. Si les valeurs sont inférieures à ces seuils, les données ne sont pas recensées. Chaque année, l'INE fixe les seuils d'assimilation pour les différents flux du commerce intra-communautaire. En 2000, ces seuils ont été de 12 millions d'escudos (59 856 €) pour les entrées et de 17 millions d'escudos (84 796 €) pour les sorties.

(425) Les données sur les échanges avec les pays tiers sont recensées à l'aide du document administratif unique. Il s'agit d'une enquête exhaustive.

(426) Le traitement des données (commerce intra-communautaire et pays tiers) est exclusivement du ressort de l'INE.

- (427) Les données sont disponibles dix semaines après le mois de référence pour les échanges intra-communautaires et six semaines après le mois de référence pour les échanges extra-communautaires.

12.4 Prévisions de production (production indigène brute)

- (428) Les prévisions se basent sur les résultats de l'enquête annuelle sur les effectifs animaux qui a lieu en décembre.
- (429) Les prévisions de la production indigène brute (PIB) sont effectuées sur deux années consécutives, conformément à l'évolution des effectifs de certaines catégories animales. Cela signifie que l'évolution des effectifs observée pour les années n et n+1 sont appliquées à la PIB qui est calculée sur la base des chiffres réels des abattages et des échanges d'animaux vivants jusqu'à la fin de l'année n+1. On procède ainsi à une projection du potentiel de production existant au moment de l'enquête jusqu'à l'année n+2.
- (430) Pour l'établissement des prévisions, on a également recours à des indicateurs tels que l'évolution de l'enquête sur les animaux de boucherie, les prix à la production ainsi que les échanges internationaux d'animaux vivants et de viande ; ces indicateurs sont élaborés en commun également avec des experts des institutions et groupements d'intérêt concernés.
- (431) Les chiffres du commerce extérieur utilisés pour calculer la PIB sont des données relatives aux importations/exportations (totales et intra-communautaires) d'animaux vivants recensés par l'INE. À cet égard, on ne tient compte que des codes de la nomenclature concernant les importations et exportations d'animaux destinés à l'abattage.

12.5 Statistiques sur les volailles

- (432) Les données suivantes sont disponibles au Portugal :

Enquête mensuelle auprès des établissements de multiplication (règlement (CEE) n° 2782/75) - Production d'œufs à couvrir, production de poussins d'un jour, contenance des incubateurs et nombre des poulettes qui sont ou qui ne sont pas encore en âge de pondre.

Enquête mensuelle sur les importations et exportations de poussins d'un jour (règlement (CEE) n° 2782/75) - Importations et exportations de poussins d'un jour destinés soit à la multiplication soit à l'abattage/la ponte.

Enquête mensuelle auprès des exploitations élevant des poules pondeuses - Nombre des poulettes qui sont ou qui ne sont pas encore en âge de pondre ainsi que nombre d'œufs pondus au cours du mois de référence.

Enquête mensuelle auprès des exploitations élevant des poulets de chair - nombre des entrées de poulets de chair, nombre des sorties de

poulets vivants et nombre de poulets abattus au cours du mois de référence.

Enquête annuelle auprès des exploitations avicoles (poulets, dindes, canards et cailles) et enquête intermédiaire auprès des exploitations avicoles (poulets) - Nombre des exploitations par orientation (viande, œufs ou multiplication), nombre, au 30 juin et au 31 décembre, de poulettes qui sont ou qui ne sont pas encore en âge de pondre, production annuelle de viande, d'œufs de consommation, d'œufs à couvrir et de poussins d'un jour.

- (433) Les données sur les abattages de volailles ne sont pas encore recensées de manière systématique. Dans le cadre du plan d'action TAPAS 2001 («Bilans d'approvisionnement»), il était prévu d'élargir le recensement des données dans ce secteur. Actuellement, les données étant encore analysées, il n'est pas possible de fournir régulièrement des résultats.
- (434) Le Portugal n'utilise aucun modèle économétrique permettant de donner des informations sur l'effectif de la volaille. Ces données sont recensées par l'INE à l'aide de l'enquête annuelle et de l'enquête intermédiaire auprès des exploitations avicoles mentionnées ci-dessus.

13 Finlande

13.1 Enquêtes sur les cheptels

13.1.1 Enquêtes porcines

- (435) La Finlande organise trois enquêtes porcines par an, en mai, en juin et en novembre. Les enquêtes menées en mai (date de référence : 1/5) et en décembre (date de référence : 1/12) sont des enquêtes intégrées sur les cheptels (à l'exclusion des bovins).
- (436) Les enquêtes menées en juin et en décembre sont des enquêtes par sondage, tandis que les enquêtes menées en mai sont des enquêtes exhaustives. L'erreur d'échantillonnage moyenne oscille entre 1,79 et 2,05 %. Le Registre des entreprises rurales comprend un recensement annuel du cheptel porcin.
- (437) En 2000, la base d'échantillonnage reprenait au total 83 000 exploitations qui présentaient au moins un hectare de surface arable cultivée ou au moins une unité de bétail. Pour faciliter l'échantillonnage, la base d'échantillonnage a été stratifiée en 407 strates (307 strates plus une strate pour chacune des 100 exploitations les plus importantes). Les variables de stratification étaient la situation géographique de l'exploitation (16 Centres de développement), sa taille (l'unité de calcul étant une moyenne des unités de bétail et de la superficie cultivée de l'exploitation, divisée en 4 catégories) et sa typologie (7 catégories). La taille de l'exploitation était la variable de répartition. La répartition a été réalisée en appliquant la méthode Neyman. Toutes les exploitations incluses dans la

strate de moins de 10 exploitations sont reprises dans l'échantillon. La taille de l'échantillon était d'environ 10 000 exploitations. L'échantillon se présente sous la forme d'une liste d'exploitations dont un tiers est sélectionné chaque année, sur la base de la méthode de répartition précitée.

(438) Les sondages couvrent 46 % du cheptel porcin. Ils concernent 2 000 exploitations, ce qui représente 44 % de l'ensemble des exploitations qui élèvent des porcs.

(439) Les trois enquêtes sont réalisées dans des régions sélectionnées. Elles sont organisées par les Centres pour l'emploi et le développement économique dans toutes les régions.

(440) Le cheptel porcin qui n'a pas été recensé par les enquêtes par sondage de juin et de décembre est estimé sur la base d'un échantillon prélevé en utilisant le programme CLAN, mis au point par l'Institut statistique suédois. La méthode d'estimation appliquée aux enquêtes est celle de Horwitz-Thompson. Les données sont essentiellement calculées par le biais de la formule normalement utilisée pour l'échantillonnage stratifié. À des fins de comparaison, les données sont également calculées via une estimation du ratio combiné. La transformation de Woodroff est utilisée pour calculer les erreurs normales. La comparaison de ces dernières montre quelle méthode d'estimation produit les données les plus exactes.

(441) Les données de juin et de décembre sont obtenues par le biais d'entretiens oraux avec les éleveurs et par téléphone. Les données utilisées pour les enquêtes de mai proviennent du Registre des entreprises rurales. Le taux de réponse moyen atteint 80 % (enquêtes de juin et de décembre). Le Centre d'information du ministère de l'Agriculture et de la Sylviculture est chargé de l'enquête.

(442) À moyen terme (d'ici un à cinq ans), la Finlande envisage d'utiliser des données administratives. Pour se procurer ces dernières, elle recourra au Registre des entreprises rurales.

13.1.2 Enquêtes bovines

(443) En Finlande, les données administratives sont utilisées pour obtenir le cheptel bovin. A cette fin, on a le Registre des Bovins qui est une partie du Registre des Affaires Rurales. Les données sont extraites deux fois par année, en mai et en décembre.

(444) Le Ministère de l'Agriculture et des Forêts et le Centre de Comptabilité Agricole sont responsables pour l'extraction des données.

13.1.3 Enquêtes ovines et caprines

(445) La Finlande organise deux enquêtes ovines et caprines par an, en mai et en décembre. Le cheptel ovin et le cheptel caprin sont recensés

séparément. Toutes les enquêtes sont des enquêtes intégrées sur les cheptels.

- (446) Les enquêtes menées en décembre sont des enquêtes par sondage, tandis que les enquêtes menées en mai sont des enquêtes exhaustives. L'erreur d'échantillonnage moyenne oscille entre 5,2 et 10,0 % pour les ovins et entre 9,5 et 18,2 % pour les caprins. La dernière enquête exhaustive a été organisée en mai 2000.
- (447) En 2000, la base d'échantillonnage reprenait au total 83 000 exploitations qui présentaient au moins un hectare de surface arable cultivée ou au moins une unité de bétail. Pour faciliter l'échantillonnage, la base d'échantillonnage a été stratifiée en 407 strates (307 strates plus une strate pour chacune des 100 exploitations les plus importantes). Les variables de stratification étaient la situation géographique de l'exploitation (16 Centres de développement), sa taille (l'unité de calcul étant une moyenne des unités de bétail et de la superficie cultivée de l'exploitation, divisée en 4 catégories) et sa typologie (7 catégories). La taille de l'exploitation était la variable de répartition. La répartition a été réalisée en appliquant la méthode Neyman. Toutes les exploitations incluses dans la strate de moins de 10 exploitations sont reprises dans l'échantillon. La taille de l'échantillon était d'environ 10 000 exploitations. L'échantillon se présente sous la forme d'une liste d'exploitations dont un tiers est sélectionné chaque année, sur la base de la méthode de répartition précitée.
- (448) Les sondages couvrent 15 % du cheptel ovin et 16 % du cheptel caprin. Ils concernent 259 exploitations qui élèvent des ovins (12 %) et 109 exploitations qui élèvent des caprins (16 %).
- (449) Les deux enquêtes sont réalisées dans des régions sélectionnées. Elles sont organisées par les Centres pour l'emploi et le développement économique dans toutes les régions.
- (450) Le cheptel ovin et caprin qui n'a pas été recensé par les enquêtes par sondage de décembre est estimé sur la base d'un échantillon prélevé en utilisant le programme CLAN, mis au point par l'Institut statistique suédois. La méthode d'estimation appliquée aux enquêtes est celle de Horwitz-Thompson. Les données sont essentiellement calculées par le biais de la formule normalement utilisée pour l'échantillonnage stratifié. À des fins de comparaison, les données sont également calculées via une estimation du ratio combiné. La transformation de Woodroff est utilisée pour calculer les erreurs normales. La comparaison de ces dernières montre quelle méthode d'estimation produit les données les plus exactes.
- (451) Les données de décembre sont obtenues par le biais d'entretiens oraux avec les éleveurs et par téléphone. Les données utilisées pour les enquêtes de mai proviennent du Registre des entreprises rurales. Le taux de réponse moyen atteint 80 % (enquêtes de décembre). Le Centre d'information du ministère de l'Agriculture et de la Sylviculture est chargé de l'enquête.

(452) À moyen terme (d'ici un à cinq ans), la Finlande envisage d'utiliser des données administratives. Pour se procurer ces dernières, elle recourra au Registre des entreprises rurales.

13.1.4 Commentaires sur les enquêtes relatives aux cheptels

(453) La Finlande organise deux enquêtes par sondage par an sur le cheptel, le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre. Ces enquêtes sont des enquêtes intégrées sur le cheptel et sur les récoltes. Le Registre des entreprises rurales comprend les données sur tous les effectifs du bétail au 1^{er} mai. Le Registre des bovins fait partie du Registre des entreprises rurales. Les données sur les effectifs bovins ne sont pas fournies par ces enquêtes ; elles sont extraites du Registre des bovins, deux fois par an.

13.2 Statistiques des abattages

(454) La Finlande établit des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids d'abattage de l'ensemble des porcins, des veaux, des génisses, des vaches, des taureaux, des bœufs, de l'ensemble des ovins, des agneaux et de l'ensemble des caprins.

Données mensuelles d'abattages disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	disponibles	disponibles
Caprins, total	disponibles	disponibles

(455) Les données relatives aux abattages sont enregistrées mensuellement, par le Centre d'information du ministère de l'Agriculture et de la Sylviculture. La règle de base est que les abattoirs ou les autres types d'entreprises qui ont acheté des animaux à des éleveurs sont tenus de le signaler au Centre d'information du ministère de l'Agriculture et de la Sylviculture. Toutes les entreprises communiquent le nombre des animaux abattus dans des abattoirs et leur poids. Les grandes entreprises communiquent également les prix payés aux éleveurs. Les statistiques mensuelles des abattages sont disponibles dans un délai de deux mois après la fin du mois de référence. Les données relatives aux abattages

effectués dans les exploitations se fondent sur les enquêtes par sondage que le Centre d'information mène en juin et en décembre.

13.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

(456) Les chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants sont enregistrés dans le cadre des statistiques douanières. Les négociants communiquent le volume de leurs échanges aux autorités douanières. Toutefois, le nombre d'animaux vivants échangés est très réduit et n'affecte nullement les chiffres de la production indigène brute.

13.4 Prévisions de production (production indigène brute)

(457) Sources utilisées pour les prévisions de production de viande :

- le nombre d'animaux enregistrés par les enquêtes de TIKE, du Registre des entreprises rurales
- les statistiques mensuelles de TIKE sur les abattages, par type d'animaux (poids et nombre)
- les statistiques de TIKE sur les carcasses, par municipalité
- les modèles Gallup ETT sur la production laitière
- le réseau d'achat des sociétés d'abattage
- les enquêtes Gallup ETT sur les producteurs

(458) Le nombre d'animaux dans les exploitations (enquêtes de TIKE, Registre des entreprises rurales et enquêtes sur les producteurs des Gallup Food and Farm Facts (Gallup ETT)) est comparé aux statistiques des abattages de TIKE.

(459) Pour les prévisions concernant la viande bovine, les données suivantes sont utilisées : le nombre de vaches en lactation, les abattages mensuels normaux, le nombre de veaux nés et le nombre d'inséminations de vaches. Ces données sont utilisées pour prévoir la quantité de viande de jeunes bœufs et de vaches arrivant sur les marchés. Les données sont recueillies sur la base des modèles de Gallup ETT pour les prévisions concernant la production laitière et des statistiques des abattages de TIKE. D'autres sources sont le Registre des entreprises rurales et les enquêtes de Gallup ETT sur les producteurs.

(460) Les prévisions concernant la viande porcine sont établies sur la base des données tirées des enquêtes par sondage de TIKE et du Registre des entreprises rurales. La viande qui arrivera sur les marchés au cours des mois à venir est prévue sur la base des données de TIKE sur les abattages, du nombre de porcelets distribués par l'intermédiaire des entreprises et du lien entre les porcelets distribués et les animaux abattus (partie de la production combinée). Les tendances du développement sont également enregistrées par le biais des enquêtes de Gallup ETT sur les producteurs.

13.5 Statistiques sur les volailles

- (461) Des données sur les abattages sont également recueillies dans le domaine des statistiques sur les volailles. Des statistiques mensuelles d'abattage sont disponibles pour les poulets de chair et les dindes, ainsi que pour les poules, les canards, les oies et les autres volailles. Le nombre de canards, d'oies et d'autres volailles est si réduit que tous ces chiffres sont enregistrés ensemble. Comme les entreprises communiquent des données sur les carcasses, aucun coefficient n'est utilisé.
- (462) Un modèle économétrique fournissant des informations sur le cheptel de volailles est concevable. Actuellement, il n'existe aucun modèle de ce type. Les données sur le cheptel de volailles sont tirées du Registre des entreprises rurales (date de référence : au 1^{er} mai).
- (463) Les enquêtes par sondage que le Centre d'information mène en juin et en décembre fournissent également des informations sur le nombre de poules pondeuses et la production d'œufs.

14 Suède

14.1 Enquêtes sur les cheptels

- (464) La description des enquêtes sur les cheptels bovin et porcin est valable pour l'année 1999. La description de l'enquête sur le cheptel ovin est valable pour juin 1999 et celle de l'enquête sur les caprins pour juin 1992. Pour les années 2000 et 2001, il y a quelques changements dans la taille des échantillons par rapport à 1999. Concernant le nombre de porcs et de bovins, il y avait un échantillon de 10 000 exploitations en juin 2000 et de 6 000 en décembre 2000. En juin 2001, l'enquête était basée sur un échantillon de 15 100 exploitations. Lors de cette enquête, à côté des bovins et porcins, l'information était aussi collectée sur les ovins, sur les poules et les poulets. En août 2000, une enquête complète sur le nombre de porcs, d'ovins, de poules et de poulets a été réalisée.

14.1.1 Enquêtes porcines

- (465) La Suède organise deux enquêtes porcines par an, en juin et en décembre. Toutes les enquêtes sont des recensements intégrés du cheptel.
- (466) Toutes les enquêtes s'effectuent par sondage. L'erreur d'échantillonnage moyenne atteint 1 % (0,4 – 1,5 % ces dernières années). La dernière enquête exhaustive sur le cheptel porcin remonte à juin 1999, dans le cadre du recensement sur la structure des exploitations.
- (467) Le tirage de l'échantillon se fait selon un sondage aléatoire stratifié. La base d'échantillonnage est le Registre des exploitations. La stratification se fonde sur des groupes de taille différente de bovins, vaches laitières, porcins et régions. Au total, l'échantillon reprend au moins 6 000 exploitations. Les sondages couvrent 2.800 exploitations, ce qui

représente 47 % de l'ensemble des exploitations qui élèvent des porcins et 75 % de l'ensemble du cheptel porcin. L'enquête n'est pas organisée de la même manière à chaque fois ; ainsi, la taille des échantillons varie.

(468) L'enquête n'est pas réalisée dans des régions sélectionnées.

(469) Les données sont obtenues par le biais d'enquêtes par correspondance. Le taux de réponse moyen atteint 94 %. Les "non-réponses" sont traitées par la méthode de prélèvement simple.

(470) L'Institut suédois des statistiques est chargé des enquêtes.

(471) À moyen terme (d'ici un à cinq ans), la Suède n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques sur le cheptel porcin par le recours à des données administratives.

14.1.2 Enquêtes bovines

(472) La Suède organise deux enquêtes bovines par an, en juin et en décembre. Toutes les enquêtes sont des recensements intégrés du cheptel.

(473) Toutes les enquêtes s'effectuent par sondage. L'erreur d'échantillonnage moyenne atteint 1 % (0,4 – 1,4 % ces dernières années). La dernière enquête exhaustive sur le cheptel bovin remonte à juin 1999, dans le cadre du recensement sur la structure des exploitations.

(474) Le tirage de l'échantillon se fait selon un sondage aléatoire stratifié. La base d'échantillonnage est le Registre des exploitations. La stratification se fonde sur des groupes de taille différente de bovins, vaches laitières, porcins et régions. Au total, l'échantillon reprend au moins 6 000 exploitations. Les sondages couvrent 4.200 exploitations, ce qui représente 12 % de l'ensemble des exploitations qui élèvent des bovins et 25 % de l'ensemble du cheptel bovin. L'enquête n'est pas organisée de la même manière à chaque fois ; ainsi, la taille des échantillons varie.

(475) L'enquête n'est pas réalisée dans des régions sélectionnées.

(476) Les données sont obtenues par le biais d'enquêtes par correspondance. Le taux de réponse moyen atteint 94 %. Les "non-réponses" sont traitées par la méthode de prélèvement simple.

(477) L'Institut suédois des statistiques est chargé des enquêtes.

(478) À moyen terme (d'ici un à cinq ans), la Suède envisage de remplacer les enquêtes statistiques sur le cheptel bovin par le recours à des données administratives. La source de données disponible à cette fin est la base de données informatisée sur les bovins.

14.1.3 Enquêtes ovines et caprines

- (479) La Suède organise une enquête ovine par an, en juin. Quant aux enquêtes caprines, elles ont lieu tous les 10 ans. Les enquêtes sur les cheptels ovin et caprin sont réalisées conjointement. Toutes les enquêtes sont des recensements intégrés du cheptel.
- (480) Toutes les enquêtes s'effectuent par sondage. L'erreur d'échantillonnage moyenne atteint 3 % (2 - 4 %) pour l'ensemble du cheptel ovin. Le dernier recensement des ovins a été réalisé en juin 1999 et celui des caprins en juin 1992, chacun dans le cadre d'une enquête exhaustive sur la structure des exploitations agricoles.
- (481) La stratification dépend du type d'exploitation et des besoins en main-d'œuvre.
- (482) L'enquête n'est pas réalisée dans des régions sélectionnées.
- (483) Les données sont obtenues par le biais d'enquêtes par correspondance. Le taux de réponse moyen atteint 95 %. Les "non-réponses" sont traitées par la méthode de prélèvement simple.
- (484) L'Institut suédois des statistiques est chargé des enquêtes.
- (485) À moyen terme (d'ici un à cinq ans), la Suède n'envisage pas de remplacer les enquêtes statistiques sur le cheptel ovin et caprin par le recours à des données administratives.

14.2 Statistiques des abattages

- (486) La Suède établit des statistiques mensuelles sur le nombre et le poids d'abattage de l'ensemble des porcins, des veaux, des génisses, des vaches, des taureaux, des bœufs, de l'ensemble des ovins, des agneaux et de l'ensemble des caprins.

Données mensuelles d'abattages disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	disponibles	disponibles
Caprins, total	disponibles	disponibles

(487) Tous les abattoirs sont tenus d'envoyer à l'Office suédois de l'agriculture des informations sur chaque animal abattu dans les 45 jours qui suivent la date de l'abattage. Ces informations sont transmises par le biais des technologies de l'information.

14.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

(488) Les rapports sur le commerce extérieur sont fournis à l'Institut suédois des statistiques par les entreprises commerciales et suivent le modèle de l'étude statistique Intrastat. Les entreprises qui exportent ou importent pour au moins 1 500,000 SEK (environ 162 000 €) sont tenues de fournir des rapports. Les chiffres du commerce extérieur sont disponibles dans un délai de trois mois après le mois de référence.

14.4 Prévisions de production (production indigène brute)

(489) Méthode pour les porcins : le nombre de porcins des différentes catégories est analysé sur la base des recensements porcins. Le nombre de porcelets, de jeunes porcins et de porcins à l'engraissement est inscrit sous la rubrique "abattages" au cours des trois trimestres qui suivent le recensement porcine. Le nombre de porcelets des truies saillies est estimé et inscrit sous la rubrique "abattages" au cours du troisième trimestre et des trimestres qui suivent.

(490) Méthode pour les bovins : selon le recensement bovin, un certain nombre de bovins adultes devrait être abattu au cours des périodes à venir. Les abattages sont statistiquement inscrits pour différentes périodes et différentes catégories d'animaux, ainsi qu'en fonction de la répartition réelle au cours des dernières périodes.

14.5 Statistiques sur les volailles

(491) Dans le cadre d'une action TAPAS terminée en juin 2001, des données annuelles pour les années 1990 à 2000, ainsi que des données trimestrielles pour l'année 2000 ont été collectées sur le nombre et le poids d'abattage de la volaille dont poulets de chair, poules pondeuses, autres poules, dindes, canards, oies et autruches. Des statistiques trimestrielles sur ces catégories de volailles seront aussi collectées à partir de 2001. Aucune prévision de production n'est établie.

15 Royaume-Uni

15.1 Enquêtes sur les cheptels

(492) La méthodologie décrite ci-après concerne les enquêtes réalisées en 2000. En 2001, une méthodologie différente a été utilisée pour les enquêtes sur les cheptels suite à l'épidémie de fièvre aphteuse au Royaume-Uni. Le recensement de juin a été réalisé comme une enquête à grand échantillon avec approximativement 25 % des exploitations enquêtées et l'enquête par sondage de décembre a été réalisée de façon similaire avec 25 % des exploitations. Cela signifie une taille de

l'échantillon inférieure en juin et supérieure en décembre. Pour 2002, il est envisagé de réaliser les enquêtes sur les cheptels comme en 2000.

15.1.1 Enquêtes porcines

(493) Le Royaume-Uni organise deux enquêtes porcines par an, en juin et en décembre. Pour toutes les enquêtes, il s'agit d'enquêtes intégrées sur le cheptel.

(494) Toutes les enquêtes sont des enquêtes par sondage. Le recensement de juin est normalement une grande enquête par sondage mais en 2000, ce recensement a été exhaustif. Ces dernières années, l'erreur d'échantillonnage moyenne a été de 1,0% en juin et de 3,6% en décembre (en Angleterre), par rapport à la population porcine totale.

(495) L'échantillon est tiré de la population des plus grandes exploitations agricoles du Royaume-Uni. L'Angleterre, le Pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord organisent leurs propres enquêtes et appliquent des méthodes différentes de stratification. Les strates sont basées sur l'orientation technico-économique particulière de l'exploitation et sur sa MBS. Le recensement du mois de juin est une grande enquête par sondage et l'enquête de décembre est une enquête par sondage plus petite. Le recensement de juin sert de base d'informations pour l'enquête sur la structure des exploitations agricoles.

(496) Dans le passé, le Royaume-Uni recensait le cheptel de truies reproductrices sur la base du recensement de juin, de l'enquête de décembre et de deux petites enquêtes sur le cheptel porcin en avril et en août. D'après le nouveau système, le Royaume-Uni ne procédera plus aux deux petites enquêtes d'avril et d'août. Les deux enquêtes restantes (juin et décembre) recenseront également les exploitations n'élevant pas de porcs et permettront, par conséquent, d'estimer le nombre d'exploitations commençant ou abandonnant l'élevage porcin.

(497) En juin, tout le cheptel porcin est recensé par l'enquête par sondage (en Angleterre). En décembre, il n'y en a que 37 % (en Angleterre). En juin, 8 765 exploitations sont couvertes par l'enquête contre 1 126 en décembre. Cela signifie qu'en juin 100% des exploitations sont recensées et qu'en décembre (en Angleterre), il n'y en a que 13%.

(498) Les enquêtes ne sont pas organisées dans des régions sélectionnées.

(499) Pour évaluer la population porcine qui n'est pas recensée par l'enquête, on procède à l'estimation par la méthode du quotient. Cette méthode est utilisée à la fois pour le recensement de juin et l'enquête de décembre. La tendance indiquée par les exploitations répondantes est appliquée à celles n'ayant pas répondu ou ne faisant pas partie de l'échantillon, afin d'établir les estimations nationales.

(500) Les données sont collectées au moyen de questionnaires. Le taux moyen de réponses à ces enquêtes est de 80% en juin et de 74% en décembre (en Angleterre).

(501) Les différents services administratifs de chaque région du Royaume-Uni sont responsables de l'exécution des enquêtes : DEFRA en Angleterre, NAWAD au Pays de Galles, SEERAD en Écosse et DARDNI en Irlande du Nord.

15.1.2 Enquêtes bovines

(502) Le Royaume-Uni organise deux enquêtes bovines par an, en juin et en décembre. Pour toutes les enquêtes, il s'agit d'enquêtes intégrées sur le cheptel.

(503) Toutes les enquêtes sont des enquêtes par sondage. Le recensement de juin est normalement une grande enquête par sondage mais en 2000, ce recensement a été exhaustif. Ces dernières années, l'erreur moyenne d'échantillonnage des enquêtes bovines a été de 0,1% en juin et de 0,5% en décembre (en Angleterre), par rapport à la population bovine totale. L'enquête par sondage couvre 14% des exploitations en Angleterre et au Pays de Galles et 35 à 40% des exploitations en Écosse et en Irlande du Nord. Pour les enquêtes, les exploitations sont sélectionnées de façon aléatoire.

(504) L'échantillon est tiré de la population des plus grandes exploitations agricoles du Royaume-Uni. L'Angleterre, le Pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord organisent leurs propres enquêtes et appliquent des méthodes différentes de stratification. Les strates sont basées sur l'orientation technico-économique particulière de l'exploitation et sur sa MBS. Le recensement du mois de juin est une grande enquête par sondage et l'enquête de décembre est une enquête par sondage plus petite. Le recensement de juin sert de base d'informations pour l'enquête sur la structure des exploitations agricoles.

(505) En juin, tout le cheptel bovin est recensé par l'enquête par sondage (en Angleterre). En décembre, il n'y en a que 24% (en Angleterre). En juin, 60 362 exploitations sont couvertes par l'enquête et en décembre, ce nombre est de 7 939, soit 100% des exploitations en juin et 13% en décembre (en Angleterre).

(506) Les enquêtes ne sont pas organisées dans des régions sélectionnées.

(507) Pour évaluer le cheptel bovin qui n'est pas recensé par l'enquête, on procède à l'estimation par la méthode du quotient. Cette méthode est utilisée à la fois pour le recensement du mois de juin et l'enquête du mois de décembre. La tendance indiquée par les exploitations répondantes est appliquée à celles n'ayant pas répondu ou ne faisant pas partie de l'échantillon, afin d'établir des estimations nationales.

(508) Les données sont collectées au moyen de questionnaires. Le taux moyen de réponses à ces enquêtes est de 80% en juin et de 74% en décembre (en Angleterre).

(509) Les différents services administratifs de chaque région du Royaume-Uni sont responsables de l'exécution des enquêtes : DEFRA en Angleterre, NAWAD en Pays de Galles, SEERAD en Écosse et DARDNI en Irlande du Nord.

(510) Une action Tapas (plan d'action technique pour l'amélioration des statistiques agricoles) au titre du plan d'action de 2001 étudiera la possibilité d'utiliser des données administratives. Le CTS (Cattle Tracing Scheme for Great Britain) et l'APHIS (Public Health Information System for Northern Ireland) peuvent, à cet égard, servir de sources de données. L'objectif est d'améliorer la qualité des données relatives au cheptel bovin et de réduire le nombre d'enquêtes statistiques. De plus, des informations complémentaires seront fournies sur la naissance, la mort et les mouvements du bétail afin d'améliorer également les prévisions de production.

15.1.3 Enquêtes ovines et caprines

(511) Le Royaume-Uni organise deux enquêtes annuelles sur le cheptel ovin, en juin et en décembre et une enquête sur le cheptel caprin en juin. Ces enquêtes sont organisées séparément.

(512) Il s'agit d'enquêtes par sondage. Le recensement du mois de juin est normalement une grande enquête par sondage mais en 2000, le recensement a été exhaustif. Au cours de ces dernières années, l'erreur moyenne d'échantillonnage a été de 0,2% en juin et de 1,5% en décembre (en Angleterre) par rapport à l'effectif ovin total. Ces dernières années, l'erreur moyenne d'échantillonnage des enquêtes caprines a été de 3,4% en juin (en Angleterre) par rapport à l'effectif caprin total.

(513) L'échantillon est tiré de la population des plus grandes exploitations agricoles du Royaume-Uni. L'Angleterre, le Pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord organisent leurs propres enquêtes et appliquent des différentes méthodes de stratification. Les strates sont basées sur l'orientation technico-économique particulière de l'exploitation et sur sa MBS. Le recensement de juin est une grande enquête par sondage et l'enquête de décembre est une enquête par sondage plus petite. Le recensement de juin sert de base d'informations pour l'enquête sur la structure des exploitations agricoles.

(514) En juin, l'ensemble de la population ovine et caprine est recensé par l'enquête par sondage (en Angleterre). En décembre, il n'y en a que 17% (en Angleterre). En juin 42 646 exploitations d'élevage ovin et 4 863 exploitations d'élevage caprin sont couvertes par l'enquête. En décembre, 4 764 exploitations d'élevage ovin sont recensées, soit 100% des exploitations en juin et 11% en décembre (en Angleterre).

- (515) Les enquêtes ne sont pas effectuées dans des régions sélectionnées.
- (516) Pour évaluer les populations ovines et caprines qui ne sont pas enregistrées par l'enquête, on procède à l'estimation par la méthode du quotient. Cette méthode est utilisée à la fois pour le recensement de juin et pour l'enquête de décembre. La tendance indiquée par les exploitations répondantes est appliquée à celles n'ayant pas répondu ou ne faisant pas partie de l'échantillon, afin d'établir des estimations nationales.
- (517) Les données sont collectées au moyen de questionnaires. Le taux moyen de réponses à ces enquêtes est de 80% en juin et de 74% en décembre (en Angleterre).
- (518) Les différents services administratifs de chaque région du Royaume-Uni sont responsables de l'exécution des enquêtes : DEFRA en Angleterre, NAWAD au Pays de Galles, SEERAD en Écosse et DARDNI en Irlande du Nord.

15.2 Statistiques des abattages

- (519) Des données mensuelles d'abattages sont disponibles au Royaume-Uni sur le nombre et le poids d'abattage des porcins (total), des veaux, des génisses, des vaches, des taureaux, des bœufs, des ovins (total) et des agneaux.

Données mensuelles d'abattages disponibles		
	Nombre	Poids d'abattage
Porcins, total	disponibles	disponibles
Veaux	disponibles	disponibles
Génisses	disponibles	disponibles
Vaches	disponibles	disponibles
Taureaux	disponibles	disponibles
Bœufs	disponibles	disponibles
ovins, total	disponibles	disponibles
Agneaux	disponibles	disponibles
Caprins, total	disponibles	non disponibles

- (520) Le ministère de l'Environnement, de l'alimentation et des affaires rurales effectue une enquête prescrite par la loi auprès des abattoirs d'Angleterre et du Pays de Galles : une enquête hebdomadaire dans les grands abattoirs (environ 128 abattoirs) et une enquête mensuelle dans les abattoirs moyens (approximativement 87 abattoirs) ; des données administratives fournies par l'enquête sur l'hygiène de la viande (MHS) sont utilisées pour les plus petits abattoirs (106 environ). L'enquête porte sur le nombre de bovins, d'ovins et de porcins abattus à des fins de

consommation humaine, ainsi que sur le poids des carcasses préparées (si des données sont disponibles).

(521) Les informations fournies par l'enquête sont combinées à des informations similaires pour l'Écosse, collectées par le Scottish Executive Environment and Rural Affairs Department, et pour l'Irlande du Nord, collectées par le Northern Ireland Department of Agriculture and Rural Development, afin de fournir des données précises sur le nombre de bovins, d'ovins et de porcins abattus à des fins de consommation humaine au Royaume-Uni. Ces chiffres ainsi que les poids moyens des carcasses préparées sont également utilisés pour évaluer la production de viande au Royaume-Uni.

(522) Les résultats hebdomadaires sont publiés chaque jeudi, 12 jours après la fin de la période d'enquête (sauf au moment de Noël où ils sont publiés 19 jours après la fin de la période d'enquête). Des données historiques à la fois sur les débits et les poids carcasses moyens sont publiées sous la forme de séries sur le site Internet du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts (MAFF).

15.3 Chiffres du commerce extérieur d'animaux vivants

(523) La source standard des données du commerce extérieur pour le Royaume-Uni est le UK Custom and Excise pour les échanges à la fois avec les États membres de l'UE et les États tiers. Un seuil a été fixé : des corrections sont effectuées pour les échanges inférieurs à ce seuil. Les données du commerce extérieur du C&E sont normalement disponibles deux à trois mois après la fin du mois auquel les données se réfèrent. Dans certains cas, on estime que les données Intrastat sont moins fiables que celles provenant d'autres sources.

(524) Le ministère de l'agriculture et du développement rural de l'Irlande du Nord fournit des données sur les échanges d'animaux vivants entre l'Irlande du Nord et la république d'Irlande.

(525) Grâce aux données administratives ANIMO, il est possible de veiller au bien-être et à la santé des animaux (par exemple, contrôle des maladies), en particulier dans le cadre des échanges d'animaux au sein de l'UE. Les directives du Conseil 89/662/CEE et 90/425/CEE indiquent la manière dont ces contrôles doivent être effectués. Pour faciliter les contrôles au lieu de destination, le système informatique ANImal MOVement (ANIMO) a été créé. Les données sont disponibles de manière irrégulière.

15.4 Prévisions de production (production indigène brute)

15.4.1 Porcins

(526) La principale source d'information utilisée pour évaluer la production porcine est la taille du cheptel de truies reproductrices. Ce cheptel comprend les truies en gestation, les jeunes truies en gestation et d'autres truies qui ont été allaitées ou sont destinées à la reproduction. Le cheptel

de truies reproductrices est calculé lors du recensement annuel de juin et de l'enquête de décembre.

(527) Le cheptel de truies reproductrices est estimé à six mois à l'aide d'un modèle simple basé sur la rentabilité de l'élevage porcin (rapport entre le prix des truies saillies et le prix des aliments pour animaux). Les résultats du modèle sont comparés aux avis des experts et ajustés en conséquence. Le cheptel reproducteur pour les différents mois intermédiaires (juillet à novembre et janvier à mai) est déterminé par interpolation linéaire.

(528) En plus des prévisions relatives au cheptel de truies reproductrices, le Royaume-Uni évalue à part la commercialisation, d'une part, des porcs saillis et engraisés dans l'exploitation et, d'autre part, des truies et des verrats engraisés et abattus dans l'exploitation. La prévision des porcs saillis et engraisés dans l'exploitation se base sur la productivité de l'élevage porcin, c'est-à-dire sur le rapport entre la commercialisation de porcs saillis et le cheptel reproducteur cinq mois auparavant, tandis que l'estimation de la commercialisation des truies et des verrats se fonde sur la valeur estimée du cheptel reproducteur et sur le rapport existant entre le taux d'abattage de truies et de verrats et le cheptel reproducteur.

(529) Comme dans le cas des prévisions du cheptel de truies reproductrices, les résultats des deux modèles sont comparés aux avis des experts et ajustés en conséquence.

15.4.2 Bovins

(530) La principale source d'informations utilisée pour évaluer la production bovine est la taille du cheptel laitier et des troupeaux reproducteurs. Le troupeau reproducteur comprend les vaches pleines, les vaches laitières, les vaches de réforme et les génisses qui ont vêlé ou qui sont pleines. Le cheptel reproducteur est calculé lors du recensement annuel de juin et de l'enquête de décembre.

(531) Le cheptel reproducteur est estimé à six mois à l'aide d'un modèle basé sur le troupeau reproducteur recensé lors d'enquêtes précédentes, sur le nombre de renouvellements dans le troupeau ainsi que sur les chiffres des ventes et des animaux de réforme. Les résultats du modèle sont comparés aux avis des experts et ajustés en conséquence. Le cheptel reproducteur pour les mois intermédiaires (juillet à novembre et janvier à mai) est déterminé à l'aide des informations du marché.

(532) En plus des prévisions relatives au cheptel reproducteur, le Royaume-Uni évalue à part la commercialisation des bœufs, des génisses, des jeunes taureaux, des veaux et des bovins adultes. Les prévisions se basent sur diverses informations, notamment les ventes, la productivité de l'élevage bovin et les effectifs bovins précédents.

(533) Comme dans le cas des prévisions du cheptel reproducteur, les résultats des deux modèles sont comparés aux avis des experts et ajustés en conséquence.

15.4.3 Ovins

(534) La principale source d'information utilisée pour évaluer la production ovine est la taille du cheptel de brebis reproductrices. Ce cheptel comprend les brebis pleines et les autres brebis utilisées pour la reproduction. Le cheptel de brebis reproductrices est calculé dans le cadre du recensement annuel de juin et de l'enquête de décembre.

(535) Le cheptel de brebis reproductrices est évalué à six mois à l'aide d'un modèle basé sur le cheptel reproducteur recensé au cours d'enquêtes récentes, le nombre de renouvellements et les chiffres des ventes. Les résultats du modèle sont comparés aux avis des experts et ajustés en conséquence. Le cheptel de brebis reproductrices pour les mois intermédiaires (juillet à novembre et janvier à mai) est calculé sur la base d'informations du marché.

(536) En plus des prévisions relatives au cheptel de brebis reproductrices, le Royaume-Uni évalue à part la commercialisation des moutons et agneaux ainsi que des brebis et des béliers. La prévision des moutons et agneaux engraisés dans l'exploitation se base sur la productivité de l'élevage ovin, c'est-à-dire sur le rapport entre la vente de moutons et d'agneaux et le cheptel de brebis reproductrices des douze derniers mois, tandis que la prévision de commercialisation des brebis et des béliers se fonde sur la valeur estimée du cheptel reproducteur et sur le rapport existant entre le taux d'abattages de brebis et de béliers et le cheptel reproducteur.

(537) Comme dans le cas des prévisions du cheptel de brebis reproductrices, les résultats des deux modèles sont comparés aux avis des experts et ajustés en conséquence.

15.5 Statistiques sur les volailles

(538) Au Royaume-Uni, les informations suivantes concernant les statistiques de la volaille sont disponibles : données sur les couvoirs, le commerce, les abattoirs, la production de viande de volaille, les utilisations intérieures, les prix de détail, les abattages mensuels de poulets de chair, de dindes et de poules, les abattages trimestriels de canards et d'oies (mise à jour chaque trimestre des chiffres annuels). Le Royaume-Uni dispose également de prévisions de la production de viande de volaille (une année en avance). Le nombre de volailles abattues, par catégorie (poulets de chair, poules à bouillir, dindes et canards), est évalué chaque mois à l'aide d'un modèle qui tient compte des données des couvoirs, des importations, de la durée de vie et de la mortalité.

(539) Le Royaume-Uni organise une enquête par sondage auprès des abattoirs de volailles enregistrés en Angleterre et au Pays de Galles et combine les résultats avec les informations transmises par l'Irlande du

Nord et l'Écosse afin de calculer des chiffres nationaux. Les résultats contiennent des données sur le poids vif moyen qui sont combinées au nombre d'abattages (calculés sur la base du modèle) pour déterminer la production de viande. Ce poids vif de la quantité de viande est converti en poids mort et en poids carcasse à l'aide des taux de conversion recommandés par l'industrie.

16 Résumé et conclusions

(540) En vertu du droit communautaire, les États membres de l'Union européenne sont tenus de fournir en continu des données concernant le cheptel, les abattages et les prévisions de production (production indigène brute). La transposition de ces directives varie suivant les pays et la présente étude donne un aperçu détaillé des différentes méthodes employées. Le rapport contient en annexe un tableau récapitulant les méthodologies des statistiques animales dans les États membres et les pays candidats.

(541) La directive 97/77/CE du Conseil du 16 décembre 1997 prévoit que la Commission peut autoriser les États membres, à leur demande, à ne réaliser que deux enquêtes par an, espacées de six mois, à savoir aux mois de mai/juin et novembre/décembre. Cette autorisation n'est accordée qu'à condition qu'ils appliquent des méthodes appropriées qui garantissent le maintien de la qualité des prévisions. Une documentation méthodologique appropriée est à présenter au moment de la demande. Jusqu'à présent, la Commission a autorisé l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Autriche et le Royaume-Uni à ne plus effectuer que deux enquêtes sur le cheptel porcin.

(542) Conformément à l'article 1er, paragraphe 2 des directives 93/23/CEE, 93/24/CEE et 93/25/CEE du Conseil du 1er juin 1993, les États membres peuvent, à leur demande, être autorisés à utiliser des sources administratives au lieu des enquêtes statistiques. Aux termes de l'article 1er, paragraphe 3, la Commission arrête sa décision selon la procédure prévue à l'article 17, ce qui signifie que l'ensemble des pays qui souhaitent utiliser des données administratives plutôt que des enquêtes statistiques doivent en formuler la demande à la Commission. Le comité permanent de la statistique agricole doit ensuite émettre un avis sur la demande. L'avis doit recueillir une majorité de 54 voix. Cette procédure est obligatoire pour tout État membre qui veut utiliser des sources administratives au lieu des enquêtes statistiques.

(543) La présente étude a, en outre, porté sur la méthodologie des statistiques animales dans les pays candidats. Ces derniers sont tenus d'adopter l'acquis communautaire en cas d'adhésion à l'Union européenne. Or, le droit communautaire comprend également le secteur de la statistique agricole. Dans les pays candidats, cette statistique - qui englobe la production animale - n'est pas encore conforme à celle de l'UE. La présente étude permet donc aux pays candidats d'étudier les méthodes qui sont appliquées dans les États membres et, le cas échéant, d'en tirer des leçons pour organiser leurs statistiques agricoles. De plus, le groupe

de travail "Statistiques de la production agricole" discutera à l'avenir régulièrement de l'état d'avancement de la méthodologie des statistiques animales dans ces pays afin de favoriser le développement des méthodes utilisées dans les pays candidats ainsi que leur mise en conformité avec le droit communautaire. La présente étude servira de base de discussion à ces travaux.